



2019

Esso S.A.F.
Rapport annuel



02

**Modèle
d'affaires
du groupe**

04

**Entretien avec
le président
Antoine du Guerny**

06

**Ambitions
& perspectives**

08

**Faits marquants
et chiffres
de l'année**



12

Rapport d'activité

- Conjoncture et contexte pétrolier
- Carburants & combustibles
- Lubrifiants & spécialités
- Principaux facteurs de risques et principes de contrôle
- Gouvernance

54

Rapport RSE

- Enjeux sociaux et sociétaux : sécurité, santé, social et sociétal
- Enjeux environnementaux
- Tableau de synthèse des indicateurs clés de performance extra-financière

Le rapport RSE du groupe Esso constitue sa déclaration de performance extra-financière. Elle expose ses politiques et présente ses performances déclinées par indicateurs clés.

80

Rapport financier

- Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.
- Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.
- Événements significatifs de l'année 2019 et perspectives
- Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.
- Comptes annuels de la société Esso S.A.F.



Dans le futur bas carbone qui se dessine, les modes de production et de consommation de l'énergie vont profondément évoluer. Le groupe Esso S.A.F. mobilise toutes ses énergies pour préparer l'avenir et s'impliquer dans la transition en cours.

Pour cela, nous devons poursuivre nos initiatives de réduction des émissions liées à nos opérations et maîtriser notre consommation d'énergie. Nous voulons également accompagner nos clients dans leurs initiatives de réduction de leurs propres émissions en proposant des produits toujours plus performants et plus respectueux de l'environnement. Nous faisons avancer, grâce à notre intégration au sein du groupe ExxonMobil, les recherches pour trouver de nouvelles technologies à faible émission et préparer l'avenir. Nous continuons d'investir dans notre outil industriel avec le double défi de fournir l'énergie dont le monde a besoin tout en faisant face aux risques liés au changement climatique. Comme entreprise citoyenne, nous voulons contribuer de façon constructive au débat autour de la transition énergétique, avec la conviction que nous pouvons apporter une partie des solutions. Dans le contexte économique difficile de l'année 2019, nous avons pu compter sur la mobilisation de toutes nos équipes. Nous avons démontré notre capacité à réussir ensemble, pleinement investis dans la recherche permanente de l'excellence opérationnelle. Nous avons engagé l'effort de transformation de notre culture d'entreprise et poursuivons notre adaptation dans ce monde plein de défis et aussi d'opportunités qui est le nôtre.

Modèle d'affaires du groupe Esso S.A.F.

Nous positionner pour un avenir bas carbone



Atténuer les émissions de nos opérations



Fournir des produits qui permettent à nos clients de réduire leurs émissions

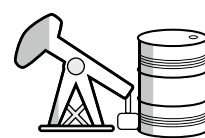


Développer des solutions énergétiques bas carbone

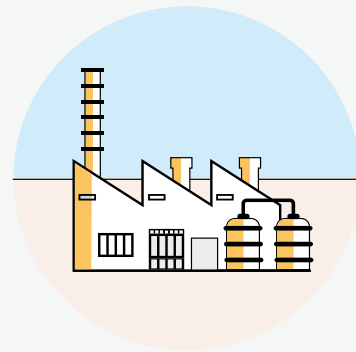


Nous impliquer dans le débat sur le climat

En nous appuyant sur notre intégration au groupe ExxonMobil



ACQUISITION DE PÉTROLE BRUT

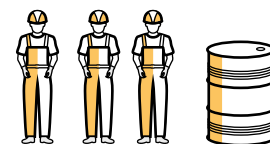


RAFFINERIE DE FOS-SUR-MER

≈ 300 personnes (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

6,9 millions de tonnes de capacité de traitement

Sites de production

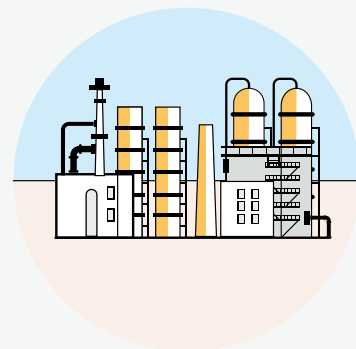


≈19 millions de tonnes de capacité de traitement (soit 30 % de la capacité active du raffinage en France)

RAFFINERIE DE GRAVENCHON

≈ 1 150 personnes (Haute-Normandie)

11,8 millions de tonnes de capacité de traitement

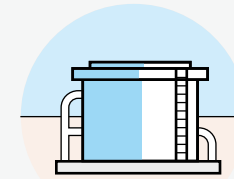


VENTES

26 millions de m³

≈ 16 millions de m³ pour le marché intérieur

10 millions de m³ pour le marché export



Achat de produits finis Logistique



Ventes B2B

Carburants et combustibles

≈ 225 personnes



Lubrifiants et spécialités

≈ 125 personnes



Production huiles de base

Usine de mélange

Lubrifiants finis



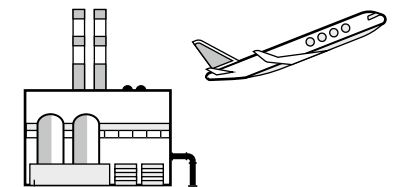
530 milliers de tonnes d'huiles de base et de spécialités



108 milliers de tonnes



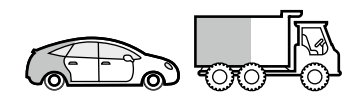
80 % des productions de lubrifiants et spécialités



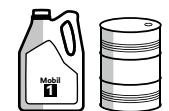
CENTRALES D'ACHATS



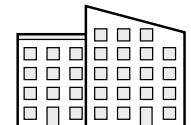
REVENDEURS À LA MARQUE



▪ CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES
▪ POIDS LOURDS
▪ BTP



DISTRIBUTEURS STRATÉGIQUES



GRANDS GROUPES INDUSTRIELS

Nos fondamentaux



Pages 57 à 58

Sécurité et excellence opérationnelle

0 Taux de fréquence des accidents pour le groupe Esso



Pages 32 à 36

Rigueur de gestion

Système de contrôle CIMS (Contrôles irréprochables par une méthode systématique)



Page 23

Innovation et technologie

Développement de carburants tels que EMF.5™, carburant marine bas soufre plus respectueux de l'environnement



Pages 14 à 15

Efficacité énergétique

-1 % de consommation d'énergie des raffineries en milliers de giga joules/kilotonne de pétrole brut traité par rapport à 2018



Page 61

Engagement du personnel

≈ 1 800 salariés



Page 69

Éthique des affaires

Le système de contrôle interne et la gestion interne reposent sur 18 politiques



Pages 74 à 75

Intégration au sein du groupe ExxonMobil

1 Md\$ consacré par le groupe ExxonMobil chaque année à la R&D

Page 54

Le rapport RSE du groupe Esso constitue sa déclaration de performance extra-financière. Elle expose ses politiques et présente ses performances déclinées par indicateurs clés.

Entretien avec le président Antoine du Guerny

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.



Quels sont les faits marquants de l'année 2019 pour le groupe Esso S.A.F. ?

Le ralentissement de la croissance mondiale a été notable au cours de l'année 2019. La hausse de la capacité globale de raffinage a été plus forte que la croissance de la demande. Cette dernière poursuit sa pente déclinante dans certains marchés matures, comme en France. Dans ces conditions, les marges brutes de raffinage sont restées sous pression comme l'année précédente, à 28 euros par tonne*. La réalisation, pour la seconde année consécutive, d'un grand arrêt programmé à la raffinerie de Gravenchon a été un autre événement marquant. Le site n'a pas été totalement opérationnel pendant plusieurs semaines au premier semestre. Notre résultat opérationnel ajusté a été en perte de 136 millions d'euros sur l'année, mais à l'équilibre au second semestre malgré des opérations perturbées par les mouvements sociaux nationaux de fin d'année. Dans cet environnement difficile, nos équipes commerciales ont fait preuve d'une remarquable résilience. Elles ont enregistré une progression de 8% des ventes de carburants et combustibles sur un marché intérieur orienté à la baisse.

* Marge brute DGEC 2019.

Comment prenez-vous en compte les attentes de toutes les parties prenantes en ce qui concerne les enjeux de sécurité ?

La sécurité des personnes et de nos procédés industriels est encadrée par un système rigoureux de gestion des risques. De cette exigence de tous les instants dépend la sécurité de notre personnel, des entreprises intervenantes et des riverains autour de nos sites. La sécurité est la valeur qui est au cœur de nos priorités et nous déployons des efforts importants pour continuellement nous améliorer dans ce domaine : en 2019, le chantier gigantesque du grand arrêt de Gravenchon s'est produit sans accident pour le personnel Esso, et seulement deux accidents sans arrêt de travail pour les entreprises intervenantes ; nos indicateurs de sécurité des procédés ont également été très bons. Ce sont des performances qu'il faut souligner, compte tenu de la complexité de nos opérations et de l'ampleur des travaux réalisés sur nos sites.

Esso se positionne comme un opérateur responsable. Dans le contexte de la transition énergétique, qu'est-ce que cela implique ?

Le groupe est engagé dans une démarche responsable pour produire et distribuer une énergie bon marché, tout en réduisant ses impacts sur l'environnement. Nous nous positionnons vers un avenir bas carbone et autour de quatre objectifs clairs. Il s'agit tout d'abord d'atténuer les émissions liées à nos opérations et de renforcer notre efficacité énergétique. Les grands arrêts comme celui de Gravenchon vont dans ce sens. Ensuite, contribuer à la réduction des émissions de nos clients en commercialisant des produits de qualité premium et en fournissant le marché en nouveaux produits comme le carburant marine bas soufre



Retrouvez l'intégralité de cet entretien en vidéo sur la page : rapportannuel.esso.fr/2019

Nos priorités sont claires : opérer à un niveau d'excellence, renforcer la compétitivité de notre outil industriel, poursuivre le développement de nos ventes, nous positionner pour un avenir bas carbone et poursuivre la transformation de notre culture. Pour accompagner son évolution, le groupe poursuivra son adaptation avec le support de son personnel dont les compétences, les attitudes gagnantes et le leadership contribueront aussi à porter son ambition. C'est pour cela que nous pouvons aborder l'avenir avec une relative sérénité – avec toute la réserve que cela suppose, bien entendu, compte tenu de la crise que nous traversons et du contexte économique d'aujourd'hui.

Il existe un futur pour les carburants liquides bas carbone. Notre société s'adapte et évolue, nous pouvons apporter une partie des solutions !

ou le superéthanol. Nous nous mobilisons pour développer des solutions à plus bas carbone à partir de la recherche et des partenariats du groupe ExxonMobil, en tenant compte des objectifs ambitieux assignés à notre industrie à la fois dans le domaine des biocarburants et de nouveaux procédés industriels. Enfin, nous voulons nous impliquer de façon constructive et réaliste dans le débat sur le climat, de façon à éclairer toutes les parties prenantes sur les enjeux de cette transition. Nous sommes convaincus qu'il existe un futur pour les carburants liquides bas carbone. Notre société s'adapte et évolue, nous pouvons apporter une partie des solutions !

Comment le groupe Esso S.A.F. envisage-t-il les prochaines années ?

Nos marchés et nos industries vont fortement évoluer, c'est une évidence, même si beaucoup d'incertitudes subsistent quant à l'évolution du système énergétique. Notre intégration au sein d'ExxonMobil est un atout certain et va nous permettre de bénéficier de sa forte capacité d'innovation et de recherche technologique.

En parlant des équipes, la façon dont elles auront géré la continuité des opérations pendant la crise liée à la propagation du Covid-19 est certainement à saluer...

En effet, nous faisons face à une crise tout simplement sans précédent**. La pandémie de Covid-19 va peser fortement sur la demande mondiale en 2020 et nous nous attendons à un ralentissement économique généralisé dont l'ampleur, et donc l'impact sur nos activités, est à ce jour encore incertaine. Cela dit, je suis très reconnaissant de l'engagement de chacun de nos salariés au quotidien à appliquer rigoureusement toutes les mesures barrières afin de se protéger, d'abord, et de limiter le risque sanitaire sur nos sites, permettant ainsi la poursuite de la production d'énergie avant tout nécessaire au transport de produits de première nécessité. Je remercie tous nos collaborateurs qui ont su mettre en œuvre avec efficacité et une grande réactivité nos plans de continuité des activités. Avec près de la moitié du personnel en télétravail et des équipes opérationnelles restreintes pour faire fonctionner les sites de production en toute sécurité, le groupe s'est montré à la hauteur, faisant preuve d'engagement et d'adaptation pour assurer la poursuite des opérations et l'approvisionnement de nos clients.

Je remercie chaleureusement l'ensemble de nos équipes !

** Cette interview s'est déroulée par téléphone le 31 mars 2020 en période de confinement.

Ambitions & perspectives

Alors que les modes de production et de consommation de l'énergie se transforment, le groupe Esso doit contribuer à répondre, comme acteur majeur de l'industrie du raffinage, au double défi de produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement. En 2020, il poursuivra ses efforts en s'appuyant sur cinq piliers stratégiques.



1

Opérer à un niveau d'excellence

Dans son objectif prioritaire de conduire ses opérations de façon responsable et en toute sécurité, le groupe Esso poursuivra ses actions pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et les riverains, avec un taux d'utilisation permettant de tirer le meilleur parti de son outil industriel, à la recherche permanente de l'excellence opérationnelle. Ces enjeux portent principalement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions.

2

Renforcer la compétitivité de l'outil industriel

Le groupe Esso est engagé dans une démarche permanente d'amélioration et d'optimisation du fonctionnement de son outil industriel pour rester compétitif. Cela passe par des investissements continus pour optimiser le fonctionnement de ses usines. La gestion des coûts est assurée de façon rigoureuse et disciplinée, afin de pouvoir faire face à une forte concurrence internationale. Celle-ci s'exprime sur un marché ouvert aux importations de produits finis, fabriqués dans des environnements réglementaires souvent moins contraignants ou à des coûts de production plus faibles, ce qui impose à notre groupe d'être toujours plus performant.

3

Poursuivre le développement des ventes

Le groupe Esso continuera de se renforcer sur le marché français pour accompagner toujours mieux ses clients revendeurs et distributeurs. Fort de ses succès commerciaux pour les ventes de carburants, il s'appuie sur une logistique et des équipes performantes ainsi que sur la force de ses marques Esso et Mobil.

5

Transformer la culture d'entreprise

L'entreprise continuera d'adapter sa production et son offre de produits aux évolutions du marché. Elle est convaincue que ces transformations offrent des perspectives durables pour les entreprises qui sauront les anticiper. Le groupe Esso poursuit l'intégration de technologies numériques innovantes dans ses procédés et ses pratiques. Le groupe entend également poursuivre son adaptation et réussir la transformation de sa culture d'entreprise à travers de nombreuses initiatives d'engagement de son personnel.

4

Se positionner pour un futur bas carbone

Le groupe Esso se positionne comme un acteur engagé de la transition énergétique, attaché à poursuivre la réduction des émissions de ses unités, fournir à ses clients des produits performants et respectueux de l'environnement, encourager la recherche pour des solutions nouvelles bas carbone et s'inscrire comme entreprise citoyenne dans le débat sur le changement climatique.

Covid-19 : continuité des activités

Le groupe Esso a intégré de longue date le risque pandémique dans ses plans de continuité d'activités. Ces plans ont permis d'assurer la sécurité du personnel travaillant sur le site et en télétravail pour poursuivre l'approvisionnement énergétique du pays en adaptant la marche des unités de production à l'évolution de la demande. L'impact global de la pandémie de Covid-19 sur nos activités est à ce jour encore incertain mais le groupe est déterminé à continuer à faire preuve de résilience pour traverser cette crise grâce à l'engagement de tous.



Le grand arrêt de la raffinerie de Gravenchon

En 2019, la raffinerie de Gravenchon a finalisé ses grands travaux de maintenance planifiée.

≈ 50 M€ capitalisés en 2019

650 000 heures de travail

1 200 intervenants (moyenne)

0 accident du personnel Esso

Faits marquants

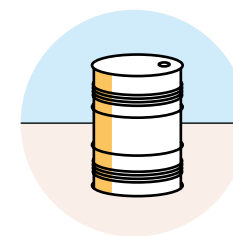
En toute sécurité

La politique interne, volontariste et dynamique, fait que la perception des risques et leur prévention sont largement diffusées et partagées au sein des équipes. Cela se traduit dans les indicateurs sécurité du groupe qui témoignent de notre performance et de notre gestion anticipée des risques grâce à l'implication de tous. En 2019, la société n'a déploré aucun accident de travail pour le personnel du groupe Esso.



+ 8,2 %

La progression des ventes de carburants et combustibles sur un marché intérieur en léger repli.



+ 25 %

de production de bitumes. Gravenchon confirme sa position de plus important site de production de bitumes en France.



≈ 19 millions de tonnes

Capacité de raffinage.

ISO 50001



Après le site de Gravenchon en 2017, c'est la raffinerie de Fos-sur-Mer qui a obtenu cette certification ISO 50001 attestant

l'engagement de l'entreprise et son efficacité en matière d'amélioration continue de sa gestion de l'énergie.

Des produits plus respectueux de l'environnement

EMF.5™ : Ce nouveau carburant du groupe ExxonMobil à basse teneur en soufre permet aux transporteurs maritimes de respecter les nouvelles exigences imposées par l'Organisation maritime internationale. Le groupe Esso le produit exclusivement à Fos-sur-Mer, une spécificité qui a nécessité des adaptations de l'outil de production, des ajustements logistiques et la mobilisation des différentes équipes de la raffinerie.

Superéthanol E85™ : Ce produit, disponible depuis une dizaine d'années, a récemment vu ses ventes augmenter suite au regain d'attention des consommateurs. Le groupe Esso a investi dans ses dépôts pour proposer ce carburant au plus grand nombre.

Arrivée d'une nouvelle
administratrice représentante
du personnel en 2019



« Avec la parole
du personnel
au conseil
d'administration,
la dimension
participative
de l'entreprise
est renforcée. »

Odile Rueff

Coordinatrice gestion immobilière
Administratrice d'Esso Société
Anonyme Française

Gouvernance

Le mode de gouvernance du groupe Esso S.A.F. repose sur une organisation à conseil d'administration. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise rappelle les règles que la société souhaite respecter en la matière. En accord avec les pouvoirs attribués par l'assemblée des actionnaires et avec l'objet social, le conseil valide les orientations stratégiques de la société

et veille à leur mise en œuvre. Il est saisi de toute question significative relative à la bonne marche de la société et délibère sur les affaires importantes la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leur mission sont transmises aux administrateurs. La gestion du groupe Esso s'appuie sur des exigences particulièrement élevées en matière d'intégrité et de respect des lois,

des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. C'est la clé de voûte d'une performance durable et d'une bonne citoyenneté d'entreprise. En 2020, il est envisagé que le conseil d'administration soit renforcé par la nomination proposée de deux nouvelles administratrices.

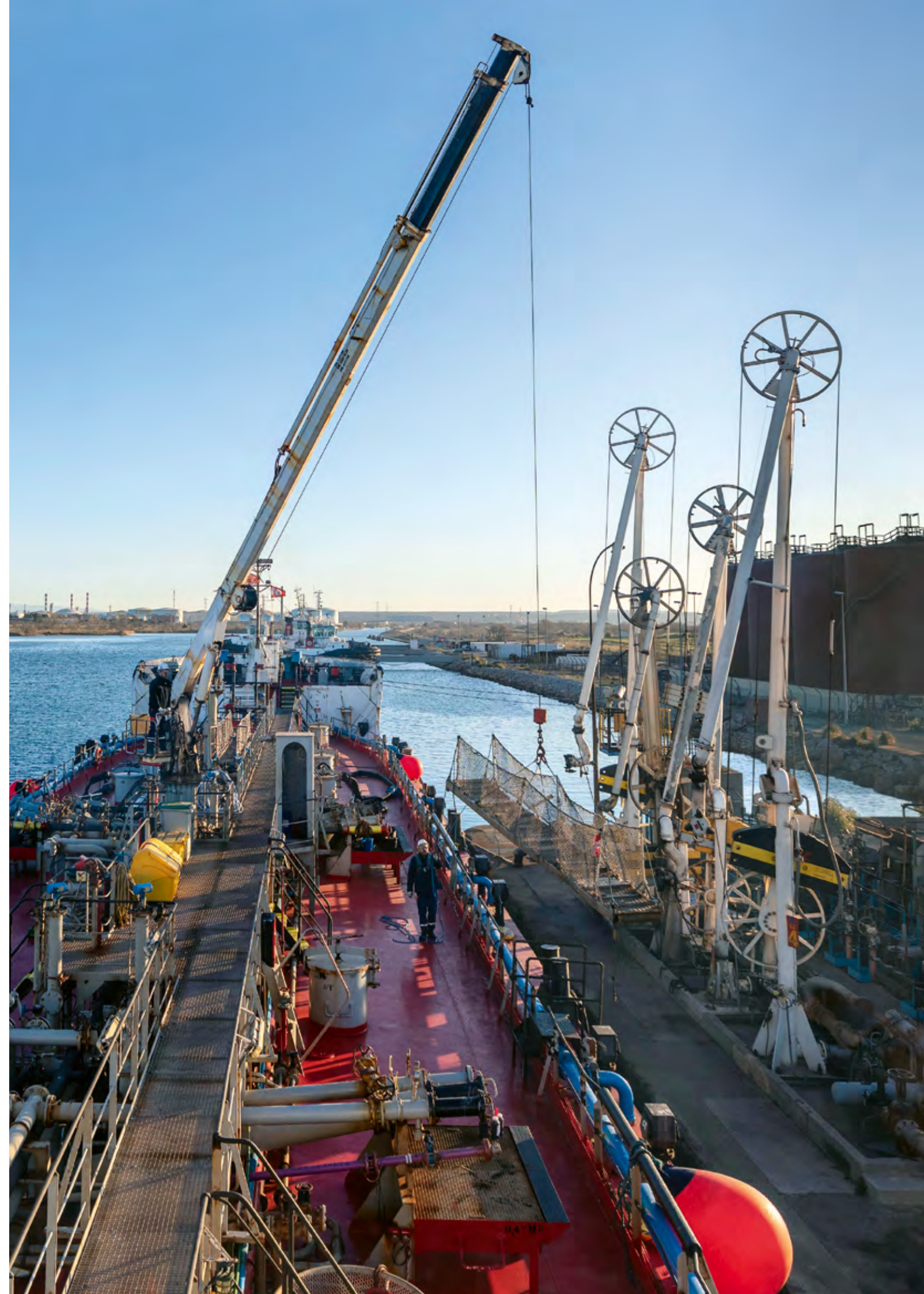


- ① **Antoine du Guerny**
Président du conseil
d'administration et directeur
général d'Esso Société
Anonyme Française
- ② **Marie-Hélène Roncoroni**
Directeur général délégué
d'Établissements Peugeot Frères
- ③ **Peter Vandenborne**
Directeur général de la société
Esso Raffinage
- ④ **Marie-Françoise Walbaum**
Membre du conseil
de surveillance d'Isatis Capital
- ⑤ **Jean-Pierre Michel**
Président de Mindex S.A.S.
- ⑥ **Philippe Ducom**
Président d'ExxonMobil Europe

Un outil industriel optimisé
pour opérer au meilleur
niveau, gagner

Activité

en efficacité énergétique,
fabriquer des produits
performants et renouveler
la confiance de nos clients.



Conjoncture et contexte pétrolier

Pétrole brut et marché pétrolier

Selon les chiffres de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) publiés en janvier 2020, la croissance de la demande mondiale s'est poursuivie en 2019 pour atteindre 100,3 millions de barils par jour en moyenne – soit une hausse de 1 % par rapport à 2018. La croissance de cette demande provient de pays hors OCDE (de la Chine en premier lieu). La pandémie de Covid-19 va toutefois peser fortement sur la demande mondiale en 2020, en raison des mesures de confinement mises en place et d'un ralentissement économique généralisé. En termes de production, les chiffres restent stables par rapport à 2018, avec 100,34 millions de barils produits par jour (contre 99,9 millions de barils par jour l'année précédente).

Une production plus diversifiée

Dans un marché global et ouvert, la part de la production de pétrole brut en provenance du Moyen-Orient et des membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) enregistre une baisse de 3 %, compensée par la production des États-Unis et de la Russie. De ce fait, le marché mondial est moins vulnérable aux aléas géopolitiques pouvant impacter les pays historiquement producteurs.

Le marché français en constante évolution

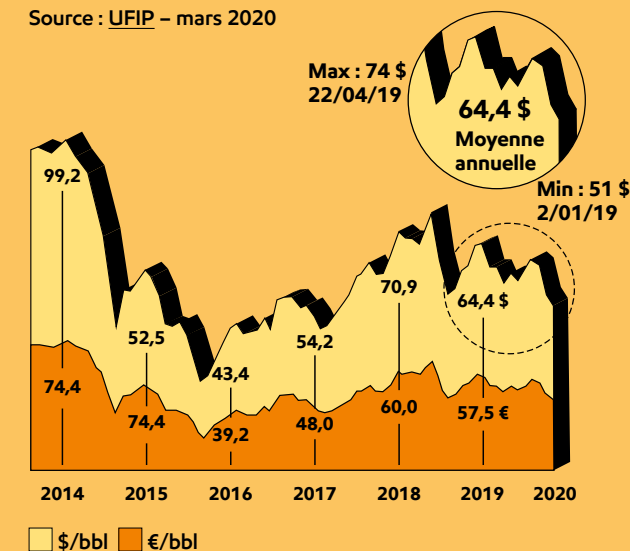
Le marché français reste très compétitif, du fait de l'excellence de sa logistique ouverte à tous les opérateurs, de sa géographie avec une grande façade maritime pour les approvisionnements et aussi de la grande variété des acteurs sur le marché. En 2019, la pression sur les marges de raffinage a continué et elles s'établissent à 28 euros la tonne comme en 2018 malgré des fluctuations importantes en cours d'année. Dans un contexte où la demande française de produits pétroliers – estimée à 72,7 millions de tonnes par le CPDP* – a baissé de 1,6 % en 2019, les produits pétroliers représentent toujours 43 % de la consommation finale d'énergies. Le rééquilibrage entre diesel et essence se poursuit. La baisse des ventes de véhicules particuliers diesel neufs (qui représentent 35 % de part de marché) explique la baisse des livraisons

de gazole de 2,4 % sur le marché national. Toutefois, le gazole représente toujours près de 80 % des ventes de carburants routiers. Ce pourcentage s'explique par la prédominance des véhicules diesel dans la flotte automobile française (environ 65 %) et par la part du diesel dans le transport commercial poids lourds. Les livraisons de supercarburants sont en hausse de 7,3 % du fait de l'augmentation des ventes de voitures essence et hybrides.

* CPDP (Comité professionnel du pétrole).

Les cours du brut en 2019

Source : UFIIP – mars 2020

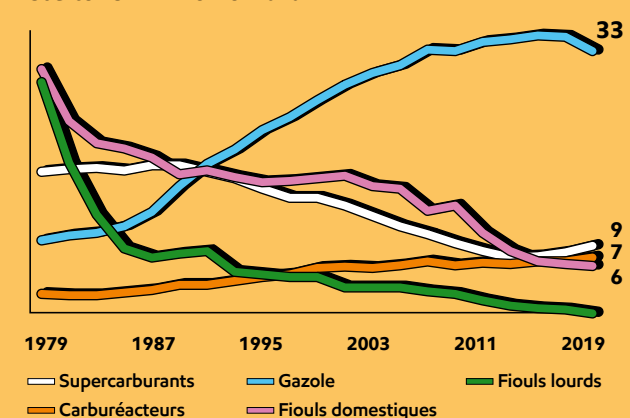


En moyenne : 64 \$ en 2019 comparé à 71 \$ en 2018

Après le repli du prix du baril de Brent en début d'année, les cours ont progressé jusqu'en juin 2019 où la tendance s'est inversée. Les tensions commerciales ont fait craindre un ralentissement de l'économie américaine. Ainsi, de juillet à décembre, le cours du baril a oscillé entre 59 dollars et 67 dollars en fonction de deux principaux facteurs, le premier lié aux tensions avec l'Iran dans le Golfe persique et le second aux fluctuations des négociations d'un accord commercial entre la Chine et les États Unis. Le prix du baril de Brent s'est ainsi élevé en moyenne à 64 \$ (57 €) contre 71 \$ (60 €) en 2017, soit une baisse d'environ 10 %. En décembre 2019, le baril de Brent s'échangeait en moyenne à 67 \$ (60 €) contre 57 \$ (50 €) en décembre 2018.

Évolution de la demande du marché français en 2019

Source : CPDP – février 2020





Raffinage : les enjeux de la transition énergétique

Une source d'énergie toujours indispensable

Le pétrole continuera à jouer un rôle de premier plan dans le mix énergétique des prochaines décennies. Il devrait être progressivement affecté aux usages pour lesquels il représente l'énergie et la matière première les plus appropriées, notamment les transports (aviation ou transport commercial et maritime) et la pétrochimie (matières plastique, engrais et autres produits chimiques) du fait notamment de sa densité énergétique et de sa sécurité d'utilisation inégalée (comparé aux autres sources d'énergie). L'essor des classes moyennes dans de nombreuses régions du monde et les achats de véhicules qui en découlent vont faire naître de nouveaux besoins en mobilité individuelle. L'industrie européenne du raffinage a un rôle à tenir face aux enjeux du changement climatique en assurant la sécurité énergétique indispensable à la prospérité de l'économie européenne, ainsi que la mobilité des Européens. Le raffinage reste un actif stratégique à l'échelle du continent, en particulier pour limiter la dépendance de l'Europe vis-à-vis des importations de produits finis. Dans le même temps, tous les efforts sont déployés pour réduire l'impact des activités de raffinage sur l'environnement, ainsi que la consommation des sites industriels.

Un secteur qui s'adapte

Le respect de l'environnement et l'efficacité énergétique des sites industriels représentent un enjeu décisif, pour lequel des investissements importants sont indispensables. Le défi étant de développer et commercialiser des produits toujours plus performants, plus respectueux de l'environnement, à un prix abordable, tout en réduisant les émissions des raffineries. Le secteur dispose de nombreux atouts pour s'adapter. Il doit également maintenir son niveau d'excellence et conserver une main-d'œuvre très qualifiée, avec le savoir-faire technologique qui s'y rattache. Une évolution possible dans les prochaines années pourrait être de s'aligner sur la vision très ambitieuse de FuelsEurope (qui réunit les principaux acteurs du raffinage en Europe)* à l'horizon 2050, qui prévoit des sources d'alimentation moins carbonées en réduisant ses consommations et ses émissions afin de répondre aux besoins du marché en carburants liquides bas carbone. Une telle vision, qui reste encore théorique, et la transformation industrielle qui en résulterait ne peuvent être envisagées sans un cadre réglementaire et fiscal stable, et une politique industrielle d'accompagnement respectant la neutralité technologique et la réalité des choix économiques.

** Pour en savoir plus, consultez le site internet de FuelsEurope ou de l'Union française des industries pétrolières.*

Les enjeux pour un scénario tout voitures électriques

Pour atteindre **un parc mondial de 100 % de voitures électriques** à l'horizon 2040, il faudrait que tous les véhicules neufs vendus soient électriques à partir de 2025. Pour ce faire, il faudrait que la production de batteries **soit multipliée par 50** d'ici 2025. Cela entraînerait également une augmentation de la demande mondiale d'électricité d'environ 15 %, et une réduction de 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.



Focus fiouls 2050

« Vision 2050 – Perspectives pour l'industrie du raffinage et des carburants liquides » a été développée par FuelsEurope, l'association des raffineurs européens, pour élaborer un possible chemin de la transition énergétique pour notre industrie. Elle s'appuie en premier lieu sur une évolution importante du mix énergétique de l'Union européenne, qui veut viser la neutralité carbone en 2050.

PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie)

La PPE fixe l'avenir énergétique de la France pour les dix prochaines années. Elle ambitionne de piloter la transition vers un système énergétique moins carboné, plus sobre et plus diversifié. Elle détermine une trajectoire allant irréversiblement dans le sens du respect de l'environnement et la prise en compte des risques liés au changement climatique.

Vers la neutralité carbone en Europe en 2050

L'industrie pétrolière doit contribuer à l'effort global initié par l'Accord de Paris pour concilier croissance économique et développement durable et lutter contre le changement climatique. Elle est un acteur majeur de la diversification du mix énergétique et est engagée dans la réduction des émissions de GES (Gaz à effet de serre) à travers les différentes stratégies bas carbone des entreprises du secteur. Concernant le projet de PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) porté par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour la période 2019-2028, l'UFIP (Union française des industries pétrolières) dont Esso S.A.F. est membre, alerte sur le fait

que six principes considérés comme essentiels par notre industrie sont aujourd'hui insuffisamment pris en compte : sécurité, compétitivité, efficacité, acceptabilité, progressivité, neutralité technologique. Elle précise aussi qu'il est fondamental que toute approche programmatique nationale sur l'énergie s'inscrive dans un cadre européen partagé avec les autres États membres.



Carburants & combustibles

Représentant 30 % de la capacité de raffinage nationale, les raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer sont des outils industriels performants. Les deux sites ont bénéficié d'investissements continus et de travaux de maintenance réalisés durant les grands arrêts programmés lors de ces trois dernières années.



Des sites performants

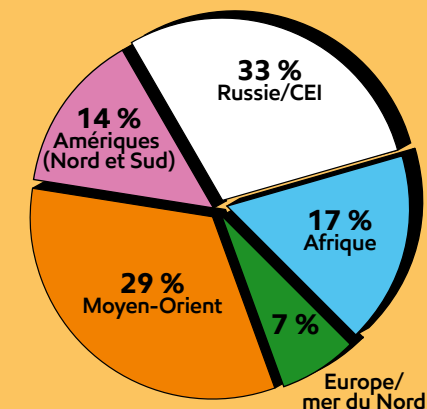
Avec 15,9 millions de tonnes de brut traitées contre 15,3 millions de tonnes en 2018, les deux raffineries du groupe Esso ont connu une année 2019 reflétant une bonne utilisation des capacités. Gravenchon a finalisé la maintenance et l'entretien du tiers restant de ses installations, la majeure partie ayant été réalisée l'année précédente. Les deux sites ont su diversifier leur ardoise de pétroles bruts afin d'utiliser au mieux l'outil de raffinage et proposer des produits plus respectueux de l'environnement. La raffinerie de Gravenchon enregistre une augmentation de + 25 % de sa production de bitume. Fos-sur-Mer a été mobilisée pour produire les nouveaux carburants marine à basse teneur en soufre.

Un marché toujours plus ouvert

Les deux raffineries du groupe opèrent dans un marché ouvert à une forte concurrence non seulement européenne mais aussi mondiale. Dans les pays émergents, les raffineurs disposent d'outils de plus en plus modernes, accèdent à une énergie bon marché et souvent ne sont pas tenus aux mêmes contraintes environnementales et sociales. Du fait de leurs coûts de production plus faibles, ils peuvent exporter vers la France des produits finis à des prix très concurrentiels,

Origine du pétrole brut traité par Esso

Ces bruts proviennent en majorité de Russie et de la CEI (Communauté des États indépendants) ou du Moyen-Orient. La part des États-Unis a également sensiblement augmenté cette année.



en concurrence avec la production nationale. Celle-ci doit impérativement s'adapter pour rester compétitive. En conséquence, notre stratégie reste de favoriser les ventes sur le marché local.

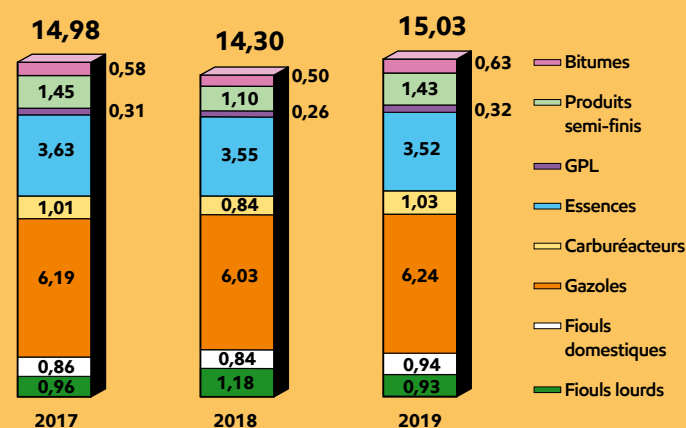
Accompagner les évolutions de la consommation

Le rééquilibrage qui s'opère actuellement entre les véhicules essence et diesel est plutôt favorable au raffinage français. En effet, la production nationale actuelle de gazole ne suffit pas à répondre à la demande du transport commercial et des voitures diesel, qui représentent toujours près de 65 % de la flotte automobile française. La demande de gazole est évaluée à 40 millions de tonnes par an, dont près de 50 % doivent être importés. Cette situation invite donc à la poursuite des efforts sur le long terme afin d'augmenter la production de distillats de qualité (gazole et fioul domestique). Sur ce point, Esso peut bénéficier pleinement du savoir-faire et des innovations du groupe ExxonMobil et des synergies entre les équipes au sein du groupe.

Production d'Esso Raffinage en carburants, combustibles, bitumes et produits semi-finis hors lubrifiants

(en millions de tonnes)

Augmentation de la production de gazoles pour répondre à la demande du marché et réduire les importations de produits.



Une production en phase avec les besoins du marché

Bien situées en Normandie (marché région parisienne/nord de la France) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (marché du Grand Sud), les deux raffineries du groupe assurent un approvisionnement géographiquement équilibré. Elles sont organisées pour répondre à la demande du marché national avec des produits de qualité, une logistique fiable et une stratégie commerciale adaptée aux besoins des clients. Elles poursuivent des objectifs communs :

- **optimiser** la valorisation de chaque molécule pour proposer plus de produits à forte valeur ajoutée, en réduisant la production de fiouls lourds et en proposant, à des prix abordables, des produits performants permettant à nos clients de réduire leurs émissions ;
- **maximiser** la production de distillats (gazole, en particulier) afin de répondre à une demande toujours importante et de réduire ainsi les importations ;
- **continuer** d'améliorer l'efficacité énergétique des sites industriels, pour réduire les coûts totaux d'exploitation, dont la consommation d'énergie représente une part très importante, tout en réduisant les émissions.

Des investissements continus dans le raffinage

Les investissements du groupe ont été de 112 millions d'euros en 2019 dont 49 millions d'euros en capitalisation des coûts de grand entretien et 39 millions d'euros pour de nouveaux projets plus spécifiques dans ses raffineries. Il s'agit de projets de réduction des émissions et d'amélioration du point de coupe* pour un meilleur mix de production. En 2018, le groupe avait investi 124 millions d'euros dont 70 millions d'euros en capitalisation de coûts des grands arrêts pour entretien et 41 millions d'euros en nouveaux projets dans ses raffineries.

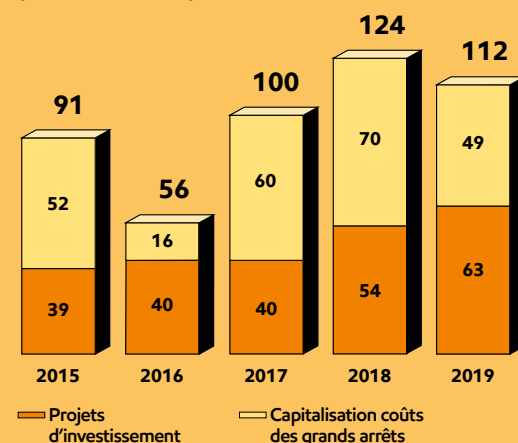
Au cours des trois dernières années, les investissements ont été parmi les plus élevés de l'histoire du groupe, malgré un environnement économique récent défavorable.

** Dans le raffinage, les « coupes » pétrolières sont obtenues dans une tour de distillation à partir du pétrole brut : les légers (gaz, naphtha et essences), les moyens (kérosène, diesel et fioul domestique) et les lourds (fiouls lourds ou résidus atmosphériques).*

Un outil industriel et logistique nécessaire sur le territoire

En 2019, des événements externes, en particulier les grèves nationales contre la réforme des retraites ou les inondations dans le sud du pays, ont mis en évidence l'importance de disposer d'une logistique robuste et flexible. Le groupe Esso est le deuxième raffineur de l'Hexagone et assure à ce titre un rôle clé pour l'activité économique, la sécurité et l'autonomie énergétiques du pays. Il est en mesure de produire sur le territoire des carburants et combustibles répondant aux spécifications nationales et européennes les plus sévères. Sa fiabilité auprès de ses clients est donc stratégique.

Des investissements continus (en millions d'euros)



Gravenchon

Une raffinerie de référence intégralement rénovée

Le site industriel de Gravenchon, en Haute-Normandie, comprend une raffinerie et une usine de lubrifiants appartenant au groupe Esso et plusieurs unités pétrochimiques de la société ExxonMobil Chemical France. Avec une capacité de traitement de 12 millions de tonnes de pétrole brut par an, soit 20% de la capacité nationale de raffinage, la raffinerie Esso bénéficie de son intégration au sein de la plus importante plateforme intégrée du groupe ExxonMobil en Europe.

À Gravenchon, l'année 2019 a d'abord été celle de la fin des travaux de maintenance, avec un grand arrêt technique programmé au premier trimestre sur la partie de la raffinerie qui n'avait pas été encore inspectée. Cette maintenance est essentielle pour assurer la pérennité et la compétitivité du site et atteindre les objectifs ambitieux de production. Démarré en février 2019, le chantier s'est concentré sur la partie est de la raffinerie ; il a représenté près de 650 000 heures de travaux avec 1 200 intervenants sur site en moyenne par jour. Les unités ont pu redémarrer progressivement à partir de mi-avril, avec des résultats sécurité très satisfaisants, sans accident pour le personnel Esso, ni aucun incident de sécurité des procédés (Process Safety) malgré la complexité des opérations réalisées. Néanmoins, deux accidents du travail de faible gravité se sont produits, touchant du personnel d'entreprises intervenantes.



« Après deux années de maintenance planifiée, la raffinerie de Gravenchon renforce sa compétitivité et est prête à atteindre des objectifs de production ambitieux. »

Peter Vandenborne

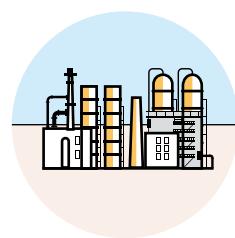
Directeur de la raffinerie de Gravenchon

Plus important site de production de bitumes en France

Suite à cet arrêt planifié du premier trimestre, le site de Gravenchon, entièrement optimisé dans son fonctionnement et sa fiabilité, a vu notamment sa production de bitume atteindre des records avec + 25 % en volume. La raffinerie de Gravenchon affirme ainsi sa position de premier producteur de bitumes en France. Cette performance est à souligner dans un contexte de demande nationale soutenue, également caractérisé par des difficultés d’approvisionnement sur le marché local.

Renforcer encore la compétitivité

Gravenchon bénéficie de capacités de stockage accrues dans le port du Havre. La raffinerie va continuer d’optimiser ses achats de pétrole brut et diversifier son ardoise avec des matières premières plus délicates à traiter mais à plus haute valeur ajoutée. Cette initiative contribue à l’amélioration de la compétitivité du site. D’autre part, les travaux se poursuivent avec l’objectif d’optimiser la valorisation des molécules pouvant être intégrées dans les activités d’ExxonMobil Chemical France.



5

nouveaux types de pétrole brut traités.

Une empreinte environnementale maîtrisée

Comme détaillé dans le rapport RSE en pages 71-72, l’empreinte environnementale de la raffinerie de Gravenchon a été maîtrisée en 2019 avec des réductions importantes de la plupart des émissions. À titre d’exemple, la baisse spectaculaire de 44 % des émissions de SO₂ du site a été rendue possible grâce au remplacement d’un compresseur lors de la mise en place du projet de récupération et de purification de gaz torchés ou brûlés démarré en début d’année 2019. La raffinerie de Gravenchon a obtenu en 2019 la recertification ISO 50001, attribuée dès 2017, qui traduit la reconnaissance de ses efforts en termes de gestion de l’énergie.

Relever de nouveaux défis

Fortes de ces améliorations et dans un site pleinement opérationnel, Gravenchon et ses équipes sont bien placées pour renforcer la performance opérationnelle de la raffinerie, intensifier les synergies au sein de la plateforme, poursuivre la production des spécialités et fluidifier encore la logistique. À ce titre, la nouvelle stratégie pour approvisionner en essence de nouvelles zones autour de Bordeaux a fait gagner des parts de marché dans des zones non couvertes ces dernières années. Il faut noter, enfin, que Gravenchon est engagée dans une démarche de transformation numérique. Elle vise à simplifier les processus de travail tout en renforçant l’efficacité et la sécurité du site. À cet égard, l’installation du Wifi sur les unités a permis de déployer le programme de « digital manufacturing » annoncé en 2018.



Fos-sur-Mer

Un site de référence en termes de flexibilité et de gestion de l’énergie

Avec plus de 10 % de la capacité française de raffinage et une production majoritairement vendue sur le marché local, Fos-sur-Mer dispose de tous les atouts pour s’imposer comme une raffinerie clé de la zone méditerranée. En livrant en 2019 les premiers carburants à basse teneur en soufre pour la marine, le site confirme sa grande capacité d’adaptation pour ajuster sa production aux besoins du marché, renforçant ainsi sa compétitivité.

Optimiser sa production

Si les indicateurs de fiabilité sont légèrement en retrait, avec un taux d’utilisation de 84,2 % contre 85,3 % en 2018, la production et le traitement de produits ont été stables avec 5,8 millions de tonnes en 2019, confirmant ainsi la bonne performance opérationnelle du site. La raffinerie est désormais pleinement configurée pour livrer le nouveau carburant EMF.5™, plus respectueux de l’environnement, à ses clients du transport maritime. Ils peuvent ainsi respecter les nouvelles réglementations avec une teneur en soufre dans la tolérance maximum de 0,5 %. De même, la logistique optimisée a amené davantage de flexibilité au niveau du pompage de bruts afin d’optimiser l’utilisation des unités.

Servir le marché national

En 2019, la raffinerie a réussi à commercialiser l'intégralité de sa production d'essence et de diesel sur le territoire français, évitant ainsi d'avoir à l'exporter et enregistrant aussi à la hausse les ventes par voie ferrée et camionnage. Il est à noter que le site s'est organisé durant les mouvements sociaux contre la réforme des retraites qui ont marqué la fin d'année pour assurer la continuité des approvisionnements et limiter l'impact de ce mouvement pour ses clients, allant jusqu'à ouvrir son dépôt pétrolier 24 h/24 pendant le mois décembre 2019.

Dialoguer avec les différentes parties prenantes

En 2019, la raffinerie de Fos-sur-Mer s'est associée avec les industriels de la zone pour contribuer au projet « RÉPONSES », acronyme pour RÉduire les POLLutionNs en Santé Environnement, initié par le SPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles). Ce collectif réunit pouvoirs publics et associations afin d'apporter des informations et réponses concrètes aux attentes des riverains. La mise à disposition d'outils de diffusion de l'information en temps réel sur les incidents, leur impact environnemental et les impacts sur les populations environnantes est un exemple concret de cette démarche de dialogue permanent.

Faire évoluer la configuration du site

Le site continue d'ajuster son outil industriel pour adapter sa production à la demande du marché (carburant bas soufre pour la marine) et anticiper les changements réglementaires (nouveaux fiouls domestiques bas soufre à l'horizon 2024-2025...), tout en assurant sa compétitivité. Pour cela, il travaille constamment pour raffiner de nouveaux pétroles bruts difficiles à traiter, pour améliorer son efficacité énergétique (une part significative des coûts de production) et pour minimiser les coûts de production des carburants et les coûts logistiques, en particulier sur le transport maritime (surestaries).



« Tout comme Gravenchon en 2017, Fos-sur-Mer a obtenu en 2019 la certification ISO 50001. Elle atteste l'engagement de la société en matière d'amélioration continue de sa gestion de l'énergie et consacre les actions entreprises depuis des années. »

Stefaan Van Severen

Directeur de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer

Rester exemplaire en matière de sécurité

En 2019, les résultats de sécurité du personnel de la raffinerie ont été remarquables. Ces résultats sont dus à l'engagement exemplaire de toutes les équipes avec une attention constante pour la prévention et la gestion anticipée des risques à tous les niveaux.



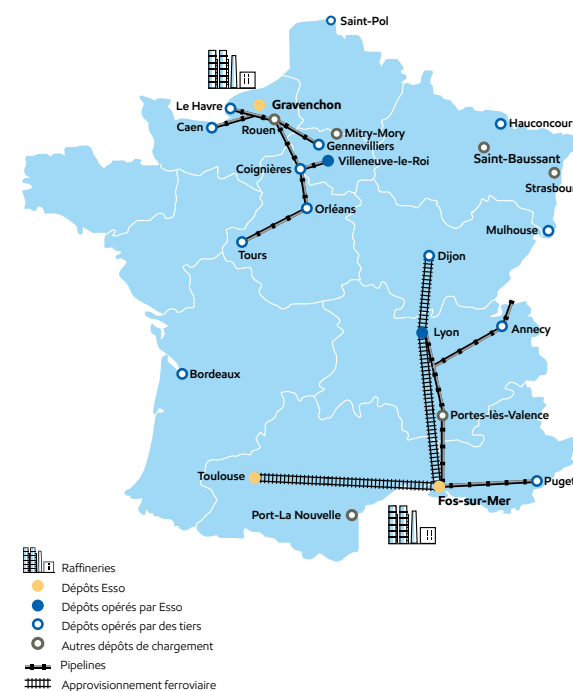
Logistique & ventes

Maillon essentiel de la chaîne de valeur, la logistique s'adapte sans cesse au service des clients. En 2019, dans un contexte souvent perturbé (mouvements sociaux, événements climatiques), nos services se sont organisés pour assurer la continuité des approvisionnements et maintenir l'excellence opérationnelle.

En 2019, la fiabilité de la logistique aura été mise à l'épreuve par des événements externes (manifestations, grèves et inondations) qui ont fortement impacté ses activités et l'ensemble du marché. Faisant preuve de flexibilité, nos services se sont adaptés pour en limiter les effets, en ouvrant par exemple 24 h/24 certains dépôts pétroliers. Dans un marché orienté globalement à la baisse (- 1 % par an en moyenne) et dans un environnement concurrentiel en renouveau, Esso s'est concentrée sur ses priorités stratégiques d'excellence opérationnelle, de fiabilité et d'adaptabilité, en valorisant la chaîne logistique intégrée avec ses raffineries. Pour le groupe Esso, la raison d'être de la logistique est d'apporter ses produits au plus près des clients, avec le meilleur service tout en limitant l'impact environnemental. L'effort porte sur l'amélioration permanente du maillage (aligné sur les réseaux de pipelines et les infrastructures connectées aux raffineries et aux dépôts opérés par le groupe) afin d'offrir une chaîne logistique parfaitement intégrée et en phase avec la demande du marché.

Des nouveaux projets au bénéfice des clients

Parce que nos terminaux sont aujourd'hui l'interface directe entre les clients et la marque, Esso poursuit ses développements pour assurer leur satisfaction. Ainsi, un deuxième poste de chargement est en place à la raffinerie de Gravenchon disposant d'un système d'additivation pour la grande distribution. À Toulouse, une nouvelle interface automatisée pour les postes de chargement, plus ergonomique, est installée, limitant les risques d'erreurs humaines.



La marque Esso reste un atout majeur sur lequel le groupe continue de capitaliser et d'investir régulièrement. En 2019, le groupe a pu compter sur la fiabilité de sa logistique et la performance de ses équipes de vente pour réaliser de bonnes performances dans un contexte perturbé.

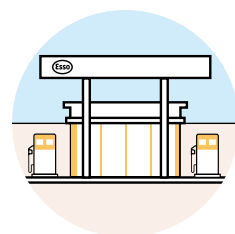
Le groupe Esso confie la commercialisation de ses produits à des professionnels de la distribution de produits pétroliers auprès desquels il assure la fiabilité des approvisionnements : centrales d'achats de la grande distribution, revendeurs indépendants et revendeurs à la marque alimentant le réseau d'environ 550 stations-service Esso et Esso Express. En complément, sa filiale Worex, spécialiste des distillats dont l'activité est aujourd'hui recentrée sur le négoce, gère les ventes auprès de revendeurs spécialisés et de transporteurs.

En France, les performances commerciales du groupe Esso en 2019 sont d'autant plus remarquables qu'elles sont à rapprocher de l'évolution du marché automobile. En effet, avec la motorisation diesel en baisse, les livraisons de gazole sont en recul de plus de 2 % en 2019. Cette baisse est compensée par la forte augmentation des ventes de supercarburants à +7,3 % au niveau national (source CPDP).

La demande des carburéacteurs est aussi en hausse de 4,6 %.

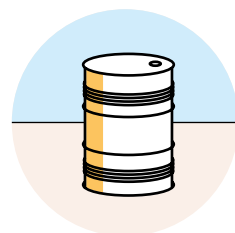
Pour le groupe Esso, plusieurs bonnes performances sont à mettre en avant. Les ventes de carburants, tout d'abord, qui enregistrent une progression de +8,2 % par rapport à 2018. Ensuite, la performance remarquable de Worex, qui a su diversifier son offre (Esso Diesel Efficient) de vente directe aux sociétés de transport, dans un marché pourtant orienté à la baisse. Pour compenser la baisse structurelle du marché de fioul domestique (-6 % en 2019), Worex s'attache à développer les ventes gazole et GNR (Gazole non routier). Elle développe en même temps la vente de produits plus respectueux de l'environnement comme le Diesel Efficient aux transporteurs, leur faisant de réaliser des réductions de consommation et d'émissions. Par ailleurs, dans un contexte politique visant à la neutralité carbone d'ici 2050, le groupe prend en compte l'intérêt croissant pour les énergies alternatives, et développe son offre de CEE (Certificats d'économie d'énergie).

2019 marque aussi le lancement du nouveau carburant Marine EMF.5™ à très basse teneur en soufre (voir page 23).



≈ 550

stations-service Esso et Esso Express.



+ 8,2 %

Ventes de carburants et combustibles sur le marché français.

Des initiatives en réponse aux attentes de nos clients

En 2019, Esso a pris des initiatives pour accroître sa capacité à générer des CEE, dans le cadre des obligations créées par ce dispositif gouvernemental. Ce dernier s'applique aux fournisseurs d'énergie avec des effets induits sur la facture des consommateurs. Le groupe a aussi continué à se concentrer sur le développement des ventes dans les zones où son accès à une solution logistique compétitive est assuré. Une démarche proactive a été engagée pour répondre aux besoins des clients, notamment dans la numérisation. Enfin, une attention particulière a été portée aux biocarburants, dans la logique d'une offre adaptée aux attentes.

Un réseau de revendeurs, ambassadeurs de la marque et de la qualité Esso

Les stations-service Esso et Esso Express sont exploitées par un réseau de quatre revendeurs à la marque qui accompagnent la stratégie commerciale du groupe et sont les ambassadeurs de la marque sur le terrain. En 2019, les ventes dans les stations-service ont été en baisse.

De nouveaux contrats dans l'aviation

Dans la continuité de sa stratégie commerciale recentrée sur l'avitaillement des grands aéroports parisiens, Esso s'appuie sur la force de son organisation intégrée pour toujours mieux servir les compagnies aériennes. La proximité du site de Gravenchon et l'intégration au sein du groupe ExxonMobil sont autant d'avantages compétitifs.

Lubrifiants & spécialités

Le site industriel de Gravenchon est une référence dans la fabrication d'huiles de base, de spécialités et dans la production et le mélange de lubrifiants finis. Ces produits répondent aux exigences les plus élevées en termes d'efficacité énergétique, d'amélioration de productivité et de respect de l'environnement.



Des produits de haute performance

En 2019, dans un marché de lubrifiants finis en repli de 5%*, le groupe a maintenu ses volumes de ventes, renforçant ainsi ses positions.

Gravenchon, un site de référence spécialisé dans les huiles et les spécialités

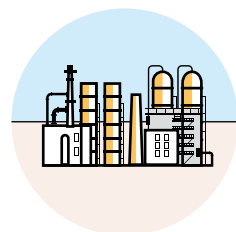
- Les huiles de base : obtenues par distillation et traitements spécifiques de certains pétroles bruts. Ce sont des produits minéraux plus ou moins fluides à température ambiante qui entrent dans la composition de lubrifiants finis pour différents marchés : automobile, transport, BTP, engins marins, industrie...
- Les huiles blanches : destinées entre autres à des usages pharmaceutiques ou alimentaires, ces huiles très pures sont obtenues par hydrogénation.
- Les paraffines : ce sont des produits minéraux qui proviennent de la distillation de pétrole brut et dont la caractéristique est d'être solides à température ambiante et liquides entre 40° et 100°C.

* Source : Comité professionnel des lubrifiants.



530

kilotonnes de lubrifiants et spécialités produites à la raffinerie de Gravenchon.



80 %

des productions exportées en Europe et à travers le monde.



108

kilotonnes de lubrifiants finis fabriqués à l'usine de mélange de Gravenchon.

À propos de Gravenchon

En 2019, la raffinerie de Gravenchon, unique site de production de lubrifiants du groupe Esso, a augmenté sa production d'huiles de base de 29 %. Cette performance s'établissant après une année 2018 de maintenance programmée des unités de fabrication.



Une usine de mélange de lubrifiants finis au service des clients

Gravenchon est également une référence pour la fabrication de lubrifiants finis, conditionnés ou en vrac aux différentes marques Mobil. Le site s'est notamment spécialisé dans la fabrication des lubrifiants synthétiques Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™ développés à partir de brevets très performants. Son usine de mélange représente 20 % de la production de lubrifiants finis et de graisses d'ExxonMobil en zone Europe, Afrique et Moyen-Orient. Jusqu'à 80 % de ces produits « Made in France » sont ensuite expédiés dans le monde entier. À noter que la production a été impactée par l'incendie de l'usine du principal fournisseur d'additifs en France survenu au mois de septembre 2019. En 2019, les résultats sécurité de l'usine de mélange ont été excellents avec neuf ans et cinq millions d'heures sans accident atteints en fin d'année. L'excellence opérationnelle est également une priorité de l'usine, qui poursuit son développement pour répondre aux exigences de ses principaux clients. Ainsi, les travaux d'installation de la nouvelle chaîne de conditionnement en bouteilles d'un litre ont été réalisés en 2019 pour être finalisés au premier trimestre 2020.



« Nous développons la formulation de lubrifiants de qualité, pour fournir à nos clients un produit différencié avec des performances optimisées pour leurs usages spécifiques. »

Bénédicte Imbert

Directrice de l'usine de mélange de lubrifiants finis de Gravenchon



De nouvelles méthodes de vérification plus poussées dans les laboratoires ont aussi été mises en place, afin de pouvoir répondre aux exigences des géants du marché des éoliennes. À leur intention, le nouveau lubrifiant SHC 320WT™ a été mis au point.

Stabilité des ventes en 2019

En 2019, les ventes des lubrifiants du groupe sont restées relativement stables dans un marché intérieur orienté à la baisse (-5%) selon les chiffres du CPL (Centre professionnel des lubrifiants). La baisse constatée des ventes aux distributeurs a été compensée par une légère hausse des volumes vendus aux clients directs, principalement dans le secteur automobile. Esso continue de se positionner dans les lubrifiants de haute technologie avec la gamme Mobil dont les performances ont construit notre réputation, apportant aux clients une efficacité opérationnelle et énergétique.

- Mobil 1™ est la première marque mondiale d'huile moteur synthétique, recommandée par de nombreux constructeurs automobiles de référence.
- Mobil Super™ est formulée pour répondre aux nouvelles exigences du marché des huiles moteur pour les professionnels comme les particuliers, notamment pour conserver l'efficacité des systèmes de réduction d'émissions d'échappement des voitures diesel et essence.

- Mobil Delvac™ est l'une des marques d'huiles moteur à usage intensif les plus utilisées au monde. Elle est réputée pour prolonger la durée de vie et accroître les performances des moteurs et des trains de transmission des poids lourds partout dans le monde et dans tous les types d'environnement.

La force des distributeurs

Esso poursuit sa stratégie de commercialisation de ses gammes d'huiles Mobil à travers son réseau de distributeurs. Véritables ambassadeurs de la marque sur le terrain, ils approvisionnent l'ensemble des secteurs d'activité et accompagnent le déploiement des contrats commerciaux européens du groupe ExxonMobil. En 2019, le groupe a connu une baisse de ses volumes sur ce canal suite au recentrage de ses ventes sur deux distributeurs sur le territoire. Le plus important distributeur de lubrifiants Mobil en Europe, le groupe Moove, avec la société TTA (Techniques et technologies appliquées), couvre la France métropolitaine (hors Corse), tandis que le groupe Ferrandi distribue les produits en Corse. Afin d'augmenter ses ventes et accroître ses parts de marché, Esso développe aussi sa présence auprès de grands comptes stratégiques et de grands constructeurs automobiles. Par ailleurs, les opportunités liées au numérique et aux ventes en ligne sont aussi exploitées et ont été renforcées en 2019.

La MobilBoxx, innovation pour les ateliers

En 2019, la MobilBoxx a été lancée, nouvelle solution pour le stockage et l'utilisation de lubrifiants Mobil dans les ateliers de réparation. Ce produit innovant, avec sa poche en plastique de 20 litres placée en sécurité dans une boîte en carton solide, délivre aux réseaux d'entretien de véhicules la bonne quantité d'huile pour les vidanges ou les appoints. Une alternative propre et facile d'utilisation aux traditionnels fûts de 60 litres, avec l'avantage de la réduction des fuites d'huile dans les ateliers et l'affichage clair sur la MobilBoxx du type de lubrifiant.



Risques

Qu'il s'agisse du domaine opérationnel, environnemental et industriel ou bien de l'aspect social et sociétal, réglementaire ou encore financier, le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques. Il s'appuie sur le suivi d'indicateurs clés de performance destinés à évaluer la pertinence des politiques et des actions mises en œuvre pour optimiser la gestion de ces risques.

Principaux facteurs de risques et principes de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Principaux facteurs de risques financiers et extra-financiers

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire, commercial et financier des marchés dans lesquels il opère. Dans le cadre de la DPEF (Déclaration de performance extra-financière), le groupe Esso S.A.F. a réalisé une cartographie de ses risques financiers et extra-financiers. Pour cela, il s'est inspiré des bonnes pratiques du groupe ExxonMobil en matière de gestion des opérations et de contrôle interne, en particulier les systèmes CIMS (Contrôles irrécusables par une méthode systématique) et OIMS (Operations integrity management system). Des experts de chaque fonction (juridique, ventes, finance, affaires générales, protection des données personnelles, achats, environnement) ont contribué à la réalisation de cette cartographie à travers l'évaluation et la hiérarchisation de ces risques.

Ces risques peuvent principalement être classés selon les quatre macro-catégories suivantes, tout en reconnaissant que leurs conséquences peuvent être transversales.

• Les risques opérationnels, environnementaux et industriels résultent des dangers potentiels inhérents, d'une part, à l'opération de sites industriels répondant aux critères de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite « directive Seveso III » et, d'autre part, à la nature des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques...).

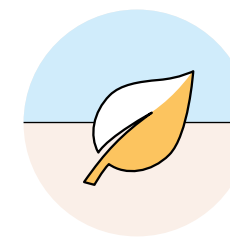
• Les risques sociaux et sociétaux concernent les enjeux relatifs aux parties prenantes internes (telles que les salariés du groupe et des entreprises intervenantes) et externes (telles que les riverains de ses sites industriels ou ses clients), et la façon dont leurs attentes sont prises en compte.

• Les risques réglementaires résulteraient d'une non-conformité aux lois et règlements applicables qui serait de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et/ou à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

• Les risques financiers regroupent les risques de perte à la suite d'une opération financière (sur un actif financier) ou d'une opération économique ayant une incidence financière.

Les objectifs de développement durable

Grâce à sa gestion optimale de ses risques principaux, le groupe Esso met en œuvre sa stratégie avec le niveau de performance attendu. Le résultat des politiques qu'il applique et des actions qu'il mène en ce sens est reflété dans ses indicateurs clés de performance. Le groupe Esso, tout comme le groupe ExxonMobil, soutient activement les 17 objectifs de développement durable (Sustainable development goals) de l'ONU (Organisation des nations unies). Le double défi que le groupe doit relever au quotidien (« produire et distribuer une énergie bon marché, pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement – y compris les risques liés au changement climatique ») l'amène à jouer un rôle particulièrement actif vis-à-vis de huit d'entre eux.



Opérationnel, environnemental et industriel

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux opérationnels, environnementaux et industriels est guidée plus particulièrement par sa politique de protection de l'environnement. Adoptée par le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elle apporte un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire en matière environnementale.

Impact potentiel

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Impact sur l'environnement



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

Le groupe Esso opère des sites industriels classés Seveso III. La nature de ses activités l'expose à des risques accidentels d'atteinte des milieux (air, eau, sol). La consommation des matières premières, sous forme d'énergie nécessaire au raffinage du pétrole brut, est également susceptible d'affecter le milieu naturel.

Esso utilise des outils performants pour analyser ses risques environnementaux qu'elle maîtrise à travers d'actions planifiées à court et moyen termes. Son exigence prioritaire de conformité réglementaire la conduit à mesurer les paramètres environnementaux au même titre que les paramètres techniques de ses opérations.

Risque industriel



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

Conséquences d'un accident industriel et/ou environnemental majeur, qui pourraient entraîner un défaut de protection des personnes et/ou des biens, une interruption d'activité.

La sécurité est une valeur fondamentale d'Esso. Elle est intégrée à tous les stades de l'activité courante et des projets futurs avec la mise en œuvre du système de management de la sécurité OIMS (remplit les exigences de la norme 14001). La réponse aux situations d'urgence est anticipée, préparée et donne lieu à de fréquents exercices.

Changement climatique



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

Les émissions liées aux activités du groupe Esso pourraient avoir un impact sur le changement climatique si elles n'étaient pas maîtrisées. Ce même changement climatique pourrait entraîner une interruption majeure d'activité en cas d'épisode naturel hors norme, qui pourrait affecter la performance du groupe.

Le groupe Esso limite les émissions de gaz à effet de serre de ses installations et investit dans les technologies et l'innovation pour renforcer son efficacité énergétique. Les phénomènes naturels hors norme pris en compte dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités, de même que l'évolution de la demande d'énergie avec la conduite régulière d'études prospectives.

Rupture technologique



Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77

En cas de survenue brusque d'une technologie de remplacement des produits actuellement commercialisés par le groupe Esso, son outil de raffinage risquerait de devenir obsolète.

Pour répondre au double défi de produire et distribuer une énergie bon marché pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement, y compris les risques liés au changement climatique, le groupe Esso bénéficie de son intégration au sein du groupe ExxonMobil, qui consacre de nombreux efforts à la recherche, à l'innovation et au développement technologique. Il déploie des partenariats avec des universités (80 de par le monde) et a mis en place un programme de recherche avancée sur les biocarburants à base d'algues.



Social et sociétal

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux sociaux et sociétaux est guidée par ses politiques :

- d'équité dans l'emploi, de communication ouverte, harcèlement, sécurité, santé au travail, environnement ;
- d'anti-corruption, activité politique, conflits d'intérêts, éthique des affaires.

Adoptées par le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant, une référence commune, connue et appliquée par tous.

Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
Atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77 L'usage des technologies numériques, la détention d'informations sensibles et de données personnelles exposent le groupe Esso, comme la majorité des entreprises, à des risques concurrentiels ou des actes malveillants. Le non-respect de la réglementation sur la protection des données personnelles ou une cyberattaque porteraient significativement atteinte à sa réputation et à sa performance économique.	3 Les risques informatiques sont évalués et gérés avec une extrême précaution proportionnelle aux enjeux. Le groupe Esso, en plus de ses infrastructures techniques, forme et sensibilise régulièrement tous ses collaborateurs à la cybersécurité. Le groupe s'assure également de la protection des données personnelles par une parfaite conformité à la réglementation et en dédiant à la coordination des actions un délégué à la protection des données personnelles.
Maintien des compétences et développement de carrière Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77 Une gestion insuffisante ou inappropriée des compétences et des carrières de ses salariés exposerait le groupe Esso à une perte ou une diminution des compétences dommageables pour l'activité du groupe et sa performance.	3 6 8 10 Le groupe Esso met en œuvre un accompagnement des talents et un suivi de carrière adapté (avec un outil de gestion intégré), des comités de gestion et de développement de carrière, des formations et des moyens favorisant le développement professionnel des salariés et leur montée en compétence. Des discussions sont également engagées autour du transfert de compétences pour anticiper les départs et favoriser le tutorat.
Atteinte aux règles éthiques (fraude, corruption) Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77 Des mesures insuffisantes de lutte contre la corruption, comme tout autre manquement à l'éthique, entraîneraient une atteinte grave à la notoriété du groupe et à sa réputation.	10 16 Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe repose sur des politiques dont l'objectif est de satisfaire aux plus hautes exigences en matière d'intégrité. Les salariés ainsi que les sous-traitants sont informés des valeurs éthiques du groupe. Des formations dédiées sont organisées et suivies par tous les salariés. Ces règles internes contribuent au respect de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite loi « Sapin II »).
Acceptabilité et inclusion dans les territoires Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77 Défiance vis-à-vis de la communication et réponse perçue comme insuffisante par les territoires en matière d'impact économique local, d'environnement et de risques industriels. Le groupe s'exposerait à une atteinte à son image, avec des répercussions possibles sur l'activité et l'emploi.	1 3 4 7 8 9 10 11 15 17 Esso place l'éthique et le dialogue au cœur de ses relations avec les communautés environnantes. Des enquêtes de perception autour des sites industriels sont réalisées, des réunions d'information avec les parties prenantes sont menées. Les actions citoyennes des salariés sont encouragées auprès des associations locales. Un dialogue de qualité est mené avec les acteurs locaux dans le cadre de la préparation à la réponse à l'urgence. L'ancrage territorial du groupe s'exprime également avec sa participation à l'activité économique (investissements, taxes, salaires, dividendes).
Santé et sécurité au travail Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77 Le groupe Esso opère des sites industriels, notamment classés Seveso III. La nature de ses activités expose ses salariés, et entreprises sous-traitantes, à des risques professionnels pouvant porter atteinte à leur sécurité et/ou leur santé. Dans un contexte d'intégration croissante des réseaux et des flux de biens et de personnes, une pandémie comme celle du Covid-19 impacte nécessairement l'entreprise, que ce soit au niveau de ses ressources ou au niveau de ses débouchés. Le groupe Esso a toutefois intégré de longue date le risque pandémique dans ses plans de continuité d'activité. Ces plans sont conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes qui sont données par les autorités et ils ont été mis en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations tout en déployant les barrières destinées à limiter les risques de contamination.	3 8 La sécurité, en plus d'être une nécessité dans l'industrie pétrolière, est d'abord une valeur fondamentale du groupe. Ainsi, Esso s'appuie sur deux outils performants de gestion et de prévention des risques propres au groupe : le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) et le système de gestion de la sécurité (LPS). Dans le cadre du Covid-19, les activités de la société sont finalement touchées davantage par la baisse très significative de l'activité économique générale, et donc des ventes de plusieurs de ses produits, que du fait de l'impact de l'épidémie sur son personnel, qui est très largement au travail grâce aux mesures de protection mises en place et à l'utilisation aussi étendue que possible du télétravail.

Diversité, inclusion et égalité au travail	3	5	8	10
Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77 Avec plus de 1 800 emplois directs, Esso s'expose à divers risques concernant les principes de diversité et d'inclusion ou de non-respect de l'égalité salariale.				
La politique d'Esso consiste à offrir une chance égale en matière d'emploi, dans le respect des lois et règlements en vigueur, aux personnes possédant les qualifications et compétences requises. Toute forme de discrimination est proscrite. Des accords salariaux existent sur l'égalité professionnelle, l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap. De nombreuses initiatives sont déployées dans l'entreprise en faveur des femmes, de l'intégration des nouveaux employés ou de la prise en considération du handicap.				

Droits de l'homme	8	16	17
Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77 Dans les activités du groupe comme dans ses relations avec les fournisseurs en France ou à l'international, un manque de vigilance ou de respect des lois et réglementations pourrait porter directement atteinte aux droits des personnes.			
La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et celle du pacte mondial de l'ONU sont les références du groupe en matière de droits de l'homme. Réalisant la totalité de ses activités en France avec une grande majorité de sous-traitants nationaux, Esso peut gérer plus facilement ces questions. D'autre part, les achats sont encadrés par des conditions générales rigoureuses en la matière et leurs pratiques sont régulièrement auditées.			

Évasion fiscale	
Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77	
En ne se conformant pas strictement aux lois en vigueur ou en s'affranchissant des standards d'éthique qui sont les siens, le groupe s'exposerait à des sanctions et à une dégradation de son image.	Enregistrées en France, Esso S.A.F. et ses filiales s'acquittent de l'intégralité de leurs impôts en France. Le groupe estime qu'une réputation bien établie est un actif inestimable de la société et sa culture prône le strict respect des lois et règlements en vigueur.

Dialogue social	3	5	8	10
				



Réglementaire

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux réglementaires est guidée par ses deux politiques : sécurité des produits ; relations clientèle et qualité des produits. Adoptées par tout le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire et la qualité.

Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
Évolution réglementaire de la politique énergétique et du changement climatique Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77 La compétitivité des activités du groupe Esso pourrait être affectée par une inflation législative et réglementaire européenne, ou spécifique française, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des carburants liquides moins carbonés.	7 12 13 Engagée dans l'accompagnement de la transition, Esso étudie de façon approfondie l'évolution de la demande en énergie, et la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.
Sécurité produits Voir le résultat au niveau des indicateurs de performance en pages 76-77 La non-conformité d'un produit (liée à ses spécifications d'entrée) ou l'absence d'informations sur sa fiche de données sécurité seraient susceptibles d'impacter la sécurité du transport ou la santé de l'utilisateur final.	3 Le groupe s'engage à assurer la fiabilité de ses produits : en respectant la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques) relative aux substances chimiques et en gérant proactivement ses fiches de données sécurité associées. Le groupe a pour cela mis en place des équipes de spécialistes dans chaque activité concernée, notamment sur ses sites industriels.



Financier

Impact potentiel	Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables
Risque de marché	
Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.	Esso S.A.F. réalise ses transactions d’achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l’optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe Esso S.A.F. n’intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni n’utilise de produit dérivé dans ce domaine. Les contrats d’approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Plus de détails sont disponibles dans le rapport financier annuel (Note 9.5).
Risque de crédit	
Le risque de crédit est le risque de défaut d’un client face au règlement de ses créances ou d’un fournisseur face à ses engagements contractuels.	Le groupe est mécaniquement exposé au risque de crédit clients dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. Plus de détails sont disponibles dans le rapport financier annuel (Note 9.7). KPI : en 2018, les pertes de crédit clients du groupe consolidé Esso S.A.F. s’élèvent à 20 milliers d’euros, non significatives par rapport au chiffre d’affaires hors taxes, en baisse par rapport à 2017.
Risque de liquidités	
Le risque de liquidités se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.	Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l’évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Plus de détails sont disponibles dans le rapport financier annuel (Note 9.8).
Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d’intérêt	
Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l’euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d’exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars et au risque de taux d’intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.	Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s’efforce, d’une part, d’amortir les variations de cours de change en étalant ses achats de dollars dans le temps et, d’autre part, de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix. En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l’objet d’un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant. Les emprunts et placements sont pour l’essentiel contractés vis-à-vis des sociétés du groupe ExxonMobil. Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à celle d’Esso S.A.F. Le groupe n’utilise pas d’instruments de couverture de taux d’intérêt.



Principes de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Les principes de contrôle permettant de gérer les risques auxquels est exposé le groupe Esso S.A.F. reposent sur plusieurs éléments fondamentaux : des politiques de conduite des affaires, des standards de contrôle, un système de pouvoirs délégués, un système de management et de contrôle déclinant l’application des standards et des évaluations périodiques de l’efficacité et de la pertinence des contrôles en place.

Les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs du groupe Esso S.A.F. en matière d’éthique des affaires, de conflits d’intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l’environnement. Les règles de la société sont d’adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d’être en conformité avec toutes les lois, notamment celles concernant le respect de la concurrence. La société attend de ses employés qu’ils respectent les valeurs d’honnêteté, d’intégrité et qu’ils se conforment strictement aux lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces règles et ces lois. Un dispositif d’alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l’ensemble du personnel ainsi qu’aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes. La responsabilité d’assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect des politiques et procédures prescrites par la direction générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Les standards de contrôle adoptés par la société et nécessaires au bon fonctionnement de l’entreprise (création d’entités juridiques, délégation de pouvoirs, financements, investissements, opérations de change, gestion du personnel, gestion des systèmes informatiques et réseaux, protection de l’information, gestion des contrats, etc.) sont répertoriés au sein d’un manuel compilant également les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Ce manuel est mis à la disposition de l’ensemble du personnel.

Un système de pouvoirs internes délégués vient compléter le cadre de contrôle fixé par les politiques et les standards de contrôle. Ces délégations de pouvoirs ont été définies pour tous les salariés de l’entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concerné (organisation, budget, contrats d’achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dépréciation d’actifs, transactions clients, litiges et réclamations,

diffusion d’informations aux tiers). Des pouvoirs bancaires et autres pouvoirs externes (procurations en douane et divers) sont également en place.

Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques rigoureuses et détaillées déclinent l’application des politiques, des standards de contrôle et des délégations de pouvoirs. Ces procédures servent à prévenir les risques significatifs dans l’ensemble des différentes activités de la société et en particulier les opérations des sites industriels, la qualité des produits, la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Un système de management CIMS (Contrôles irréprochables par une méthode systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne préconisée par le COSO (Committee of sponsoring organizations of the treadway commission), fournit à l’ensemble des salariés de la société une référence commune pour l’application effective du système de contrôle et des règles de l’entreprise. Il intègre une méthode d’évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l’entreprise et aux différents aspects de ses activités. Ce système se décompose en sept éléments autour desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie ;
- évaluation et gestion du risque ;
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels ;
- gestion du personnel et formation ;
- gestion du changement ;
- identification et résolution des faiblesses de contrôle ;
- évaluation du système de contrôle.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s’applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale. De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu’au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu’elle a la charge de les opérer. Les aspects financiers représentent une partie centrale de l’activité de contrôle interne. À ce titre, les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- **comptabilité financière ;**
- **comptes bancaires ;**
- **paiements ;**
- **comptabilité matière ;**

- **facturation et encaissements ;**
- **crédit et recouvrement des créances ;**
- **immobilisations ;**
- **paye et avantages sociaux.**

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse du risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Ces procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées. Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité dans tous les domaines informatiques sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, garantissent, d'une part, la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et préviennent, d'autre part, tout accès non autorisé aux informations stockées par la société. En outre, des procédures précises encadrent la collecte et la durée de conservation des informations personnelles dans le strict respect de la législation. Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer.

Des instructions relatives à l'approvisionnement et à la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries, notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent en détail de règles et procédures à appliquer en matière

de comptage de produits et de comptabilité matière. D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application de la méthode CIMS évoquée précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise, et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil sont utilisées par le groupe Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles. Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes.

Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la direction du contrôle financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation. La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au contrôleur et d'une vérification indépendante annuelle. Le directeur du contrôle financier (ou controller) a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la direction du contrôle financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés) est coordonnée par la direction du contrôle financier avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence. Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la direction générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

La cartographie des risques de corruption a été entièrement remise à jour en 2019. La méthodologie utilisée couvre l'évaluation et la hiérarchisation des risques et le niveau de vulnérabilité de l'entreprise une fois prises en compte les mesures de contrôle mises en place pour réduire ces risques. Il a également été procédé à une revue complète des procédures en place en matière d'évaluation des tiers pour les activités plus sensibles identifiées par la cartographie des risques.

Suivi et évaluation du système de contrôle

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi fédérale des États-Unis, dite « Sarbanes-Oxley ». S'ajoutent à ces audits un processus d'autoévaluation périodique conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la direction du contrôle financier. Plus précisément, la direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise.

L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes). L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil garantit son

objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les cinq audits internes menés en 2019 ont couvert les activités de raffinage du site de Port-Jérôme-sur-Seine, les achats et le centre payeur, les activités de logistique et distribution de carburants et les fonctions de comptabilité financière. La conduite de ces activités a été jugée par l'audit interne satisfaisante d'un point de vue contrôle et gestion des risques. En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent de façon continue formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ce support est apporté soit de manière centralisée au sein de la direction du contrôle financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur ou dans les fonctions de support. Les spécialistes aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette autoévaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne. Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables.

Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations par rapport aux standards de l'entreprise. Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des salariés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, fournit à chacun toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la direction du contrôle financier ou de la direction juridique. Une revue de pratique des affaires a eu lieu en 2016.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise – exercice 2019

Gouvernance

Dans la conduite de ses affaires, le groupe Esso s'appuie sur des politiques et pratiques rigoureuses en matière d'intégrité et de respect des lois, des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre.

La politique sur le gouvernement d'entreprise adoptée par le conseil d'administration fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière. Elle respecte les codes de bonne conduite existants dont elle adapte les principes à son organisation et son fonctionnement. Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. En accord avec les pouvoirs attribués par les assemblées d'actionnaires et l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et délibère sur les affaires la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs missions sont transmises aux administrateurs.

Direction générale et limitation des pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de président du conseil d'administration de celle de directeur général. Le président du conseil d'administration et directeur général ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20 % du capital de la société pour chaque opération ;
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité ;
- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20 % du capital de la société ;
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions, ou tout autre actif immobilisé dont le prix de vente ou la valeur nette comptable à la date du dernier exercice clôturé excède 20 % du capital de la société ;
- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20 % du capital d'Esso S.A.F.

La résolution bancaire, adoptée par le conseil d'administration et revue au moins tous les deux ans, encadre les pouvoirs du président du conseil d'administration et directeur général, pour l'ouverture et la fermeture de comptes bancaires au nom de la société. Des délégations de pouvoir peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application des procédures de contrôle définies avec les banques.

Le conseil a autorisé le président du conseil d'administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec Exxon Mobil Corporation, soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le conseil a autorisé le président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2020.

Le président du conseil d'administration et directeur général a également été autorisé par le conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à Esso S.A.F.

Esso S.A.F. tient à préciser qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'Afep et le Medef car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionnariat de la société et qu'elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

Le conseil d'administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouvernement d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple, la société n'a pas créé de comité de sélection, de nomination ou de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011, le 6 novembre 2013 et le 20 mars 2019 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et compte tenu de la taille de son conseil qui ne dépasse pas huit membres, la société a l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe telle que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne pourra être supérieur à deux. La société assure la représentativité requise puisque le conseil est actuellement composé de quatre hommes et de deux femmes.

2019
7 mandataires



Philippe Ducom

Président d'ExxonMobil Europe
Administrateur de :
• Esso Société Anonyme Française
• ExxonMobil Petroleum & Chemical BV



Antoine du Guerny

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso Société Anonyme Française
Président de :
• Esso France
• Esso Raffinage
• ExxonMobil Chemical France
• ExxonMobil France Holding S.A.S.
Gérant de Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés
Directeur administratif et financier d'Esso Société Anonyme Française et du groupe ExxonMobil France Holding



Jean-Pierre Michel

Président de Mindex S.A.S.
Administrateur d'Esso Société Anonyme Française



Marie-Hélène Roncoroni

Directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères
Vice-présidente du conseil de surveillance et représentante permanente d'Établissements Peugeot Frères au conseil de surveillance de Peugeot S.A.
Vice-présidente et administrateur de FFP
Présidente du conseil d'administration de SAPAR (Société Anonyme de Participations)
Présidente de Saint-Co S.A.S.
Administratrice de :
• Esso Société Anonyme Française
• Établissements Peugeot Frères
• LISI
• SICAV Armene



Odile Rueff

Coordinatrice gestion immobilière sites inactifs d'Esso Société Anonyme Française
Administratrice d'Esso Société Anonyme Française



Peter Vandenborne

Directeur général d'Esso Raffinage
Administrateur d'Esso Société Anonyme Française



Marie-Françoise Walbaum

Membre du conseil de surveillance d'Isatis Capital
Administratrice de :
• Esso Société Anonyme Française
• FFP
• Imerys
• Thales

Nomination et renouvellement de mandats d'administrateur proposés à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 17 juin 2020

2020
8 mandataires



Hélène de Carne Carnavalet

Date de naissance : 27 octobre 1970
Formation : École Centrale de Paris
Fonction exercée actuellement : Directrice commerciale FuelsEurope, Afrique, Moyen-Orient, ExxonMobil Petroleum & Chemical BV, Bruxelles
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années : Directrice du développement marketing d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BV, Bruxelles
Nombre d'actions de la société détenues : 0



Philippe Ducom

Date de naissance : 5 janvier 1965
Formation : École polytechnique, École des Mines de Paris
Fonction exercée actuellement : Président d'ExxonMobil Europe
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
• ExxonMobil Europe Middle-East Africa Chemical Manufacturing Director
• Directeur général d'ExxonMobil Saudi Arabia Inc.
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Catherine Dupont Gatelmand

Date de naissance : 3 avril 1954
Formation : doctorat de mathématiques appliquées de l'université Paris Dauphine, INSEAD
Fonction exercée actuellement : Présidente de la société de conseil Haeremai
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
• Membre du comité directeur de Bpifrance Investissement
• Directeur général du Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles, devenu Fonds Avenir Automobile
Mandats sociaux dans différentes sociétés : Administratrice de Poclain
Nombre d'actions de la société détenues : 0



Antoine du Guerny

Date de naissance : 9 mai 1959
Formation : École supérieure de commerce de Paris, université de Paris-Panthéon Assas
Fonction exercée actuellement :
• Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.
• Directeur administratif et financier d'Esso S.A.F. et du groupe ExxonMobil France Holding
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Jean-Pierre Michel

Date de naissance : 17 mai 1955
Formation : École polytechnique
Fonction exercée actuellement : Président de Mindex S.A.S.
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années :
• Directeur général en charge des opérations de Vallourec
• Membre du comité exécutif de Vallourec
Nombre d'actions de la société détenues : 100



Marie-Hélène Roncoroni

Date de naissance : 17 novembre 1960
Formation : IEP Paris
Fonction exercée actuellement :
• Directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères
• Vice-présidente du conseil de surveillance de Peugeot S.A.
• Vice-présidente de FFP
• Présidente du conseil d'administration de SAPAR
• Présidente de Saint-Co S.A.S.
Nombre d'actions de la société détenues : 5



Véronique Saubot

Date de naissance : 27 décembre 1964
Formation : ESCP Europe, INSEAD, IHEDN
Fonction exercée actuellement : Associée, KAIRN Strategy Consulting
Activité professionnelle au cours des cinq dernières années : Présidente de Coronelli International
Mandats sociaux dans différentes sociétés :
• Administratrice du groupe LISI
• Administratrice du groupe La Poste
Nombre d'actions de la société détenues : 0



Peter Vandenborne

Date de naissance : 13 janvier 1965
Formation : diplôme d'ingénieur en génie mécanique de l'université de Louvain
Fonction exercée actuellement : Directeur général d'Esso Raffinage
Nombre d'actions de la société détenues : 5

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société. Ce règlement a été révisé le 22 mars 2017 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise et de l'entrée en vigueur du règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Lorsque des décisions sont à prendre par le conseil d'administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du président-directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au conseil d'administration par la direction d'Esso S.A.F. en présence des commissaires aux comptes. Toutefois, le conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts-comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société. Le conseil d'administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la direction de la communication et des relations extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la direction du contrôle financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le secrétariat général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2019, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. Le conseil d'administration a procédé, cette année, à une évaluation de sa mission. Il ressort de cette évaluation que les administrateurs sont satisfaits du fonctionnement actuel du conseil d'administration.

Le 6 novembre 2013, le conseil a adopté une charte des conventions réglementées en application de la proposition n° 20 de la recommandation n° 2012-05 de l'AMF. Cette charte a été révisée lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2014 et lors de celle du 17 mars 2020. Lors de cette dernière réunion, le conseil d'administration a décidé de déclasser les conventions suivantes, dans la mesure où il considère qu'elles couvrent des opérations courantes conclues à des conditions normales :

- master business support agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BV ;
- product trading services entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BV ;
- contrat d'exportation de lubrifiants finis entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BV ;
- convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding ;
- convention de rémunération de la garantie d'obligations de retraites entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 11 septembre 2019, le conseil a adopté une procédure d'évaluation des conventions intra-groupe portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, et ce, conformément à l'article L. 225-39 du Code de commerce. Dans le cadre de celle-ci, et comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années, les fonctions financières (contrôleur, finances, fiscal) et juridique étudient chaque convention intra-groupe soumise à la revue du conseil afin de déterminer si elle remplit les conditions susmentionnées ou si elle doit être préalablement approuvée par ledit conseil conformément à l'article L. 225-38. Un bilan résumé de ces revues est présenté au comité d'audit à une fréquence qui dépend du nombre de ces conventions ainsi évaluées et qui est au moins annuelle. Par ailleurs, chaque année, le contrôleur rappelle à l'ensemble des directions l'obligation de faire revoir toute convention intra-groupe (en ce inclus tout avenant ou toute autre modification à une convention intra-groupe existante) par les fonctions financières et juridique avant toute signature.

Le conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société. Il a notamment créé un comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008. Le comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en conseil d'administration. Il comprend deux administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F. Pour être considéré indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière avec Esso S.A.F., directement ou indirectement, excepté en sa qualité

d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Son président est également désigné par le conseil d'administration. Ces deux administrateurs indépendants sont :

- Madame Marie-Hélène Roncoroni ;
- Madame Marie-Françoise Walbaum.

Politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration

Bien que la société n'ait pas mis en place de politique spécifique concernant la diversité des membres de son conseil d'administration, elle s'assure que la composition de ce conseil est aussi équilibrée que possible afin de bénéficier du maximum de compétences. C'est ainsi qu'en plus d'une parité femmes-hommes bien entendu conforme aux dispositions légales avec trois femmes et quatre hommes au sein de son conseil, la société propose à ses actionnaires des administrateurs aux qualifications professionnelles et à l'expérience variées. La société considère que la composition de son conseil d'administration actuel est satisfaisante au regard des critères de diversité, et n'envisage donc pas de mettre en place de politique formelle en la matière.

Modalités de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-après.

Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire deux jours ouvrés au moins avant l'assemblée :

- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CM-CIC Market Solutions (actions nominatives) ;
- soit par la remise à CM-CIC Market Solutions - Middle Office Émetteur - 6, avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex 09, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de bourse, etc.).

Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CM-CIC Market Solutions - Middle Office Émetteur - 6, avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions

au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration. Il est possible de se faire représenter par le président ou par une autre personne (conjoint ou partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix).

Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CM-CIC Market Solutions - Middle Office Émetteur - 6, avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'Esso S.A.F. et, d'autre part, une autre société contrôlée par Esso S.A.F. au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Tableau des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas accordé de délégations au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Le conseil a décidé d’adopter la plupart des recommandations élaborées par l’Afep et le Medef concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, constatant qu’elles étaient très proches des pratiques d’Esso S.A.F., à l’exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil d’administration a considéré que ce cumul restait acceptable en son sein compte tenu de la structure de l’actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l’ensemble des salariés du groupe.

Les tableaux des rémunérations concernent les membres du conseil d’administration d’Esso S.A.F.

▪ **Mandataire social dirigeant salarié d’Esso S.A.F. :** Monsieur Antoine du Guerny, président du conseil d’administration et directeur général.

▪ **Mandataires sociaux non dirigeants :** Monsieur Philippe Ducom, Monsieur Jean-Pierre Michel, Madame Marie-Hélène Roncoroni, Madame Odile Rueff, Monsieur Peter Vandenborne et Madame Marie-Françoise Walbaum.

1. Tableau de synthèse des rémunérations en euros et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Monsieur Antoine du Guerny	2018	2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	296 353	299 632
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	178 928	187 112

2. Tableau récapitulatif des rémunérations en euros du dirigeant mandataire social

Monsieur Antoine du Guerny	Montants au titre de 2018		Montants au titre de 2019	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	218 772	218 772	220 776	220 776
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle*	14 528	24 085	14 115	23 462
Rémunération exceptionnelle*	14 366	14 366	13 995	13 995
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres**	35 980	35 980	40 371	40 371
Avantages en nature, participation et intéressement,***	12 707	12 707	10 375	10 375
Total en euros	296 353	305 910	299 632	308 979

* Rémunérations versées à discrétion d’Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilité et de la contribution du personnel concerné.

La rémunération variable pluriannuelle n’est payée que lorsqu’un montant prédéterminé de bénéfice par action d’Exxon Mobil Corporation a été atteint.

La rémunération exceptionnelle est payée dans l’année d’attribution. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

** Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d’actions de performance attribuées (voir tableaux 5 et 6) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

*** Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à la participation et à l’intéressement résultant de l’exercice précédent et à l’abondement par l’employeur aux versements sur le plan d’épargne entreprise et Perco. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l’emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

3. Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles du dirigeant mandataire social

	Année d'attribution	Bénéfice/ action	Unités	Montants versés*	Date de versement
Monsieur Antoine du Guerny	2015	6,5 USD	2628	13 985	28/02/2018
	2016	6,5 USD	1805	10 099	02/08/2018
	2017	6,5 USD	4003	23 462	06/11/2019
	2018	6,5 USD	2522	-	-
	2019	6,5 USD	2393	-	-

Rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation au cours de l’exercice.

* Les rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation sont traitées comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. Elles sont versées lorsque le montant de bénéfice par action d’Exxon Mobil Corporation fixé au moment de l’attribution est atteint ou au plus tard trois ans après la date d’attribution. En 2019, le versement a été effectué pour les rémunérations pluriannuelles attribuées en 2017.

4. Tableau sur les jetons de présence perçus en euros par les mandataires sociaux non dirigeants

Jetons de présence	Montants versés en 2018	Montants versés en 2019
Madame Marie-Françoise Walbaum	36 000*	38 000*
Monsieur Jean-Pierre Michel	18 000	18 500
Madame Marie-Hélène Roncoroni	36 000*	36 500*
Monsieur Philippe Ducom	-	-
Monsieur Peter Vandenborne	-	-
Total des jetons de présence en euros	90 000	93 000

Les jetons de présence versés par Esso S.A.F. concernent les séances du conseil d’administration et du comité d’audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de jetons de présence.

* Y compris jetons de présence versés au titre du comité d’audit.

5. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social concerné

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe		
N° et date du plan		*
Valeur unitaire		62,37 €
Date d’attribution		26/11/2019
Date de disponibilité des actions ou unités d’actions		50 % le 26/11/2022 50 % le 26/11/2026
Liste nominative		
Monsieur Antoine du Guerny		3 000
Monsieur Philippe Ducom		11 000
Monsieur Peter Vandenborne		6 600

* Attribution gratuite d’actions ou d’unités d’actions Exxon Mobil Corporation en 2019, à la discrétion d’Exxon Mobil Corporation et dépendante du niveau de responsabilité et de la contribution du personnel concerné. 50 % des actions ou unités d’actions attribuées sont bloquées pendant trois ans, le solde restant bloqué quatre années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d’actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d’information, le cours de l’action Exxon Mobil retenu était de 68,7323 \$ pour la date du 26/11/2019, soit 62,37€ (taux de change de 1,102 \$/€ au 26/11/2019).

Esso S.A.F. n’a pas de plan d’attribution de ses actions.

6. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social concerné

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux concernés (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Condi-tions d'acqui-sition	Année d'attri-bution
Monsieur Antoine du Guerny**	*	1 500 1 100	62.16 € 62.45 €	2016 2012
Monsieur Philippe Ducom	*	5 500 4 050	62.16 € 62.45 €	2016 2012
Monsieur Peter Vandenborne	*	1 350 650	62.16 € 62.45 €	2016 2012

Actions ou unités d’actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l’issue d’une période de blocage de trois ou sept ans après leur attribution.

* Les montants correspondant au déblocage des actions ou unités d’actions attribuées et débloquées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. À titre d’information, pour les actions attribuées en 2016, le cours de l’action ExxonMobil retenu était de 68,265 \$ correspondant à la date de déblocage du 29/11/2019, soit 62,16€ (taux de change de 1,0982 \$/€ au 29/11/2019). Pour les actions attribuées en 2012, le cours de l’action ExxonMobil retenu était de 68,755 \$ correspondant à la date de déblocage du 27/11/2019 soit 62,45 € (taux de change de 1,1009 \$/€ au 27/11/2019).

** Rappel des attributions d’actions ou unités d’actions Exxon Mobil Corporation attribuées au dirigeant mandataire social, au cours des années précédentes et non encore disponibles : Monsieur Antoine du Guerny : Année 2013 : 1 300, année 2014 : 1 500, année 2015 : 1 500, année 2016 : 1 500, année 2017 : 2 100, année 2018 : 2 600.

7. Information sur les attributions d’options d’actions aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés du groupe Esso S.A.F. conformément à l’article L. 225-184 du Code de commerce

Au 31/12/2019, il n’y avait aucun programme ouvert d’attribution d’options d’actions au bénéfice du mandataire social dirigeant d’Esso S.A.F., aux mandataires sociaux ou salariés d’Esso S.A.F.

8. Autres engagements vis-à-vis du dirigeant mandataire social au 31 décembre 2019

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Monsieur Antoine du Guerny	X	*	X	**			X	***

* Le conseil d'administration de la société, dans sa séance du 28 novembre 2008, a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionnariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

** Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société dont le détail est fourni au paragraphe 9 ci-dessous, conformément à l'article 225-102-1 du Code de commerce.

*** La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non-dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non-concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.

9. Autres éléments de rémunération conformément à l'article 225-102-1 du Code de commerce

Engagements de retraite des mandataires sociaux
Pour le mandataire social bénéficiant du plan de retraite d'Esso S.A.F. également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F., il est indiqué ci-dessous :

- le montant de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi calculé en fin d'exercice incluant les charges et contributions sociales afférentes : congé de fin de carrière, indemnité de départ à la retraite, participation à la prévoyance santé et rente de retraite supplémentaire article 39 – avec une rente différentielle cristallisée à la date du 31/12/2015 et une rente additive cristallisée à la date du 31/12/2019 ;
- la rente annuelle de retraite supplémentaire article 39 qui serait potentiellement versée par Esso S.A.F. à compter de la date anticipée de liquidation sans abattement de la pension de vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, et constatée sur la base de la rémunération de l'exercice 2019 ;

(k€)	Engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi*		Rente annuelle de retraite supplémentaire article 39	
	31/12/18	31/12/19	31/12/17	31/12/19
Monsieur Antoine du Guerny	1 713	2 087	38	39
Dont taxes et charges sociales	320	394		

* Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans la note 4.1 aux comptes consolidés

- les montants versés en 2019 par Esso S.A.F. dans le cadre d'un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies (article 83). Esso S.A.F. a cotisé 5 390 euros pour Monsieur A. du Guerny ;
- les montants versés en 2019 par Esso S.A.F. dans le cadre de l'abondement aux versements volontaires à un Perco (Plan d'épargne retraite collectif). Esso S.A.F. a versé 1 550 euros à Monsieur A. du Guerny.

Prévoyance

Monsieur Antoine du Guerny bénéficie du régime de prévoyance décès-invalidité également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F. et mis en place par l'accord collectif du 20 janvier 2017. Ce régime, intégralement financé par l'employeur, prévoit en cas de décès le versement d'un capital aux bénéficiaires et de rentes d'éducation et, en cas d'invalidité, le versement d'une rente complémentaire jusqu'à liquidation de la retraite.
Le versement des prestations est assuré par GENERALI.

Opérations sur les titres de la société par les dirigeants et/ou personnes liées

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2019 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

10. Ratios au titre de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019

Ratio entre la rémunération du PDG	2015	2016	2017	2018	2019
Et la rémunération moyenne des autres salariés	8,9	8,7	6,4	6,4	6,5
Et la rémunération médiane des autres salariés	9,6	10	7,3	7,2	7,2

Ces ratios ont été établis en prenant en compte les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage, sur une base équivalent temps plein, et présents sur l'ensemble de l'année considérée. Il n'a pas été tenu compte des salariés embauchés ou partis en cours d'année ni des salariés expatriés. Pour les salariés considérés, les éléments de rémunération sont les mêmes que ceux détaillés dans les tableaux 2, 3 et 6 pour les sommes versées au cours de chaque année, en excluant celles versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail.

Évolution	2015	2016	2017	2018	2019
Des rémunérations en millions d'euros	106	109	119	117	115
Du résultat net ajusté (voir section Résultats financiers) en millions d'euros	150	120	139	- 112	- 136
De la rémunération moyenne sur base équivalent temps plein en milliers d'euros	70,4	72,6	73,8	74,9	72,7

Les rémunérations annuelles et la rémunération moyenne sont celles ayant servi de base au calcul des ratios du tableau précédent.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Au 31 décembre 2019, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, d'un montant nominal de 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière quant à leur exercice ou leur transfert.

Au 31 décembre 2019, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %. Au 31 décembre 2019, les fonds communs de placement d'entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital social et elle n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ses statuts ne peuvent être modifiés que par une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire, statuant sur une proposition tendant à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, est soumise quant au quorum et à la majorité aux mêmes dispositions que les assemblées ordinaires.

Les membres du conseil d'administration sont nommés et remplacés en application des règles du Code de commerce rappelées dans les articles 15 et 16 des statuts de la société. Il n'existe pas d'accord spécifique prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Délais de paiement

(en millions d’euros)											
Au 31/12/2019											
Fournisseurs						Clients					
Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	32	4	3	7	46		216	45	26	99	386
Montant total TTC des factures concernées	8,27	0,03	0,03	0,62	8,95		5,46	3,39	2,68	1,63	13,16
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,06 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,06 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,04 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %	0,09 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues					Néant						Néant
Montant total TTC des factures exclues					Néant						Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				60 jours date de facture					60 jours date de facture		

(en millions d’euros)											
Au 31/12/2018											
Fournisseurs						Clients					
Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	52	6	3	18	79		221	34	14	60	329
Montant total TTC des factures concernées	14,74	0,21	0,00	2,58	17,53		2,39	0,55	0,51	0,27	3,72
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,11 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	0,13 %						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues					Néant						Néant
Montant total TTC des factures exclues					Néant						Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement				60 jours date de facture					60 jours date de facture		

Projet de résolutions

Assemblée générale mixte du 17 juin 2020

Décisions prises dans les conditions d’une assemblée générale ordinaire

Première résolution
L’assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d’administration et des commissaires aux comptes sur l’exercice 2019, approuve tels qu’ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels d’Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution
L’assemblée générale, sur la proposition du conseil d’administration, décide d’affecter les résultats disponibles, à savoir :

Perte de l'exercice 2019	- 57 512 747,21 euros
Report à nouveau avant affectation	11 640 145,07 euros
Soit un total de	- 45 872 602,14 euros

au report à nouveau, et décide sur la proposition du conseil d’administration de prélever 50 millions d’euros sur les autres réserves facultatives constituées au cours des exercices précédents, pour les affecter au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	- 45 872 602,14 euros
Prélèvement	50 000 000,00 euros
Report à nouveau après prélèvement	4 127 397,86 euros

L’assemblée générale constate que la société n’a pas distribué de dividende au titre de l’exercice 2016 ; qu’elle a distribué un dividende de 1,50 euro pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende au titre de l’exercice 2017 et qu’elle n’a pas distribué de dividende au titre de l’exercice 2018.

Troisième résolution
L’assemblée générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l’exercice 2019.

Quatrième résolution
L’assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le conseil d’administration du 17 mars 2020 de Madame Véronique Saubot aux fonctions d’administratrice, en remplacement de Madame Marie-Françoise Walbaum pour la durée restant à courir du mandat de Marie-Françoise Walbaum, c’est-à-dire jusqu’à la présente assemblée.

Cinquième résolution
L’assemblée générale renouvelle le mandat d’administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d’un an expirant à la date de l’assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2020.

Sixième résolution
L’assemblée générale renouvelle le mandat d’administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d’un an expirant à la date de l’assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2020.

Septième résolution
L’assemblée générale renouvelle le mandat d’administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d’un an expirant à la date de l’assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2020.

Huitième résolution
L’assemblée générale renouvelle le mandat d’administratrice de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d’un an expirant à la date de l’assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2020.

Neuvième résolution
L’assemblée générale renouvelle le mandat d’administratrice de Madame Véronique Saubot pour une durée d’un an expirant à la date de l’assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2020.

Dixième résolution
L’assemblée générale renouvelle le mandat d’administrateur de Monsieur Peter Vandeborne pour une durée d’un an expirant à la date de l’assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2020.

Onzième résolution
L’assemblée générale nomme administratrice Madame Hélène de Carné Carnavalet pour une durée d’un an expirant à la date de l’assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2020.

Douzième résolution
L’assemblée générale nomme administratrice Madame Catherine Dupont Gatelmand pour une durée d’un an expirant à la date de l’assemblée générale qui statuera sur les comptes de l’exercice 2020.

Treizième résolution

L'assemblée générale fixe à 123 000 euros le montant brut de la rémunération versée aux administrateurs au titre de leurs fonctions pour le mandat relatif à l'exercice 2020 expirant en juin 2021.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale ratifie, conformément à l'article L. 225-36 du Code de commerce, le transfert du siège social de : 5/6 place de l'Iris, 92400 Courbevoie au 20 rue Paul-Héroult, 92000 Nanterre

Décidé par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 11 septembre 2019.

Décisions prises dans les conditions d'une assemblée générale extraordinaire

Quinzième résolution

(modification de l'article 19 des statuts de la société pour permettre la consultation écrite du conseil d'administration en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par l'article 15 de la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés :

- d'autoriser le conseil d'administration à prendre par consultation écrite des administrateurs les décisions prévues à l'article L. 225-37 alinéa 3 du Code de commerce ; et

- en conséquence, de rajouter à l'alinéa 4 de l'article 19 des statuts de la société ce qui suit :

« Le conseil d'administration peut également prendre par consultation écrite des administrateurs les décisions relevant des attributions propres du conseil d'administration suivantes :

- nomination à titre provisoire de membres du conseil ;
- autorisation des cautions, avals et garanties ;
- modifications nécessaires des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires ;
- convocation de l'assemblée générale ; et
- transfert du siège social dans le même département. ».

Seizième résolution

(modification des articles 22 et 44 des statuts de la société pour supprimer l'expression « jetons de présence ») L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide, compte tenu de la réforme introduite par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 :

- de modifier les statuts afin de supprimer l'expression « jetons de présence », écartée par la loi, et de la remplacer par celle de « rémunération des administrateurs » retenue en remplacement par la loi ; et
- en conséquence, de modifier l'article 22 et l'alinéa 4 de l'article 44 des statuts de la société comme suit :

« Article 22 – Rémunérations

1. Le conseil d'administration peut recevoir une somme fixe annuelle en vue de rémunérer ses membres au titre de leurs fonctions, dont le montant est déterminé par l'assemblée générale ordinaire. Le conseil répartit librement entre ses membres cette somme.

2. Au cas où, conformément à l'article 29 ci-dessous, le conseil confie à un ou plusieurs administrateurs des missions ou mandats particuliers, il peut autoriser le remboursement de leurs frais réels et leur allouer une rémunération spéciale.

Dans ce dernier cas, les rémunérations sont soumises à la procédure prévue à l'article suivant. » ; et

« Article 44 – Assemblée ordinaire – Compétence

4. L'assemblée ordinaire nomme et révoque les administrateurs.

Elle ratifie les nominations faites à titre provisoire par le conseil d'administration, elle fixe le montant de la rémunération versée aux administrateurs au titre de leurs fonctions.

Elle nomme les commissaires aux comptes. ».

Dix-septième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication.

Rapport du conseil d'administration sur la proposition de modification de l'article 19 des statuts

(Consultation écrite du conseil d'administration)

La loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés crée au bénéfice du conseil d'administration de toute société anonyme une procédure de consultation écrite limitée à certains sujets. En effet, les statuts d'une telle société peuvent prévoir que certaines décisions relevant des attributions propres du conseil d'administration pourront être prises par consultation écrite des administrateurs.

En conséquence, conformément au troisième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019,

nous vous proposons de modifier les dispositions des statuts de la société afin de permettre au conseil d'administration de prendre les décisions suivantes par voie de consultation écrite :

- nomination à titre provisoire de membres du conseil ;
- autorisation des cautions, avals et garanties ;
- modifications nécessaires des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires ;
- convocation de l'assemblée générale ;
- transfert du siège social dans le même département.

Nous vous remercions donc de bien vouloir voter en faveur de la résolution n°16 du projet de résolutions.

Rapport du conseil d'administration sur la proposition de modification des articles 22 et 44 des statuts

(Suppression de l'expression « jetons de présence »)

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite « loi Pacte », supprime l'expression « jetons de présence » du Code de commerce.

En conséquence, aux termes notamment de l'article L. 225-45 du Code de commerce,

nous vous proposons de modifier les dispositions des statuts de la société qui s'y référaient afin de remplacer ladite expression par la notion de rémunération versée aux administrateurs au titre de leurs fonctions.

Nous vous remercions donc de bien vouloir voter en faveur de la résolution n°17 du projet de résolutions.

Le projet d'entreprise
du groupe Esso comme acteur
responsable s'articule autour
de quatre valeurs essentielles :

RSE

la sécurité, le respect
de l'environnement,
l'efficacité énergétique
et le développement social
et économique des territoires.





Enjeux sociaux et sociétaux

Encadrées par des procédures rigoureuses et placées au cœur des priorités, la sécurité et la santé représentent deux valeurs incontournables du groupe. Elles sont le thème de nombreuses initiatives de sensibilisation et de formation engagées auprès du personnel comme des parties prenantes. Par ailleurs, le groupe développe une politique sociale et sociétale ouverte où le dialogue, l'éthique et la solidarité sont des principes fondamentaux.

Sécurité

La sécurité est une valeur fondamentale pour tous les salariés et les entreprises intervenantes du groupe Esso. Elle fait partie intégrante de nos actions et de notre identité. Pour assurer la sécurité de l'ensemble des parties prenantes (salariés, contractants, riverains autour de nos sites, clients professionnels et consommateurs), Esso s'appuie sur deux outils de gestion et de prévention des risques propres au groupe ExxonMobil.

OIMS, un système de gestion à l'échelle du groupe

Notre système de gestion de l'intégrité des opérations OIMS (Operations integrity management system) est un référentiel qui nous permet d'atteindre et maintenir l'excellence en matière de SSHE (Sûreté-sécurité-hygiène-environnement). Il comprend 11 éléments relatifs à la sécurité des procédés et des produits, à la performance environnementale et à l'engagement de la direction. Cette année, le groupe a mis en œuvre un nouveau programme concernant la sécurité des procédés, Process Safety. L'objectif est de cibler les efforts de nos équipes sur certains chapitres critiques de l'OIMS pour la gestion des risques les plus importants.

LPS, pour mieux anticiper les risques

Le facteur humain est souvent à l'origine de nombreux accidents se produisant dans notre environnement de travail en constante transformation. De ce fait, l'implication de chacun est un élément clé pour progresser dans la maîtrise des risques. Le groupe s'appuie sur le système de gestion de la sécurité LPS (Loss prevention system). Il a pour objectif d'influencer positivement les comportements sur le lieu de travail. Avec sept outils axés sur le comportement et les techniques de management, il aide à anticiper et donc à réduire le nombre d'accidents. Cette prévention s'inscrit dans le cadre d'une culture professionnelle qui met en avant les actions proactives pour les différentes analyses de risque et observations. Elle s'appuie sur le savoir-faire des salariés en favorisant le recours à la reconnaissance positive et aux échanges d'informations au sein de l'organisation.



Les résultats du groupe Esso en 2019

▪ Maintenance sur la raffinerie de Gravenchon

Le grand arrêt planifié de la raffinerie de Gravenchon a mobilisé un grand nombre d'acteurs allant jusqu'à 1 550 personnes sur le pic du chantier, pour une moyenne de 1 200 personnes par jour. Les divers projets d'amélioration de cette maintenance planifiée ont généré des travaux supplémentaires avec leurs risques associés. Seuls deux incidents de faible gravité se sont produits, touchant du personnel des entreprises intervenantes. Esso reste une référence en matière de sécurité. Ses procédés de contrôle, et notamment la certification MASE (Manuel d'assurance sécurité entreprise), sont exemplaires dans la profession.

▪ Nouveaux indicateurs sécurité

Afin de suivre au mieux les résultats sécurité du groupe et pouvoir les comparer avec ceux des acteurs majeurs de notre industrie, les indicateurs de performance sécurité ont été revus en 2019. Depuis cette année, le groupe Esso publie des résultats sur la base OSHA (Occupational safety and health administration) et non plus SST (Santé et sécurité au travail). Ces indicateurs étant les indicateurs de performance sécurité suivis par la direction de notre société, ils simplifient l'évaluation de la performance de l'entreprise.

• TRIR (Total recordable injury rate)

Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail par 200 000 heures travaillées (personnel Esso et entreprises intervenantes).

• LTIR (Lost time injury rate)

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail par 200 000 heures travaillées (personnel Esso et entreprises intervenantes).

Sur cette base, les accidents de travail considérés selon les normes OSHA sont les suivants :

- décès du salarié ;
- arrêt de travail du personnel dont le fait générateur intervient pendant l'année considérée (Lost time incident – LTI) ;
- sans arrêt de travail mais avec la mise en place d'un poste adapté (Restricted work incident – RWI) ;
- traitement médical (Medical treatment incident – MTI).

Résultats sécurité ⓘ

Comme en 2018, aucun accident à signaler selon le nouveau référentiel OSHA* pour le personnel Esso. Quatre accidents de faible gravité à signaler pour les entreprises intervenantes sur nos sites (contre trois en 2018).

Accidents du travail base OSHA*	2018	2019
Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes dont personnel Esso	3 0	4 0
Nombre d'accidents de travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes dont personnel Esso	1 0	0 0
TRIR : taux de fréquence accidents de travail avec et sans arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	0,11	0,135
TRIR : taux de fréquence accidents de travail avec et sans arrêt personnel Esso	0	0
LTIR : taux de fréquence accidents de travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	0,037	0
LTIR : taux de fréquence accidents de travail avec arrêt personnel Esso	0	0

* Le référentiel OSHA propose des seuils et méthodes d'action en matière de sécurité et de santé ; mondialement connu, il est inspiré de l'OIT (Organisation internationale du travail).

Sécurité industrielle et sécurité des riverains

Esso prend des mesures très concrètes pour réduire le risque d'accident et assurer la sécurité des salariés, des entreprises intervenantes et des riverains. Chaque individu est formé à des mesures de sécurité précises et spécifiques à son poste. Cela permet de s'assurer que les processus et règles de sécurité spécifiques à chaque activité exercée sont connus de chaque personne concernée et appliqués à la lettre. Des exercices sont réalisés tous les mois sur les sites industriels, dans le cadre des plans d'opération internes ; ils visent à organiser les secours et la protection.

Focus sur la sécurité des procédés

Quatre domaines critiques concernant l'amélioration progressive de notre performance en matière de sécurité des procédés ont été identifiés.

- 1 • Gérer le risque
- 2 • Gérer proactivement les principaux dangers, scénarios et dispositifs de protection
- 3 • Notre personnel et la performance humaine
- 4 • Apprendre de ses expériences.



Santé

Selon la définition de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité. De ce fait, elle est étroitement liée à la qualité de vie au travail.

Au sein du groupe Esso, les services dédiés proposent à tous les salariés un suivi médical complet ainsi qu'un bilan régulier ; ils les sensibilisent et les conseillent aussi sur les risques liés à leurs métiers. Le système de gestion de l'intégrité des opérations OIMS prend en compte la santé, évaluée par un suivi continu et pluridisciplinaire. En étroite collaboration avec les ressources humaines, les personnes en situation de handicap bénéficient d'une adaptation de leurs postes ou d'une évolution interne adaptée, avec un accompagnement personnalisé.

Prévention des risques

Les mesures de prévention des risques et de dépistage de leurs conséquences éventuelles sont adaptées spécifiquement aux métiers liés aux activités du groupe, à l'environnement industriel et aux conditions de travail particulières. En 2019, avec le soutien des services médicaux des différents sites, les efforts ont été poursuivis pour une meilleure prise en compte de la prévention primaire (celle qui intervient en amont d'une éventuelle maladie). Lors du grand arrêt planifié du site de Gravenchon, des actions ont été menées pour limiter l'exposition aux risques des salariés et sous-traitants.



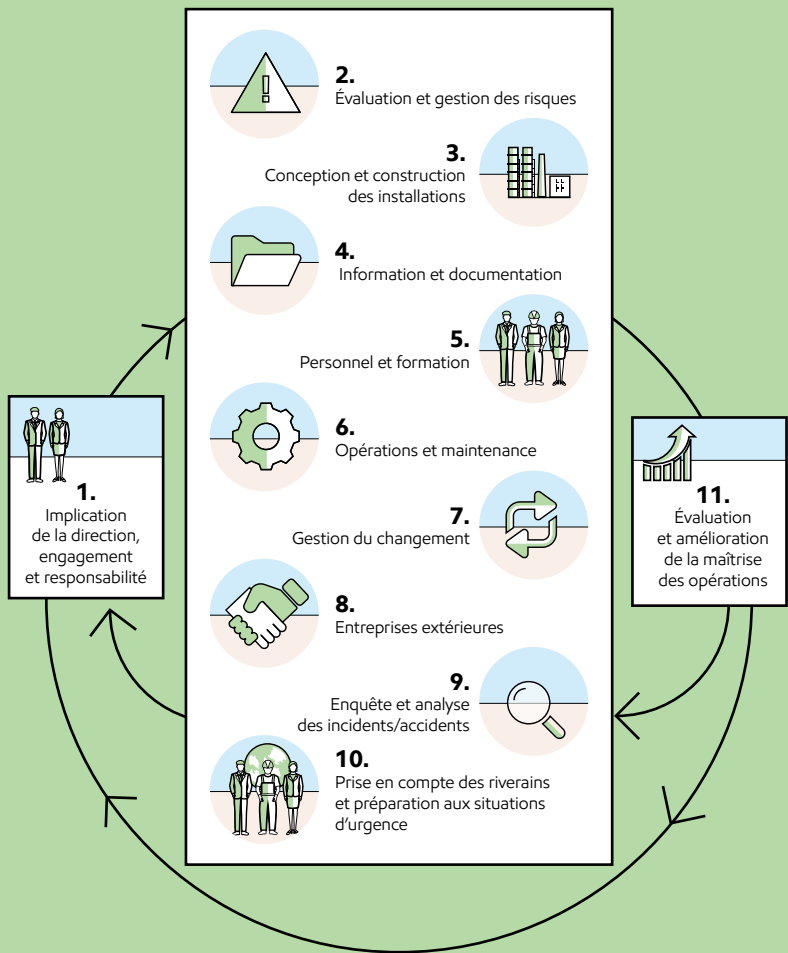
« La santé et la qualité de vie au travail sont étroitement liées. Cela passe par un suivi médical attentif et aussi une attention de tous les instants concernant les risques et la façon de les prévenir. »

Ariane Isnard

Directrice médicale France

Système de référence OIMS : des procédures rigoureuses

Esso met tout en œuvre pour assurer l'intégrité de ses opérations. Il s'agit d'éviter les incidents éventuels qui impacteraient la santé, la sécurité et l'environnement ou qui causeraient des dommages matériels. Engagés dans une démarche rigoureuse de sécurité de nos procédés, nous utilisons des normes constamment révisées de conception, de construction et d'exploitation dans nos installations. Notre système OIMS (Operations integrity management system) est la référence pour identifier les risques liés à la sécurité des processus associés à nos opérations. Nous effectuons des programmes d'inspection et d'entretien afin de tester régulièrement l'équipement essentiel et de respecter les règlements applicables.



ⓘ Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 76-77



Bien-être au travail

Sur les sites de production, les salariés peuvent profiter de séances de massage assis, être initiés à la micro-sieste afin de mieux récupérer, accéder à la salle de sport (site de Fos-sur-Mer). S'ils en expriment le besoin, des salariés et leur famille peuvent bénéficier du PAP (Programme d'aide psychologique) qui propose, en toute confidentialité, un accompagnement par des psychologues extérieurs.

Combattre les addictions au travail

Longtemps un sujet tabou en France, les conduites addictives dans le monde du travail sont aujourd'hui une préoccupation d'importance croissante dans de nombreuses entreprises. ESPER, le groupe de prévention des addictions de la plateforme de Gravenchon, mène des actions de sensibilisation et d'information à l'échelle de la zone industrielle, afin d'aider les entreprises voisines de la plateforme à mieux intégrer et prévenir les risques addictifs au bénéfice de leurs équipes. ESPER intervient aussi en gestion des risques pour aider le groupe à réduire les erreurs humaines pouvant être éventuellement à l'origine d'incidents industriels.

La protection de la santé des consommateurs

La réglementation européenne REACH impose aux industriels de déclarer les substances qu'ils fabriquent ou importent et d'identifier celles présentant un danger, l'objectif étant de ne plus les utiliser en cas de risque non maîtrisé. Les outils principaux de ce suivi sont les fiches de données sécurité associées à chacun de nos produits, facilement accessibles en ligne. Ces fiches décrivant la nature et les effets sur la santé et sur l'environnement des produits commercialisés (ou de leurs composants) sont régulièrement mises à jour.

La protection de la santé des salariés

Le groupe est conscient que le raffinage du pétrole est une activité de transformation de la matière première qui nécessite d'être rigoureusement encadrée. Pour cela, il met en place un ensemble de mesures pour assurer la protection de la santé de ses salariés et sous-traitants sur ses installations. Par ailleurs, le groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses procédés, qui sont évalués très régulièrement pour prévenir le risque à la source. À cet effet, le groupe adapte et modernise ses équipements de protection individuelle (équipement de protection sur mesure, par exemple) de façon régulière et renforce la surveillance médicale de ses salariés, n'hésitant pas à aller au-delà des exigences réglementaires.

Évaluation des risques sanitaires

Les rencontres et débats se poursuivent autour de différentes études menées sur l'évaluation et l'interprétation des risques sanitaires autour de la zone de Fos et de l'étang de Berre. La société a participé aux initiatives du projet RÉPONSES initié par le SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles) afin de répondre aux attentes de la population en termes d'information et mettre en avant les actions entreprises sur la zone pour réduire l'exposition des populations.

Maladie professionnelle ①

Chaque année, le directeur médical établit un bilan des maladies professionnelles déclarées, reconnues et imputées aux sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. En 2019, trois cas de maladie professionnelle ont été imputés au groupe Esso.

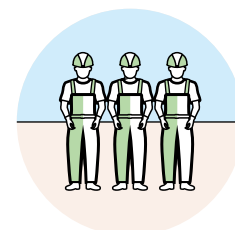
Social

L'année 2019 a été riche en initiatives contribuant à améliorer les conditions de travail au sein du groupe. La culture du dialogue et l'accompagnement attentif des salariés dans les différentes dimensions de leurs activités sont au cœur de notre politique sociale.

Dans un contexte d'évolution pour tout le secteur du raffinage, les efforts sont concentrés sur le renforcement de notre compétitivité et sur l'attractivité de nos métiers. Cette transformation en profondeur et le changement de culture qui en découle ne peuvent s'envisager sans l'adhésion et l'implication de tous les salariés du groupe en se basant sur une **politique de ressources humaines** respectueuse des parcours professionnels et de la qualité de vie au travail. En 2019, les changements ont été nombreux, soutenus par un agenda social dense et portant en majorité sur des initiatives relatives à l'accompagnement du changement et de la diversité. Par ailleurs, le groupe continue de porter une forte attention au développement social et économique des territoires où il exerce ses activités.

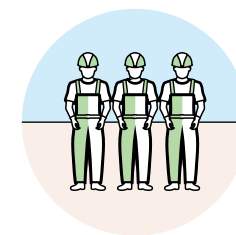
Les chiffres clés 2019 ①

- Près de 1 800 collaborateurs dont 98 % en CDI.
- 33 % du personnel posté.
- Recrutement de 125 personnes, soit 7 % de nouveaux collaborateurs (en cohérence avec la politique de renouvellement des générations initiée ces dernières années).
- + 3,5 % d'évolution globale des salaires mensuels bruts par rapport à l'année précédente.
- Salaire moyen élevé incluant une nouvelle prime de 1 000 euros distribuée à l'ensemble des salariés.
- + de 752 actions de dialogue avec les communautés.



125/1800

Nombre de nouveaux collaborateurs.



**Près de
1 800
collaborateurs
dont 98 % en CDI.**

Favoriser l'engagement des salariés

De nombreuses actions liées au changement de culture et à l'engagement du personnel ont été initiées au sein du groupe Esso. Tout en accompagnant la transformation de l'entreprise, les attitudes gagnantes mises en place grâce à des ateliers, des conférences ou des tables rondes, organisés tout au long de l'année, contribuent à la fois au succès de l'entreprise et à la qualité de vie au travail. L'organisation du travail fait l'objet d'une démarche d'amélioration permanente, avec des efforts de concentration sur les tâches à forte valeur ajoutée, de flexibilité et d'ouverture pour éviter le fonctionnement en silos des diverses directions. Un environnement de travail stimulant et épanouissant favorise le bien-être des salariés, donc leur apport à la compétitivité de l'entreprise. L'accord collectif portant sur la qualité de vie au travail signé fin 2019 va dans ce sens : flexibilité des horaires, télétravail pour l'ensemble des sites, droit à la déconnexion et dons de jours sont autant d'éléments qui favorisent un environnement de travail stimulant. Les initiatives d'amélioration des conditions de travail incluent aussi, par exemple, l'installation d'une salle de sport à la raffinerie de Fos-sur-Mer ou la réservation, pour tous les sites, de berceaux dans des crèches afin de venir en aide aux jeunes parents. Ainsi, l'engagement des salariés reste élevé avec un taux d'absentéisme ① de 3 %, largement en dessous de la moyenne nationale de 5,1 % en 2018.

Les attitudes gagnantes

De l'achat du pétrole brut à la livraison des produits finis aux clients, une chaîne de valeur se crée, impliquant de nombreux acteurs. Chacun à son niveau, ils participent au succès global du groupe. L'excellence fonctionnelle cultivée par toutes les équipes s'appuie sur **quatre attitudes gagnantes** inscrites au cœur des activités de l'entreprise : apprendre (autour de la veille et de l'innovation) ; inclure (valoriser l'écoute et la diversité) ; responsabiliser (savoir décider au bon niveau et aussi déléguer) ; concourir (s'engager sur les résultats).

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 76-77

Des parcours attractifs pour les jeunes talents

Le groupe Esso s'attache à valoriser auprès des jeunes talents la richesse et l'intérêt des parcours dans le secteur stratégique de l'énergie. Les recrutements se sont poursuivis en 2019, tant pour les besoins actuels que pour anticiper les départs à la retraite. Au total, ce sont **125 nouveaux salariés** qui ont été embauchés. Tous les processus de recrutement sont aujourd'hui simplifiés par l'utilisation systématique de l'outil en ligne Career Connect. Les besoins de profils hautement qualifiés et compétents, essentiellement des ingénieurs et des techniciens pour les sites de production, restent importants. Aussi, pour renforcer sa visibilité et sa réactivité sur le marché de l'emploi, le groupe poursuit les actions visant à mieux faire connaître ses métiers via les réseaux sociaux et les forums de recrutement. Il s'appuie aussi sur son propre réseau d'ambassadeurs auprès des écoles cibles.

Des opportunités de carrière pour les cadres

Pour les postes d'encadrement, Esso continue de travailler avec des organismes de formation tel l'IFP School Énergies Nouvelles. Des formations en alternance sont proposées aux ingénieurs avec les programmes Énergie et Procédés, Process and Polymers, Énergie et Produits, Énergie et Marchés. Des formations au brevet d'opérateur sont aussi proposées. Chaque fois, et quel que soit le niveau de recrutement, le groupe s'attache à démontrer le dynamisme de son secteur d'activité, avec des métiers où les innovations et les progrès technologiques favorisent les évolutions de carrière. À ce titre, le programme Explore a été mis en place. Il accélère, pour les jeunes diplômés en CDI, le départ pour travailler à l'étranger. De même, la mobilité professionnelle est encouragée par l'utilisation généralisée d'un module spécifique d'échange de talents intégré à Career Connect, le système global de gestion des ressources humaines. Il donne accès aux managers et gestionnaires de carrière, en permanence, aux opportunités via une base de données mondiale organisée en fonction des compétences et des souhaits des salariés.

La formation au cœur du développement des salariés ①

Le développement des salariés tout au long de leur carrière est une autre priorité du groupe Esso. Il s'agit de mieux répondre aux exigences de l'entreprise, aux besoins de perfectionnement des collaborateurs et à la continuité à long terme de la qualité de son personnel et plus particulièrement de son encadrement. Le succès du groupe repose en grande partie sur l'alignement de ses talents, de leurs compétences et de leurs connaissances. Ainsi, **94 % des salariés**

ont suivi des formations en 2019 pour renforcer leurs compétences fonctionnelles ou transverses. En complément des formations « métiers », des modules couvrant la santé, la sécurité, l'hygiène et l'environnement sont aussi dispensés. Ces thèmes sont prioritaires et demandent l'implication de tous. Et parce que le facteur humain est souvent à l'origine des accidents, une vigilance permanente est attachée à l'application systématique des procédures, mais aussi à l'anticipation, la prévention et la formation dans la gestion des risques. Enfin, les superviseurs sont formés à l'accompagnement de la transformation dans tous ses aspects sociaux.

La rémunération ①

La rémunération des salariés du groupe Esso fait l'objet d'études de positionnement régulières. Elle se compare de façon compétitive sur le marché. Évoluant selon la performance individuelle, cette rémunération est assortie d'avantages sociaux, dont une participation à la complémentaire santé, un plan d'épargne salariale avec abondement de l'employeur (qui a été augmenté au cours de l'année). Les salariés d'Esso S.A.F. et d'Esso Raffinage bénéficient également d'un plan de retraite supplémentaire et d'un PERCO (Plan d'épargne retraite collective). En 2019, l'évolution globale des salaires mensuels bruts, incluant la prime d'ancienneté, les augmentations et les promotions, a représenté une progression **de 3,5 % par rapport** à l'année 2018. Tous les salariés ont pu aussi bénéficier, cette année, d'une prime exceptionnelle de 1 000 euros.

NEME, le réseau des nouveaux embauchés

Ouvert aux cadres ainsi qu'aux métiers techniques et opérationnels, le réseau NEME (New ExxonMobil employees) favorise l'intégration des nouveaux embauchés. Il contribue à fédérer l'ensemble des salariés et les aide à appréhender les carrières et les parcours professionnels possibles.



Se réformer par le dialogue social

De nombreux accords signés ①

L'année 2019 a connu un agenda social très dense, avec 36 réunions de négociation entre les organisations syndicales représentatives et la direction. Dix-huit accords ont été signés sur 20 proposés. D'une manière générale, ces chiffres témoignent de la bonne capacité du groupe à se réformer et à progresser grâce au dialogue social tout en s'appuyant sur les nombreux changements liés à la réforme du Code du travail. Il faut tout particulièrement noter la mise en place des simplifications proposées en concertation avec les organisations syndicales dans l'accord de mise en place du CSE (Comité social et économique) signé en juillet 2018 et utilisé ensuite lors des élections professionnelles à la fin de cette même année. En 2019, un CSE central a été mis en place et le Comité au niveau de l'ensemble des sociétés au sein du groupe en France a été renouvelé. Dans le cadre de la transformation numérique, un nouvel outil de dialogue en ligne a été instauré. Il est utilisé par les représentants du personnel pour poser des questions à la direction sans avoir à passer par le formalisme des réunions du CSE.

Les accords clés signés

- Retraite supplémentaire ExxonMobil : modification des éléments du package retraite suite à l'application de la loi Pacte et la suppression du plan de retraite à prestations définies, avec compensation équivalente pour les salariés
- QVT (Qualité de vie au travail) et égalité professionnelle femmes-hommes



+ 3,5 %

Évolution globale des salaires mensuels bruts, incluant la prime d'ancienneté, les augmentations et les promotions.

Diversité et solidarité

Convaincu que la diversité est une véritable source d'innovation et de performance, le groupe Esso affirme son engagement en faveur de la mixité et de l'égalité. À travers sa politique RSE, le groupe Esso s'implique sur plusieurs sujets de société fondamentaux : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le handicap et l'intégration de profils internationaux.

Des actions en faveur des femmes

En 2019, le recrutement des femmes se poursuit, confirmant la volonté du groupe qu'elles expriment leur plein potentiel et qu'elles soient présentes dans toutes les fonctions et à tous les niveaux de responsabilité. Un accord « égalité femmes-hommes » a été signé en novembre 2019 avec les organisations syndicales représentatives. Ses axes prioritaires sont l'amélioration de la mixité dans les métiers techniques et opérationnels ainsi que l'augmentation de la proportion de femmes dans le top management.

Index de l'égalité femmes-hommes

88/100

Résultat 2019 de l'index relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'Unité Économique et Sociale regroupant les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France.

(Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, JO du 6 septembre n°2019-15 du 8 janvier 2019, JO du 9 janvier.)

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 76-77

WIN, le réseau au féminin

En 2019, le réseau WIN (Women's interest network) a affirmé sa position en faveur de l'égalité femmes-hommes à travers plusieurs initiatives, notamment :

- participation du groupe ExxonMobil au Women's Forum Global Meeting à Paris en tant que partenaire « Gold » de l'événement avec une délégation de 30 personnes représentant toutes les activités du groupe ;

- organisation de conférences et d'ateliers sur l'engagement des hommes en faveur de la parité et partage des bonnes pratiques avec des dirigeants d'entreprise ;

- proposition d'ateliers et tables rondes pour le développement professionnel et personnel de l'ensemble des salariés ;

- actions de mentorat, networking et formations.

Le réseau WIN participe ainsi à l'amélioration de la qualité de vie au travail et des résultats de la société dans un environnement inclusif.

Sensibilisation des salariés au handicap

Au sein du groupe Esso, l'accord d'entreprise sur le handicap permet à tout collaborateur en situation de handicap de bénéficier d'une adaptation de son poste ou d'une évolution interne adaptée, avec un accompagnement personnalisé.

Les familles des salariés sont aussi prises en compte.

Le réseau Handi'Capable, créé en 2017 et rattaché à la direction médicale, a poursuivi en 2019 ses actions de sensibilisation et de soutien.

Par l'intermédiaire des « référents handicap », il poursuit la mission de changer la perception du handicap afin de favoriser l'intégration de salariés handicapés au sein de l'entreprise. Il les accompagne aussi dans leurs démarches, qu'elles soient professionnelles ou personnelles. En début d'année, un quiz de sensibilisation a été proposé aux salariés du groupe. Au niveau des sites, l'opération la « Semaine fosséenne du handicap » s'est déroulée à la raffinerie de Fos-sur-Mer. Dans ce cadre, une journée de sensibilisation a été organisée avec un riche programme de conférences et d'ateliers proposés aux 300 salariés et 300 contractants présents sur le site.



« Le résultat de notre index de l'égalité femmes-hommes témoigne de notre engagement en faveur de la diversité. Dans les métiers du raffinage, contrairement aux clichés, les chiffres montrent que les femmes sont toujours plus présentes. »

Philippe Franza

Directeur des ressources humaines

La mixité en chiffres ①

- Part des femmes pour l'ensemble des sociétés : 18 % de l'effectif total du groupe Esso.
- 19 % dans le top management*.
- 43 % dans le conseil d'administration*.
- Égalité des promotions (sur l'ensemble des 19 % des salariés promus*).
- Égalité dans l'accès aux formations.

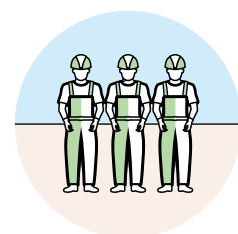
* Pour l'ensemble des sociétés du groupe ExxonMobil en France.

Sociétal

Dans sa démarche de responsabilité sociétale, le groupe Esso s'appuie sur des valeurs incontournables de dialogue et d'éthique. La conduite de ses affaires ne peut s'envisager sans une relation de confiance avec les différentes parties prenantes : les entreprises situées en amont et en aval de ses activités et aussi les communautés vivant sur les territoires à proximité de ses sites industriels.

Un acteur essentiel de l'économie locale ①

En cumulant la somme de ses investissements et des taxes et salaires qu'il verse, le groupe Esso S.A.F. contribue en moyenne à hauteur de **432 millions d'euros** de valeur ajoutée à l'économie du pays. En amont et en aval de ses activités, le groupe est devenu un partenaire essentiel de nombreuses entreprises. Autour de ses sites, c'est toute l'économie locale et l'emploi qui sont favorablement impactés, avec les emplois directs qu'il peut proposer ainsi que les emplois indirects des entreprises sous-traitantes. Ces derniers représentent l'équivalent de plus de 600 postes équivalents temps plein en période d'activité normale autour des raffineries. Les opérations plus ponctuelles de maintenance planifiée, telles qu'elles se sont produites au cours des trois dernières années tant à Gravenchon qu'à Fos-sur-Mer, font même augmenter ces chiffres de manière substantielle. En outre, il faut aussi prendre en compte les emplois induits, liés aux besoins en services et consommation du groupe et des entreprises partenaires : on estime qu'un emploi en production correspond à deux emplois induits. Selon ce calcul, le groupe a généré en 2019 plus de **2 400** emplois directs et indirects sur ses sites industriels et donc contribué à maintenir **4 800** emplois induits.



≈ **2 400**

**emplois directs et indirects
générés par le groupe
sur ses sites industriels.**

≈ **4 800**

emplois induits maintenus.

**Dans l'écoute et le dialogue**

Entreprise citoyenne et responsable, le groupe Esso s'attache à entretenir des relations de confiance avec les communautés locales autour des sites. L'avis des riverains et la perception qu'ils ont des activités sont des éléments déterminants de la performance. C'est pourquoi plusieurs outils ont été développés au cours des dernières années pour recueillir les attentes et surtout apporter des réponses concrètes. Notamment, le groupe mène chaque année depuis 23 ans une enquête de perception auprès de la population des neuf communes du Plan particulier d'intervention de Gravenchon et tous les deux ans depuis 13 ans sur la commune de Fos-sur-Mer. Ces enquêtes portant sur l'environnement, l'impact économique, la santé et la sécurité industrielle permettent d'identifier et de mieux comprendre les préoccupations des riverains et d'orienter ensuite les décisions et investissements associés pour y répondre du mieux possible. Les résultats sont présentés lors de la CLIE (Commission locale d'information et d'échanges) ouverte aux élus, aux collectivités territoriales, aux associations et aux riverains qui le souhaitent.



RÉPONSES

Dans la zone de l'étang de Berre où la raffinerie de Fos-sur-Mer est installée, le groupe Esso est partie prenante du projet RÉPONSES. Il s'agit d'un collectif qui réunit pouvoirs publics, collectivités, associations et industriels pour apporter des réponses et des solutions concrètes aux préoccupations des populations locales. Les habitants des 21 communes du territoire ont pu échanger avec les pouvoirs publics et les industriels ; à Fos-sur-Mer, l'ensemble des populations a été représenté : citoyens de tous âges, associations et élus. Six thématiques d'attentes ont été identifiées : surveiller et réglementer ; réduire les émissions ; améliorer la qualité de vie et la santé ; informer et sensibiliser ; agir et s'impliquer ; faire évoluer le territoire. Une centaine d'actions ont été élaborées dont certaines sont déjà engagées*.

* Plus d'informations sur le site www.spppi-paca.org

Une démarche de transparence

Le groupe veille aussi à améliorer la manière dont les informations concernant les activités de ses deux raffineries peuvent être plus facilement accessibles pour les riverains, via les réseaux sociaux ou des plateformes d'information dédiées. Une communication directe ciblée est également en place pour informer les associations locales et les autorités de tout dysfonctionnement ou événement majeur sur sites. Par exemple, autour de Fos-sur-Mer, le numéro vert ZipCom mis en place par le Grand Port Maritime de Marseille permet aux riverains de poser des questions ou signaler un dysfonctionnement. Avec les autres industriels de la zone, un service d'information en temps réel en cas d'événement inhabituel va également prochainement être lancé dans le cadre des actions du projet RÉPONSES initié par le SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles).

Des actions éducatives et sociales

À proximité de ses sites industriels, le groupe poursuit son engagement en faveur de l'accès à l'éducation scientifique, la solidarité et l'éveil à la citoyenneté. Par exemple, le soutien depuis plusieurs années aux Olympiades des sciences de l'ingénieur, avec la conviction que l'éducation scientifique aidera demain à résoudre les défis énergétiques et qu'il faut encourager les vocations. En 2019, plusieurs initiatives ont été soutenues en ce sens. Ainsi, pour les 20 ans de la Semaine école-entreprise (une initiative du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse), la raffinerie de Fos-sur-Mer, en soutien avec plusieurs partenaires (AJE PACA, Académie Aix-Marseille et Medef local), a organisé l'inauguration

de l'événement et ouvert ses portes à des élèves de BTS et bac professionnel, aux enseignants et proviseurs de lycées voisins de Latécoère (Istres) et Pasquet (Arles). Esso continue aussi de soutenir le Prix Pierre Potier des lycéens. Ce prix inspiré du Goncourt des lycéens se fixe l'objectif de faire découvrir aux lycéens les innovations techniques en faveur du développement durable.

En Normandie, c'est le lycée Pierre de Coubertin, engagé dans des collaborations avec les entreprises depuis de nombreuses années, qui a noué un partenariat avec ExxonMobil pour enrichir son atelier technique de formation. Avant de pouvoir effectuer des stages ou des emplois sur le site de statut Seveso (Site industriel présentant un risque potentiel), les élèves doivent passer la certification sécurité N1. Dans un premier temps, c'est l'entreprise qui vient à eux. Ainsi, le groupe a inauguré son îlot de formation ExxonMobil au sein de l'établissement, où des travaux pratiques sur du matériel de l'entreprise font éprouver aux élèves les conditions réelles d'exercice de la profession.

Éthique et intégrité

Parmi les systèmes de gestion du groupe contribuant à sa démarche RSE de transparence et de bienveillance, le CIMS (Contrôles irréprochables par une méthode systématique), l'OIMS (Système de gestion de l'intégrité des opérations) et le BPEA (programme de pratique des relations publiques). En précisant aussi que le groupe a mis en place depuis plus de dix ans un dispositif d'alerte professionnelle (soit bien avant la réglementation sur les lanceurs d'alerte). Il est ouvert aussi bien au personnel qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes et a pour vocation de rapporter d'éventuelles malversations, notamment dans les domaines comptables et financiers.

En matière de représentation d'intérêts, la même transparence est pratiquée, avec l'activité du groupe dans ce domaine déclarée auprès de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique) ①. L'intégrité de la protection des données est un autre sujet suscitant toute la vigilance du groupe, pour protéger les données personnelles de ses employés, de ses fournisseurs et clients, dans le respect de la réglementation RGPD et avec toutes les mesures technologiques pour assurer la protection de ces données et prévenir les risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité.

Évasion fiscale, lutte contre la corruption

Le groupe Esso S.A.F. et ses filiales sont enregistrés en France et s'acquittent de leurs impôts en France. En 2019, le groupe s'est acquitté du versement d'un montant de 57 millions d'euros en impôts et taxes. Concernant la lutte contre la corruption et en application de la loi en la matière, la société et ses filiales ont mis en place un programme de lutte. Il se fonde sur les politiques et procédures déjà existantes au sein du groupe ExxonMobil, via un système de contrôle interne et de gestion interne.

Le respect des droits de l'homme

Pour clore cette section liée à la responsabilité sociétale du groupe Esso S.A.F., il convient de rappeler qu'il suit la même philosophie en la matière que celle d'Exxon Mobil Corporation, inspirée des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et de ceux du pacte mondial de l'ONU appliqués au droit du travail.

Éthique des affaires

Considérant que la manière d'obtenir un résultat est aussi importante que le résultat lui-même, le groupe Esso s'appuie sur un système de contrôle interne et de gestion des risques rigoureux. Il est constitué de **18 politiques** que chaque collaborateur doit connaître et mettre en pratique au quotidien dans leurs principes. À ce propos, une information claire est diffusée régulièrement à l'ensemble des salariés et des sous-traitants et reprise lors de la revue des pratiques des affaires qui a lieu tous les quatre ans.

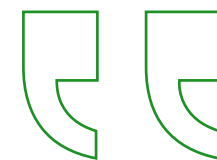
① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 76-77



Enjeux environnementaux

Le groupe Esso conduit ses opérations avec l'ambition permanente de limiter l'impact de ses activités, en maîtrisant ses émissions et en améliorant son efficacité énergétique. Grâce aux innovations issues de la recherche et développement du groupe ExxonMobil, Esso contribue également à réduire les émissions de ses clients en commercialisant des produits toujours plus respectueux de l'environnement.

Maîtriser et réduire l'impact de nos activités



Il existe peu de défis aussi importants que celui de satisfaire la demande mondiale croissante en énergie tout en réduisant les impacts sur l'environnement.

Le groupe Esso prend de nombreuses mesures et développe des initiatives pour limiter ses propres émissions, notamment par l'application rigoureuse de son système de gestion OIMS (Operations integrity management system). Il transmet régulièrement aux autorités compétentes des rapports concernant ses performances environnementales et ses rejets dans l'atmosphère ou dans l'eau. La dynamique de ces efforts est formalisée dans un document mis à jour chaque année, l'EBP (Environmental business planning), outil spécialement développé pour identifier les risques environnementaux et les investissements nécessaires pour les maîtriser dans un plan quinquennal. Dans les raffineries, des laboratoires de contrôle réalisent et coordonnent les analyses, contribuant ainsi au respect de la qualité des produits. Leur expertise est aussi mise à profit pour mesurer les émissions liées aux activités, contrôler les procédés de traitement d'eau et de désulfuration des fumées, assurer le suivi réglementaire des rejets dans l'air et dans l'eau.

Prévenir les déversements accidentels ①

Les mesures les plus rigoureuses sont mises en œuvre pour prévenir les déversements accidentels : renforcement des procédures opératoires, superposition des niveaux de protection, inspections et opérations régulières de maintenance des équipements. En 2019, quatre déversements supérieurs à 1 baril (159 litres) se sont produits pour un total de 30 barils (dont 20 à Fos-sur-Mer), effaçant la mauvaise performance de 2018 (1200 barils, récupérés toutefois à 99,9%).

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 76-77

Aménagement des sites non actifs

Au sein du groupe, une équipe est spécialement dédiée à la gestion environnementale, c'est-à-dire à l'aménagement des anciens sites industriels ou commerciaux. L'équipe E&PS (Environmental & property solutions) accompagne les directions dans le suivi des sites industriels en cours d'opération ou en cessation d'activité. Cette équipe vérifie notamment que les terrains dont le groupe est propriétaire ou locataire ne présentent pas de risque pour l'environnement et la santé. Lorsque les terrains ne sont plus exploités, elle prend en charge la remise en état environnementale conformément aux obligations réglementaires et de façon cohérente avec l'usage passé et futur des sites. Elle est en contact avec l'administration pour satisfaire à toutes les obligations légales liées au respect de l'environnement et faciliter lors des cessations d'activité la commercialisation des terrains en sélectionnant des acquéreurs qui pourront les redévelopper et les valoriser au mieux. Cette équipe témoigne de l'engagement du groupe comme acteur responsable à long terme. En 2019, l'équipe E&PS a procédé à la vente de quatre terrains sur les 50 dont le groupe est propriétaire et sur lesquels l'activité avait cessé. Elle a soutenu divers projets au sein de la raffinerie de Gravenchon, de Fos-sur-Mer et du dépôt de Toulouse et poursuit la mise en œuvre de plan de gestion et de suivi de l'ensemble du portefeuille.

À propos de l'OIMS

Système de mesure et d'atténuation des risques, l'OIMS est appliqué pour traiter l'ensemble de l'aspect des activités pouvant avoir un impact sur la sécurité du personnel et des procédés, la sécurité des employés des entreprises extérieures et des populations riveraines, la santé et les performances environnementales. Déployé à l'échelle du groupe ExxonMobil depuis 1991, il guide au quotidien chaque décision opérationnelle, depuis la recherche jusqu'à la commercialisation des produits. Ce système remplit les exigences de la norme ISO 14000 – une attestation annuelle délivrée par la Lloyd's en fait foi – avec des évaluations internes et externes périodiques, dans lesquelles s'inscrit notamment le suivi environnemental des opérations.



Réduction des émissions et gestion des déchets

Les investissements importants et améliorations opératoires effectués par le groupe au cours des dernières années conduisent aujourd'hui à une réduction de ses émissions globales. En 2019, la bonne performance du site de Gravenchon s'est traduite par une diminution de 44 % des émissions de dioxyde de soufre par tonne de brut traité, grâce principalement au démarrage d'un nouveau compresseur de récupération et purification de gaz torchés ou brûlés mis en place en début d'année.

Dioxyde de soufre (SO₂) ①

Grâce aux investissements et travaux de maintenance réalisés, les émissions de SO₂ par tonne de brut traité dans les raffineries Esso ont fortement baissé en 2019 (- 29 % au total) par rapport à l'année précédente, avec une réduction de 44 % pour le seul site de Gravenchon, grâce notamment au démarrage d'un nouveau compresseur (22 millions d'euros d'investissement). Il traite, notamment, les gaz craqués issus de la distillation sous vide. La fiabilisation du fonctionnement de l'unité de récupération du soufre commune à toute la plateforme continue de faire l'objet de toutes nos attentions.

Oxyde d'azote (NO_x) ①

Au niveau du groupe Esso, les émissions de NO_x sont en baisse de - 7 % en 2019. Comme pour les émissions de SO₂, le site de Gravenchon enregistre une réduction notable de - 12 % (grâce à une plus forte consommation de gaz naturel en proportion des combustibles utilisés).

À propos des émissions industrielles

La directive européenne sur les émissions industrielles IED (Industrial emissions directive) de décembre 2010 fixe des niveaux d'émission maximaux de polluants dans l'air et dans l'eau de surface, lorsque les MTD (Meilleures techniques disponibles) sont mises en œuvre. Celles-ci sont définies dans le *BREF* Raffinage* publié le 28 octobre 2014. L'arrêté d'exploitation définissant les modalités précises de suivi des niveaux d'émissions imposés par l'IED a été signé pour le site de Gravenchon en janvier 2017. Pour la raffinerie de Fos-sur-Mer, l'arrêté d'exploitation a été présenté en janvier 2020. Ce retard s'explique principalement par un arrêté complémentaire sur la réduction des émissions de composés organiques volatils en juin 2018.

* Best available technique reference document (BREFs).

Composés organiques volatils (COV) ①

Grâce au traitement renforcé et rapide des fuites fugitives, le groupe enregistre en 2019 de bons résultats sur les deux sites de Gravenchon et Fos-sur-Mer, avec une baisse globale de - 17 % des émissions de COV. Des campagnes régulières de contrôle de l'étanchéité des équipements (vannes, brides, soupapes et pompes) et de maintenance réduisent et limitent les fuites fugitives. C'est à Fos-sur-Mer que le résultat est le plus spectaculaire ; la raffinerie enregistre une baisse de - 46 % des émissions de COV. Cette performance s'explique aussi par le travail sur la station de traitement des eaux, ainsi que l'amélioration du fonctionnement de l'unité de récupération des vapeurs des chargements camions et wagons.

Les émissions dans l'eau ①

La surveillance des rejets dans l'eau liés aux opérations de raffinage est permanente, effectuée de manière quantitative et qualitative. La DCO (Demande chimique en oxygène) est l'un des indicateurs évaluant la charge polluante des eaux usées. Cet indicateur DCO est en augmentation de + 21 % à Fos-sur-Mer,

du fait d'une combinaison de problèmes opérationnels résolus rapidement et de la quantité de pluie très élevée tombée au mois de novembre 2019. Compte tenu de la légère baisse enregistrée à Gravenchon, la performance est restée globalement assez stable (+ 2,5 %).

Valorisation des déchets ①

Le groupe Esso s'efforce de limiter la quantité de déchets produits, de valoriser et recycler les déchets restants, en lien avec les centres de tri autour de ses sites. Un registre annuel est tenu et les centres de traitement des déchets sont audités, de manière à s'assurer que leur prestation en gestion et valorisation est en accord avec les contrats signés.

En fonction des opérations éventuelles de maintenance, la quantité de déchets varie d'une année sur l'autre. En 2019, la hausse globale de + 21 % s'explique principalement par la finalisation du traitement des déchets des grands arrêts programmés de 2018 et 2019 sur le site de Gravenchon.

À Fos-sur-Mer, l'augmentation de la quantité de déchets dangereux est due à l'intégration d'un volume de catalyseurs (868 tonnes) généré en 2018 mais qui n'a été comptabilisé qu'en 2019 ; par ailleurs, des arrêts de bacs ont imposé d'évacuer un volume important de boues hydrocarburées.

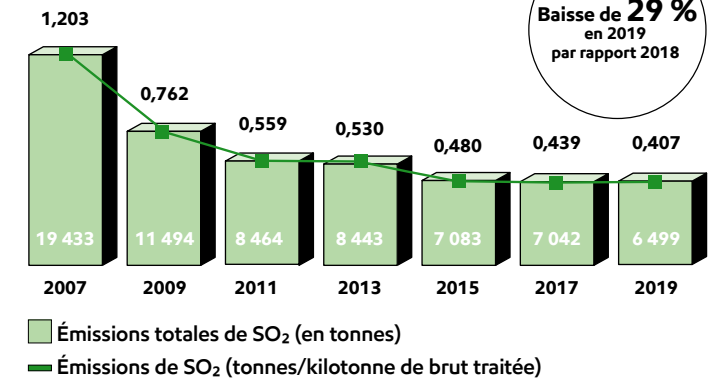
Des actions en faveur de l'économie circulaire

Les initiatives d'économie circulaire continuent de se développer au sein du groupe, souvent en collaboration avec des acteurs locaux à proximité des sites, de manière à valoriser et recycler au mieux les déchets émis par nos activités. De la même manière que les déchets des laboratoires et des infirmeries ou bien les tubes d'éclairage au néon peuvent être traités, c'est désormais le tri et la récupération de tous les gobelets en plastique qui est de rigueur sur les sites.

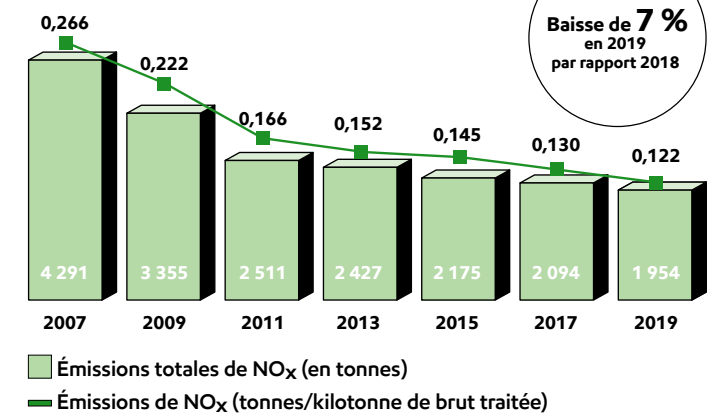
Le recyclage des catalyseurs, notamment ceux de désulfuration, est une des premières pratiques à l'efficacité avérée d'économie circulaire industrielle mises en place depuis plus de 30 ans. Des usines de régénération se chargent de les remettre en état afin qu'ils puissent être réutilisés.

À Gravenchon, on régénère aussi un solvant utilisé dans la chaîne de fabrication d'huile, de même que l'acide sulfurique utilisé pour améliorer la qualité de l'essence. Le soufre pur que les raffineries produisent aujourd'hui en plus grandes quantités (du fait de la réduction réglementaire de la teneur en soufre des produits

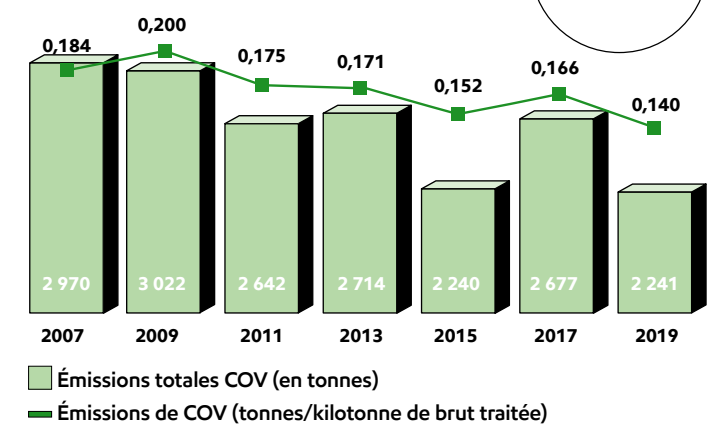
Émissions totales de SO₂



Émissions totales de NO_x



Émissions totales de COV



① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 76-77

pétroliers) est revendu aux usines de fabrication d'acide sulfurique (les raffineries utilisant ce même acide sulfurique dans les traitements de déminéralisation des eaux de chaudières et dans une unité de traitement des essences). Enfin, dans le respect de la réglementation française, les huiles usagées sont récupérées. Elles sont envoyées dans les usines de régénération : les huiles régénérées sont alors réutilisées, selon certaines proportions, pour formuler de nouveaux lubrifiants.

Gérer le risque lié au changement climatique

Le groupe Esso est convaincu que les risques liés au changement climatique nécessitent des actions et l'engagement de tous (entreprises, Gouvernement, communautés scientifiques et consommateurs) pour pouvoir réaliser de réels progrès.

Pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions, de nouvelles technologies seront indispensables. Aujourd'hui, afin de satisfaire la demande croissante tout en réduisant les impacts sur l'environnement – y compris ceux liés au changement climatique –, toutes les formes d'énergies sont sollicitées : en plus des carburants propres, efficaces et économes que le groupe ExxonMobil commercialise, il faut compter aussi sur le gaz naturel et l'électricité, dont celle d'origine renouvelable (éolien, solaire...). Les nouvelles solutions intégreront les biocarburants de dernière génération, le captage et le stockage et/ou l'utilisation du CO₂, les technologies de gaz naturel, de nouveaux procédés d'amélioration de l'efficacité énergétique et l'émergence des nouvelles technologies (piles à combustible, filtres moléculaires pour la production des plastiques...). Esso S.A.F. contribue activement à ces efforts en s'appuyant sur quatre valeurs fortes : l'efficacité énergétique, la sécurité, le respect de l'environnement et le développement social et économique des territoires où ses activités sont présentes.



Accord de Paris

ExxonMobil soutient le travail des signataires de l'Accord de Paris, reconnaît les objectifs ambitieux de cet accord et pense que l'entreprise a un rôle constructif à jouer dans le développement des solutions. Nous travaillons depuis de nombreuses années afin de réduire les émissions dans nos opérations et fournir des produits qui aident les consommateurs à réduire leurs émissions.

Ses actions pour construire un avenir moins carboné portent sur les points suivants.

- Atténuer les émissions des opérations en maintenant la fiabilité des opérations et en investissant pour améliorer l'efficacité énergétique ; Gravenchon a été certifiée ISO 50001 en octobre 2017 avec renouvellement en 2018 et 2019, Fos-sur-Mer l'a obtenue en décembre 2019.
- Contribuer à réduire les émissions des clients grâce à la commercialisation d'une gamme de produits à la fois plus performants et plus respectueux de l'environnement. Produits premium : lubrifiants Mobil 1™ & Mobil Delvac™, carburants automobiles Esso Synergy™, E85™ et biocarburants de dernière génération, fioul marine bas soufre EMF.5™.
- Développer des solutions technologiques bas carbone innovantes en adaptant les procédés industriels et en bénéficiant des recherches et partenariats du groupe ExxonMobil avec des organismes de recherche.
- S'impliquer activement dans un dialogue constructif concernant les débats climatiques et l'élaboration des nouvelles réglementations en partageant les perspectives énergétiques du groupe ExxonMobil et en expliquant les enjeux de notre industrie.

Cultiver l'innovation

La recherche et le développement sont dans l'ADN du groupe ExxonMobil. Acteur de premier plan en matière d'innovation technologique dans le secteur de l'énergie, il consacre chaque année environ 1 milliard de dollars au financement de nombreux travaux scientifiques, y compris en recherche fondamentale. Le potentiel de transformation lié à ces recherches ne concerne pas seulement le groupe, mais aussi

l'économie et l'environnement de manière plus globale. ExxonMobil travaille avec près de 80 universités à travers le monde pour explorer des solutions environnementales de nouvelle génération. Dans les dix ans à venir, le groupe prévoit d'investir jusqu'à 100 millions de dollars dans ses partenariats de recherche avec les laboratoires nationaux américains. En 2019, il a signé, en particulier, un accord de partenariat avec plusieurs laboratoires nationaux (énergie renouvelable et technologie énergétique) portant notamment sur la prochaine génération de biocarburants (par exemple, à base d'algues ou de déchets végétaux), le captage de CO₂ (comme à travers une pile à combustible productrice d'électricité) et l'évaluation exhaustive du cycle de vie.

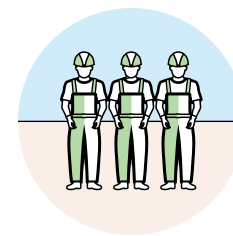
Lutter contre les émissions de CO₂ ①

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) viennent des deux raffineries. On distingue les émissions directes (celles liées aux opérations de raffinage) et indirectes (celles liées aux achats d'énergies extérieures : électricité et vapeur).

Les émissions de CO₂ des deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer sont suivies quasiment en temps réel et les résultats annuels sont validés à la tonne près par un organisme vérificateur accrédité par le Cofrac (Comité français d'accréditation). Les émissions indirectes sont calculées à partir des facteurs d'émissions de la base de données de l'Ademe et des consommations des sites. Il faut noter que les émissions liées à l'usage des produits commercialisés par les revendeurs ne sont pas prises en compte. En 2019, les émissions directes sont restées stables, avec 2 410 kilotonnes (2 349 en 2018). Les émissions indirectes représentent 52 kilotonnes (41 en 2018).

À propos des quotas

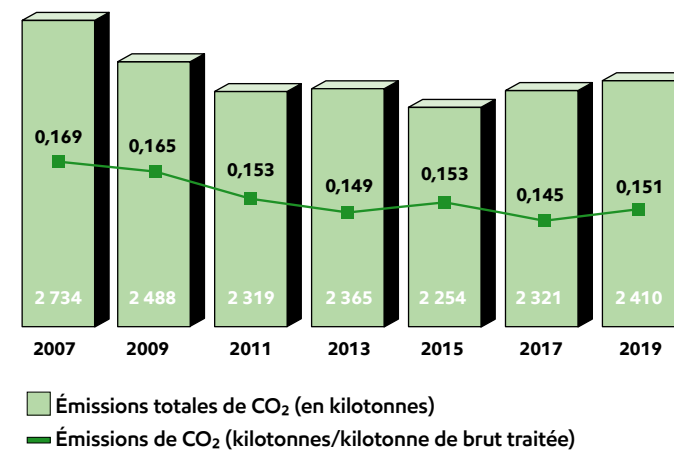
Chaque année depuis la mise en place du système européen SEQUE (Système d'échange de quotas d'émissions) ou ETS en anglais (Emissions trading system), un organisme vérificateur émet un rapport d'assurance raisonnable sur les émissions de gaz à effet de serre des raffineries, dont la dernière phrase est : « *Opinion sans réserve* ». Ci-dessous, un extrait de ce rapport : « *À notre avis, les émissions de gaz à effet de serre et les informations ayant servi à établir la déclaration d'émissions ont été élaborées conformément au règlement (UE) n°601.2012 et ne comportent pas d'inexactitude significative.* ».



80

Nombre d'universités à travers le monde avec lesquelles travaille ExxonMobil pour explorer des solutions environnementales de nouvelle génération.

Émissions totales de CO₂

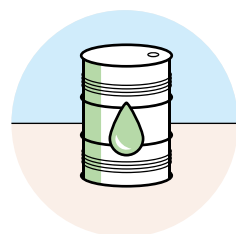


Le captage et le stockage de CO₂

Le CO₂ peut être capté, comprimé et injecté dans le sol pour un stockage souterrain permanent. Cette technologie innovante est reconnue par les autorités compétentes* comme essentielle et indispensable pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions. Depuis 1970, ExxonMobil a capté plus de CO₂ que toute autre entreprise, soit au cumul **40 % du CO₂ capté dans le monde**. Le groupe poursuit ses recherches avec ses partenaires universitaires et privés pour développer de nouveaux moyens de captage et de stockage.

* GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; en anglais : IPCC : Intergovernmental panel on climate change).

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 76-77



20 milliards de dollars

L'investissement depuis 2000 d'ExxonMobil en recherche et développement sur l'ensemble de ses activités.

La troisième période (2013-2020) de ce système prévoit une baisse annuelle d'environ 2 % de la quantité de quotas alloués gratuitement. Le complément manquant par rapport aux émissions réelles est alors acheté sur le marché en quantité de plus en plus importante. En 2019, les quotas alloués n'ont ainsi couvert qu'environ 80 % des émissions réelles (83 % en 2018).

De ce fait, Esso a fait face en 2019 à un déficit de 488 kilotonnes de CO₂. Sur le marché, le prix du CO₂ n'avait cessé d'augmenter en 2018, passant de 5 euros la tonne à 22 euros la tonne environ. En 2019, ce prix s'est stabilisé autour de 25 euros la tonne, le marché intégrant le retrait effectif durant les sept premiers mois de 265 millions de tonnes.

Limitier les opérations de torchage

Organes de sécurité obligatoires et indispensables au fonctionnement des raffineries, les torches permettent, en cas de dysfonctionnement, de dépressuriser rapidement les unités. Lorsqu'elles sont sollicitées, elles génèrent donc des émissions atmosphériques. En 2019, Esso enregistre une très forte réduction des opérations de torchage (- 75 %) grâce au remplacement à Gravenchon de l'ancien compresseur de torches.

Renforcer l'efficacité énergétique ①

La certification ISO 50001 attribuée désormais aux deux raffineries, de Gravenchon (depuis 2017) et Fos-sur-Mer (obtenue en 2019), atteste l'effort incessant des équipes pour améliorer les performances énergétiques et environnementales des sites, de façon compatible avec les critères de rentabilité du groupe. Les enjeux sont stratégiques puisque de 40 % à 60 % des coûts opérationnels sont ceux de l'énergie nécessaire aux opérations. Afin d'optimiser leur suivi, Esso utilise le système de gestion de l'énergie GEMS (Global energy management system) mis en application depuis 2000 dans tous les sites ExxonMobil. Les grands arrêts techniques programmés sont aussi des moyens de renforcer la performance énergétique des sites par les travaux d'entretien et les projets réalisés à cette occasion.

En 2019, la consommation totale d'énergie des deux raffineries du groupe s'établit à 42 millions de gigajoules, en légère hausse par rapport à 2018 (41 millions de gigajoules), du fait de l'augmentation du volume de brut traité. Concernant les consommations d'eau, du fait de la fiabilité des installations, le groupe enregistre une baisse de - 4,2 % en 2019.

Des carburants toujours plus performants

Dans les initiatives favorisant les économies d'énergie, l'innovation joue un rôle majeur, tant pour optimiser la performance des carburants et combustibles mis sur le marché que pour poursuivre la recherche et le développement pour préparer l'avenir. Les carburants premium comme ceux de la gamme Synergy™ améliorent les performances des véhicules tout en réduisant leur consommation et les lubrifiants synthétiques haute performance de la marque Mobil à très faible viscosité accroissent l'efficacité des moteurs. En 2019, Esso a commercialisé le nouveau carburant à basse teneur en soufre EMF.5™ destiné aux transporteurs maritimes (voir *Faits marquants* page 9). Ses dépôts ont tous été équipés pour fabriquer l'essence E85™, contenant jusqu'à 85 % de bioéthanol.

C'est d'ailleurs dans le domaine des biocarburants que la recherche s'accélère, dans un contexte réglementaire en forte évolution. Ainsi, à l'échelle européenne, la nouvelle directive sur les énergies renouvelables (EnR) dans les transports (RED II, en anglais) a été publiée fin 2018 : l'Europe s'engage à y augmenter la part des énergies renouvelables à 14 % minimum en 2030 (10 % en 2020). La transposition en France de cette directive est prévue pour le quatrième trimestre 2020 ; elle sera complétée par une réglementation spécifique sur l'hydrogène renouvelable.



Encourager les économies d'énergie

Le groupe Esso dispose aujourd'hui d'une équipe interne entièrement dédiée à la mise en place de programmes favorisant les économies d'énergie. Comme fournisseur de carburants et combustibles, le groupe se conforme aux exigences du système des CEE (Certificats d'économie d'énergie) visant à encourager les particuliers à réduire leur consommation énergétique. L'augmentation des volumes d'économies à obtenir conduit de facto à une augmentation des prix des carburants d'environ + 5 centimes d'euro par litre selon l'UFIP (Union française des industries pétrolières). L'ouverture de ce système français CEE aux usines soumises au système européen SEQUE a été votée en mai 2019. Sa mise en place accélérera les investissements d'économies d'énergie dans les raffineries et conduira à réduire le coût de ces CEE.

Le groupe ExxonMobil apporte tout son soutien au développement des technologies innovantes pour contribuer à relever les défis de la transition énergétique. Dans cette même optique, le soutien à la recherche se poursuit en s'appuyant sur des collaborations avec les universités.

La promesse des biocarburants de dernière génération

ExxonMobil a investi 300 millions de dollars dans la recherche sur les biocarburants au cours des dix dernières années. Les scientifiques du groupe travaillent notamment à transformer les algues et les résidus de végétaux en biocarburants pour les utiliser pour le transport. Comparé aux carburants actuels, ces biocarburants de dernière génération réduiront sensiblement les gaz à effet de serre. De plus, ils ne requièrent pas de terre arable ni d'eau douce additionnelles, au contraire des biocarburants traditionnels, dits de « première génération » issus du maïs et de la canne à sucre.

Le programme sur les biocarburants à base d'algues a été lancé dès 2009 avec le laboratoire américain SGI (Synthetic Genomics Inc.). Une souche d'algue modifiée a été produite en juin 2017, capable de convertir du carbone en une quantité significativement plus importante de corps gras, riches en énergie, facilement transformés en biodiesel. L'objectif est d'avoir la capacité technique de produire 10 000 barils par jour (soit 500 000 tonnes par an) de biocarburants à base d'algues d'ici 2025. En parallèle des algues, ExxonMobil étudie la possibilité de produire du biodiesel issu de la fermentation de sucres cellulosiques de résidus agricoles provenant d'activités agricoles et de la transformation de bois (ex-scieries).

① Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière dans le tableau de synthèse en pages 76-77

Tableau de synthèse des indicateurs clés de performance extra-financière

Informations sociales et sociétales

Intitulé		Unité	Année 2018	Année 2019	Page
Emploi	Effectif total	Nombre	1 807	1 787	61
	Répartition des salariés par zone géographique				
	Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	Nombre	1 164	1 170	2
	Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	Nombre	290	296	2
	Nombre de collaborateurs au siège territoire et au sein de la filiale Worex	Nombre	353	321	2
	Répartition des salariés par âge				
	Collaborateurs de moins de 30 ans	Pourcentage	12 %	13 %	61
	Collaborateurs de moins de 30 ans à 50 ans	Pourcentage	51 %	50 %	61
	Collaborateurs de plus de 50 ans	Pourcentage	37 %	37 %	61
	Répartition des salariés par sexe				
	Femmes dans l'effectif global	Pourcentage	19 %	18 %	64
	Embauches et licenciements				
	Entrées	Nombre	215	226	62
	Départs	Nombre	252	204	62
	Part d'emplois stables : nombre de CDI/effectifs totaux	Pourcentage	97 %	98 %	62
	Départs dans le cadre d'un licenciement	Nombre	4	5	62
	Rémunérations et leur évolution				
	Masse salariale	Euros	161 315 694	154 377 688	61
	Évolution de la masse salariale	Pourcentage	2,8 %	- 4,3 %	
Organisation du travail	Personnel posté dans l'effectif*				
	Personnel de jour	Pourcentage	67 %	67 %	62
	Personnel posté	Pourcentage	33 %	33 %	62
	Absentéisme				
Relations sociales	Nombre de jours d'absence/nombre de jours travaillés (donnée 2018 corrigée)	Pourcentage	3,7 %	3 %	61
	Organisation du dialogue social				
	Nombre de réunions de négociation	Nombre	24	36	63
	Bilan des accords collectifs				
	Nombre d'accords signés/nombre d'accords proposés	Pourcentage	94 %	90 %	63
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles				
	Nombre de maladies professionnelles déclarées**	Nombre	0	3	60
	Accidents du travail en base OSHA				
	Nombre d'accidents du travail personnel Esso et entreprises intervenantes	Nombre	3	4	58
	dont personnel Esso	Nombre	0	0	62
	Nombre d'accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	Nombre	1	0	62
	dont personnel Esso	Nombre	0	0	62
	TRIR : taux de fréquence accidents de travail personnel Esso et entreprises intervenantes	Taux	0,11	0,135	62
	TRIR: taux de fréquence accidents du travail personnel Esso	Taux	0	0	62
	LTIR : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	Taux	0,037	0	62
	LTIR: taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso	Taux	0	0	62
Formation	Politiques mises en œuvre en matière de formation				
	Taux d'accès à la formation : nombre de salariés formés/effectif	Pourcentage	95 %	94 %	62
	Taux moyen de formation : nombre d'heures de formation/nombre de salariés formés	Heures	82	110	62
	Part de formation SHE : nombre d'heures de formation dédiée au SHE/nombre d'heures de formation	Pourcentage	18 %	12 %	62

Intitulé		Unité	Année 2018	Année 2019	Page
Égalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes				
	Femmes dans les embauches de cadres	Pourcentage	45 %	32 %	64
	Femmes dans les embauches en CDI	Pourcentage	30 %	27 %	64
	Femmes expatriées dans effectif d'expatriés*	Pourcentage	16 %	9 %	64
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes	Millions d'euros	452	432	65
Relations entretenues avec les parties prenantes	Actions de dialogue avec les communautés environnantes	Nombre	704	752	66
	Actions de philanthropie et de mécénat				
	Projets soumis pour le programme du bénévolat du personnel	Nombre	15	17	66
Activité de représentation d'intérêts	Activité de représentation d'intérêts	Nombre	2	2	67

* Hors Worex.
** Maladies professionnelles déclarées, reconnues et imputées aux sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage.

Informations environnementales

Intitulé		Unité	Année 2018	Année 2019	Page
Politique générale en matière environnementale	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Millions d'euros	54,8	63,8	69
Pollution	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement				
	Ratio des émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO ₂)/pétrole brut traité	t/kt	0,57	0,41	70
	Ratio des émissions annuelles d'oxyde d'azote (NO _x)/pétrole brut traité	t/kt	0,14	0,12	70
	Ratio des émissions annuelles de composés organiques volatils (COV)/pétrole brut traité	t/kt	0,18	0,14	70
	Mesure de la qualité de l'eau – demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux*	t	947	971	71
Économie circulaire	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets				
	Quantité totale de déchets dangereux générée	t	14 497	17 536	71
	Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	t	4 813	5 898	71
	Nombre de déversements accidentels > 1 baril	Nombre	1	4	71
	Volumes de déversements accidentels	bbl	1200	30	71
	Utilisation durable des ressources				
	Ratio de la consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales/pétrole brut traité	Milliers de m ³ /kt	1,33	1,22	75
	Ratio de la consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique/pétrole brut traité	Milliers de GJ/kt	2,67	2,64	75
	Consommation de matières premières des raffineries : pétrole brut traité	Millions de tonnes	15,3	16,0	19
	Recours aux énergies renouvelables – quantité de biocarburants incorporés	Milliers de m ³	998	821	75
Changement climatique	Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générées du fait de l'activité de la société, notamment par				
	Émissions annuelles CO ₂ scope1 - pétrole brut traité	kt/kt	0,154	0,151	73
	Émissions annuelles de CO ₂ - scope 1	kt	2 349	2 410	73
	Émissions annuelles de CO ₂ - scope 2	kt	41	52	73
	Ratio de la quantité brûlée aux torches/pétrole brut traité	t/kt	2,041	0,478	74

* Changement de reporting : à partir de 2019 la demande chimique en oxygène est publiée.

Note méthodologique

Déclaration de performance extra-financière 2019 du groupe Esso

Démarche d’élaboration de la déclaration

Durant l’été 2017, l’ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret d’application 2017-1265 du 9 août 2017 sont venus remplacer le dispositif préexistant de reporting RSE dit « Grenelle II »). Cette obligation réglementaire amène le groupe Esso à publier une déclaration de performance extra-financière comprenant les principaux risques RSE et répondant aux exigences de ces nouveaux textes. La déclaration répond également aux exigences du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 sur la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au gaspillage alimentaire. La notion « d’économie circulaire » y est expliquée et un calcul interne des « postes significatifs d’émissions directes et indirectes » est réalisé. La démarche d’Esso s’appuie sur un référentiel interne qui comprend l’identification et la priorisation des principaux risques liés à l’activité de la société y compris, lorsque cela se révèle pertinent et proportionné, les risques engendrés par ses relations d’affaires, ses produits ou ses services. Il comprend également le détail de la constitution des indicateurs clés de performance retenus : les méthodes de calcul, de mesure et d’analyse employées. Il comprend également l’organisation et les étapes du reporting, les outils de validation des données et de gestion documentaire, la méthode de consolidation et de contrôle interne. Ce référentiel est consultable sur demande.

Rapport de l’un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Groupe Esso Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,
En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Esso S.A.F., désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro n°3-1080*, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l’exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d’administration d’établir une déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d’affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques, ainsi que les résultats de

Période de la déclaration

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
Selon les indicateurs, il s’agit :
▪ d’une consolidation annuelle des données du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
▪ de la donnée mesurée au 31/12/2019.

Périmètre de la déclaration

Le rapport RSE concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d’application est défini dans le référentiel en fonction de chaque indicateur de performance.

Contrôle externe

Pour répondre à l’article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite « Grenelle II », le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour la déclaration de performance 2019 à l’un de ses commissaires aux comptes. Son avis d’assurance modérée sur la DPEF du groupe présenté dans ce rapport détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l’article L. 822-11-3 du Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d’assurance modérée sur :

- la conformité de la déclaration aux dispositions prévues à l’article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l’article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

- Il ne nous appartient pas, en revanche, de nous prononcer sur :
- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance, de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
 - la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l’organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d’apprécier la conformité de la déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l’activité de l’ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l’exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la déclaration présente les informations prévues au II de l’article R. 225-105 lorsqu’elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l’absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l’article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la déclaration présente le modèle d’affaires et les principaux risques liés à l’activité de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s’avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d’affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes” ;
- nous avons vérifié que la déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l’article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l’entité et avons apprécié le processus de collecte visant

- à l’exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants”, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Ces travaux ont été menés auprès d’une sélection d’entités contributrices**** et couvrent entre 25 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d’ensemble de la déclaration par rapport à notre connaissance de l’ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation. Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d’assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et mars 2020. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n’avons pas relevé d’anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2020

L’un des commissaires aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Alexandre Mikhail – associé
Tristan Mourre – directeur

* Dont la portée d’accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.
** Informations qualitatives relatives aux parties suivantes : « Dans le dialogue et l’échange » ; « Transparence en matière de représentation d’intérêts »
*** Informations quantitatives sociales : effectif total, femmes dans l’effectif global, entrées, départs, départs dans le cadre d’un licenciement, accidents du travail avec arrêt, taux de fréquence, taux de gravité. Informations quantitatives environnementales : nombre de déversements accidentels > 1 baril, nombre d’incidents ayant engendré des plaintes pour nuisances sonores, olfactives ou autres, attribuables à l’activité de raffinage, quantité brûlée aux torches, émissions annuelles de SO₂, émissions annuelles de NO_x, émissions annuelles de COV, demande chimique en oxygène, volume d’eau annuel pompé dans le milieu, consommation d’énergies des raffineries, émissions annuelles de CO₂, total déchets dangereux générés, déchets dangereux non valorisés ni recyclés.
**** La raffinerie de Gravenchon pour les informations sociétales et environnementales. Les entités Esso S.A.F. et ERSAS pour les informations sociales.

Rester compétitifs
dans un marché ouvert
à une concurrence mondiale,

Financier

en gérant les coûts de façon
rigoureuse et en tirant profit
des investissements réalisés
tout en poursuivant l'adaptation
de l'outil industriel.



83
Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.

86
Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.

88
Événements significatifs de l'année 2019 et perspectives

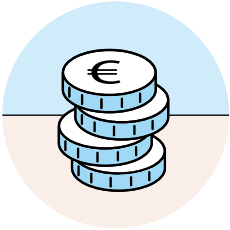
89
Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

90 Compte de résultat consolidé
91 Bilan consolidé
92 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
92 Tableau des flux de trésorerie
93 Notes annexes aux comptes consolidés

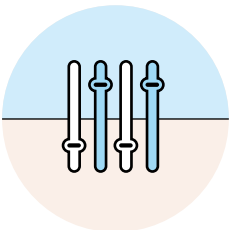
124
Comptes annuels de la société Esso S.A.F.

124 Bilan au 31 décembre 2019
126 Compte de résultat de l'exercice 2019
127 Tableau de financement de l'exercice 2019
128 Annexe au bilan et au compte de résultat

Chiffres clés 2019



14,8 milliards d'euros
Chiffre d'Affaires.



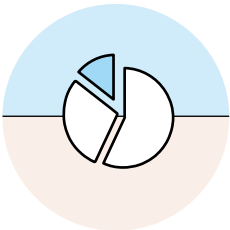
23 millions d'euros
Résultat net.



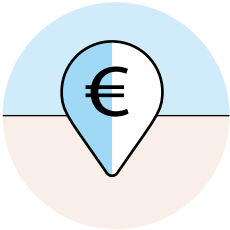
147 millions d'euros
Effets stocks positifs.



-136 millions d'euros
Résultat Opérationnel Ajusté.



112 millions d'euros
Total des investissements.



432 millions d'euros
Position financière nette.

Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.

Résultats financiers

Résultat net (en millions d'euros)		Année 2019	Année 2018
Résultat opérationnel ⁽¹⁾		1	(169)
Produits et charges financiers		17	12
Impôts courants et différés		5	30
Résultat net des activités poursuivies		23	(127)
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés		0	0
Résultat net part du groupe ⁽²⁾		23	(127)
Pétrole brut traité en raffinerie (en millions de tonnes)		15,9	15,3
Chiffre d'affaires (en millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		14 794	14 853
Ventes de produits raffinés (en milliers de m³)		25 923	25 290
Ventes, activités de distribution sur le marché intérieur (en milliers de m³)		16 435	15 189
(1) Résultat opérationnel	(A)	1	(169)
Effets stocks*	(B)	147	(40)
Autres éléments d'ajustement**	(C)	(10)	(17)
Résultat opérationnel ajusté	(A) – (B) – (C)	(136)	(112)
(2) Résultat net part du groupe	(D)	23	(127)
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	(E)	0	0
Impôts courants et différés	(F)	5	30
Effets stocks*	(G)	147	(40)
Impôt sur le résultat hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés**	(H)	44	40
Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés	(D) – (E) – (F) – (G) + (H)	(85)	(77)

Le résultat opérationnel du groupe est positif de 1 million d'euros et comprend des effets stocks positifs pour 147 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté de l'exercice est une perte de 136 millions d'euros qui reflète essentiellement l'arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Gravenchon au premier semestre et le faible niveau des marges de raffinage. En fin d'année, les opérations du groupe ont été perturbées par les mouvements sociaux nationaux. La baisse de 24 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté par rapport à 2018 provient essentiellement de charges de maintenance associées à l'arrêt programmé de la raffinerie de Gravenchon.

Le résultat financier est positif de 17 millions d'euros et comprend 19 millions d'euros de dividendes de sociétés non consolidées.

Après prise en compte des impôts courants et différés, le résultat net du groupe est un gain de 23 millions d'euros.

Le résultat net hors effets stocks est une perte de 85 millions d'euros contre une perte de 77 millions d'euros en 2018.

* Effets stocks
La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

** Autres éléments d'ajustement
Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs ou autres éléments non récurrents.

Résultat global consolidé

(en millions d’euros)	Année 2019	Année 2018
Résultat net	23	(127)
Éléments recyclables en résultat net (revalorisation des titres de participation)	3	3
Éléments non recyclables en résultat net (gains/pertes actuariels sur les avantages au personnel)	(197)	26
Effets d’impôt	51	(6)
Résultat global consolidé	(120)	(104)

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d’une part de la variation de la valorisation des titres de participation à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d’autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En 2019, la variation des écarts actuariels calculés est négative pour 197 millions d’euros et inclut l’effet de la baisse du taux d’actualisation financière retenu par le groupe à 1,10 % contre 1,90 % en 2018. Après prise en compte de l’impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 120 millions d’euros en 2019 contre une perte de 104 millions d’euros en 2018.

Principaux postes du résultat opérationnel

(en millions d’euros)	Année 2019	Année 2018
Chiffre d’affaires	14 794	14 853
Achats consommés	(13 773)	(14 063)
Variation de la valeur brute des stocks de matières premières et produits finis	(58)	244
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks de matières premières et produits finis	86	(116)
Variation des autres stocks et des comptes d’échanges	29	(2)
Effets de change opérationnels	7	(16)
Marge brute	1 085	900
Charges externes	(574)	(573)
Charges de personnel	(268)	(278)
Impôts et taxes	(57)	(57)
Dotation aux amortissements	(119)	(108)
Dotation aux provisions	(7)	(4)
Autres produits de l’activité	25	25
Autres produits et charges d’exploitation	(74)	(57)
Charges d’exploitation	(1 074)	(1 052)
Autres produits opérationnels	-	-
Autres charges opérationnelles	(10)	(17)
Résultat opérationnel	1	(169)

Résultat opérationnel ajusté

(en millions d’euros)	Année 2019	Année 2018
Marge brute	1 085	900
dont effets stocks	147	(40)
Marge brute ajustée des effets stocks	938	940
Charges d’exploitation	(1 074)	(1 052)
Résultat opérationnel ajusté	(136)	(112)

La marge brute 2019 ajustée des effets stocks, stable par rapport à 2018, s’établit à 938 millions d’euros.

Les charges d’exploitation de 1 074 millions d’euros en 2019 augmentent de 22 millions d’euros par rapport à 2018. Cette hausse provient essentiellement des charges externes et autres charges d’exploitation et s’explique principalement par une augmentation des coûts de maintenance du site de Gravenchon (18 millions d’euros).

Ratio endettement net sur capitaux propres

(en millions d’euros)	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Endettement long terme	(1)	(1)
Endettement court terme hors banque créditrice	(18)	(19)
Endettement « contrats de location »	(30)	(12)
Créances financières court terme	6	6
Trésorerie nette	475	216
(Endettement)/Excédent net	432	190
Montant des capitaux propres	927	1 044
Ratio endettement net sur capitaux propres*	(47 %)	(18 %)

* Un ratio négatif reflète une position financière nette excédentaire.

Au 31 décembre 2019, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 927 millions d’euros contre 1 044 millions d’euros fin 2018, et la position financière nette positive est de 432 millions d’euros contre une position financière nette positive de 190 millions d’euros fin 2018.

La baisse des capitaux propres pour un montant de 117 millions d’euros provient essentiellement

- du résultat net de l’exercice positif de 23 millions d’euros ;
- des éléments du résultat global pour un montant négatif de 140 millions d’euros.

La variation de l’endettement est détaillée dans la note annexe 6.6 aux comptes consolidés.

Par ailleurs, en application de l’ordonnance 2015-839 du 9 juillet 2015, le groupe a préfinancé en 2019 un montant de 62,1 millions d’euros afin de sécuriser à fin 2019, 10 % des droits à retraites liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 dans la limite de 1,5 PASS par retraité. Au 31 décembre 2019, le montant des engagements de retraite non préfinancés s’établit à 1 231 millions d’euros (voir note annexe 4.1.4 aux comptes consolidés).

Chiffres clés

(en millions d’euros)	Année 2019	Année 2018
Éléments relatifs au compte de résultat consolidé		
Chiffre d’affaires	14 794	14 853
Résultat opérationnel courant	12	(152)
Résultat opérationnel	1	(169)
Résultat net part du groupe	23	(127)
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0
Effets stocks	147	(40)
Résultat net hors effets stocks	(85)	(77)
Capacité d’autofinancement	78	(41)

(en millions d’euros)	Année 2019	Année 2018
Éléments relatifs au bilan consolidé		
Capital	98	98
Capitaux propres	927	1 044
Dettes financières	52	35
Actifs non courants	1 393	1 312
Créances financières et disponibilités	484	225

(en euros)	Année 2019	Année 2018
Dividende par action		
Dividende versé dans l’année par action	-	1,5
Résultat net consolidé par action	1,80	(9,86)

(en millions d’euros)	Année 2019	Année 2018
Investissements		
Investissements	63	54
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	49	70
Montant total des investissements	112	124

	Année 2019	Année 2018
Données opérationnelles		
Prix moyen du Brent (\$/baril)	64	71
Parité moyenne (\$/€)	1,12	1,18
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)	28	28
Pétrole brut traité en raffinerie (en millions de tonnes)	15,9	15,3
Ventes de produits raffinés (en milliers de m³)	25 923	25 290
Ventes et activités de distribution sur le marché intérieur (en milliers de m³)	16 435	15 189

Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2019 s'élève à 14 467 millions d'euros en baisse de 0,6 % par rapport à 2018 reflétant essentiellement la baisse en moyenne du prix de marché des produits pétroliers par rapport à l'année 2018.

Le résultat d'exploitation en 2019 est une perte de 53 millions d'euros et comprend des effets stocks positifs de 147 millions d'euros. Le résultat d'exploitation en 2018 était une perte de 179 millions d'euros et comprenait des effets stocks négatifs de 40 millions d'euros.

Hors effets stocks, le résultat d'exploitation en 2019 est une perte de 200 millions d'euros contre une perte de 139 millions d'euros en 2018 soit une baisse de 61 millions d'euros reflétant principalement :

- les marges de raffinage insuffisantes en 2019 ;
- la hausse des coûts du contrat de processing facturés par Esso Raffinage pour un montant de 35 millions d'euros incluant l'impact de l'arrêt pour maintenance planifiée de la partie Est de la raffinerie de Gravenchon et le coût du préfinancement de 10 % des retraites liquidées du personnel des raffineries ;
- un complément de dotation pour provision retraites pour 23 millions d'euros provenant de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 1,10 % contre 1,90 % en 2018.

Le résultat financier positif de 23 millions d'euros est constitué de dividendes reçus pour 24 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 1 million d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de 36 millions d'euros et comprend principalement un coût net de préfinancement des retraites pour un montant de 23 millions d'euros, une dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs pour un montant de 10 millions d'euros.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est une perte de 58 millions d'euros en 2019.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombres d'actions à rémunérer	Dividende net
2016	12854578	-
2017	12854578	1,50 €
2018	12854578	-

Les comptes annuels au 31 décembre 2019 font apparaître une perte de 57 512 747,21 euros auquel est ajouté le report à nouveau soit :

Perte de l'exercice 2019	(57 512 747,21 €)
Report à nouveau avant affectation	11 640 145,07 €
Total	(45 872 602,14 €)

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 17 juin 2020.

Report à nouveau après affectation	(45 872 602,14 €)
Total	(45 872 602,14 €)

Un prélèvement sur les autres réserves facultatives sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour être ajouté au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	(45 872 602,14 €)
Prélèvement sur les autres réserves facultatives	50 000 000,00 €
Report à nouveau après prélèvement	4 127 397,86 €

Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

(en millions d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	12 435	12 351
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 032	2 207
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise	14 467	14 558
Production stockée/(déstockée) et divers	209	247
Total des produits d'exploitation	14 676	14 805
Charges d'exploitation hors amortissements	(14 721)	(14 979)
Amortissements	(8)	(5)
Total des charges d'exploitation	(14 729)	(14 984)
Résultat d'exploitation	(53)	(179)
Résultat financier	23	14
Résultat courant	(30)	(165)
Amortissements dérogatoires	(1)	(2)
Provision pour hausse des prix	0	66
Dotations/Reprises sur provisions pour risques	(3)	(9)
Préfinancement des retraites	(23)	0
Autres éléments exceptionnels	(9)	(5)
Résultat exceptionnel	(36)	50
Participation et intéressement des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	8	7
Résultat net	(58)	(108)

Résultats financiers des 5 dernières années

	2015	2016	2017	2018	2019
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes*	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	12 185,6	10 947,7	12 925,9	14 557,9	14 466,5
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	(143,3)	249,6	249,6	(61,8)	(148,3)
Impôts sur les bénéfices	(9,8)	23,5	36,4	(7,0)	(8,6)
Participation et intéressement des salariés	1,9	2,2	1,9	0,1	(0,1)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(12,4)	312,9	159,8	(108,0)	(57,5)
Résultat distribué**	0	0	19,3	0	0
III. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	(10,5)	17,4	16,4	(4,3)	(10,9)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(1,0)	24,3	12,4	(8,4)	(4,5)
Dividende attribué à chaque action	0	0	1,5	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice***	405	384	369	341	314
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	58,4	56,1	54,6	51,5	50,2
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (en millions d'euros)	65,0	63,9	63,6	58,5	57,3

* Actions détenues à 82,89 % par ExxonMobil France Holding S.A.S.
** Montant dont la distribution est proposée par le conseil d'administration.
*** La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

Événements significatifs de l'année 2019 et perspectives

Événements significatifs de l'année 2019

Grand arrêt programmé de la raffinerie de Gravenchon

La partie Est de la raffinerie de Gravenchon a été mise progressivement à l'arrêt à partir du 25 février 2019. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 226 000 barils/jour a été réduite à 166 500 barils/jour pendant cette période.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service. Il a également permis de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Durant cet arrêt, environ 650 000 heures de travail ont été réalisées par 1 200 intervenants extérieurs présents en moyenne chaque jour sur la raffinerie. Les unités de production ont redémarré progressivement à compter du 20 avril 2019 pour atteindre leur pleine capacité le 10 mai 2019.

Perspectives

Le groupe Esso S.A.F. est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du taux de change du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage dans un marché ouvert à une concurrence mondiale.

La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie nationale bas carbone et le projet de Planification pluriannuelle de l'énergie publié en janvier 2019 selon la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, va conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution de la structure des marchés fournis par le groupe, dont l'ampleur et le rythme de transition sont incertains. Dans ce contexte, Esso S.A.F. entend poursuivre ses efforts pour améliorer sa compétitivité et optimiser ses actifs industriels. Pour cela, des conditions économiques, fiscales et réglementaires favorables et prévisibles sont essentielles.

Alors que les modes de production et de consommation de l'énergie se transforment, le groupe Esso S.A.F. doit répondre, comme acteur majeur de l'industrie du raffinage, au double défi de produire et distribuer une énergie bon marché

pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement. En 2020, il poursuivra ses efforts en s'appuyant sur cinq piliers stratégiques :

- 1 Opérer à un niveau d'excellence
- 2 Renforcer la compétitivité de l'outil industriel
- 3 Poursuivre le développement des ventes
- 4 Se positionner pour un futur bas carbone
- 5 Transformer la culture d'entreprise

Retrouvez ces 5 piliers développés en pages 6 et 7.

Impact de la pandémie de Covid-19

Le groupe Esso S.A.F. a intégré de longue date le risque pandémique dans des plans de continuité d'activité conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes données par les autorités ou mises en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations. Ces plans ont été revalidés dès le début de l'année 2020 en anticipation de la possible arrivée sur le continent européen de l'épidémie de Covid-19. Face à la propagation rapide du virus, l'Organisation mondiale de la santé a classé en pandémie le Covid-19 le 11 mars 2020, et le gouvernement français a pris des mesures de confinement de la population le 17 mars 2020. Ces mesures de confinement, qui impactent non seulement la France, mais également de nombreux pays, aussi bien à l'échelle européenne que mondiale, engendrent une baisse importante de la demande en produits pétroliers, non seulement à cause de la réduction de la mobilité, mais également du fait du recul de l'activité économique.

Pour répondre à cette situation, le groupe Esso S.A.F. a annoncé dès le 20 mars que les débits des unités de distillation de ses raffineries seraient ajustés pour tenir compte de la baisse de la demande, tout en mettant en œuvre les procédures prévues afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement de ses clients. L'évolution de la pandémie et la durée des mesures de confinement sont incertaines, tout comme les procédures de dé-confinement qui pourraient être progressives et étalées dans le temps. Le groupe Esso S.A.F. continuera en conséquence d'adapter la marche de ses unités en fonction de l'évolution de la demande ou de potentielles contraintes d'approvisionnement, de production ou de stockage.

Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

- 90 Compte de résultat consolidé
- 91 Bilan consolidé
- 92 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 92 Tableau des flux de trésorerie
- 93 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1. Principes comptables

- Note 1.1. Base de préparation des états financiers
- Note 1.2. Principes de consolidation
- Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus
- Note 1.4. Norme IFRS 16 « contrats de location »

Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

- Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel
- Note 2.2. Stocks
- Note 2.3. Chiffre d'affaires
- Note 2.4. Achats consommés et charges externes
- Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels
- Note 2.6. Créances clients et autres créances
- Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes
- Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

- Note 3.1. Principes comptables
- Note 3.2. Contrats de location
- Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2019
- Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

Note 4. Charges et avantages au personnel

- Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés
- Note 4.2. Paiements fondés sur des actions
- Note 4.3. Opérations avec les dirigeants
- Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

Note 5. Impôts

- Note 5.1. Impôts sur le résultat
- Note 5.2. Impôts différés

Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

- Note 6.1. Principes comptables
- Note 6.2. Produits et charges financiers
- Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants
- Note 6.4. Créances financières court terme
- Note 6.5. Passifs financiers
- Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe
- Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

- Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions
- Note 7.2. Passifs éventuels

Note 8. Procédures et litiges en cours

Note 9. Facteurs de risques

- Note 9.1. Risques Financiers
- Note 9.2. Risques Opérationnels, Industriels et Environnementaux
- Note 9.3. Risques Réglementaires, Sociaux et Sociétaux

Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Note 11. Transactions avec les parties liées

- Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation
- Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Note 12. Engagements hors bilan

- Note 12.1. Engagements donnés
- Note 12.2. Engagements reçus

Note 13. Événements postérieurs à la clôture

Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

Compte de résultat consolidé

(en millions d’euros)	Exercice 2019	Exercice 2018	Note
Chiffre d'affaires	14 793,7	14 853,1	2
Autres produits de l'activité	25,4	25,1	
Sous total produits des activités ordinaires	14 819,1	14 878,2	
Achats consommés et charges externes	(14 369,1)	(14 410,0)	2
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	86,1	(116,1)	2
Charges de personnel	(267,5)	(277,9)	
Impôts et taxes	(57,0)	(56,7)	
Dotation aux amortissements	(119,3)	(108,0)	3
Dotation aux provisions	(7,0)	(4,1)	7
Autres produits et charges d'exploitation	(73,8)	(57,2)	
Résultat opérationnel courant	11,5	(151,8)	
Autres produits opérationnels	-	-	2
Autres charges opérationnelles	(10,1)	(17,3)	2
Résultat opérationnel	1,4	(169,1)	
Coût de l'endettement financier net	(1,5)	(1,5)	6
Autres produits financiers	19,4	15,7	6
Autres charges financières	(1,0)	(2,3)	6
Impôts courants et différés	4,8	30,5	5
Résultat net des activités poursuivies	23,1	(126,7)	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	23,1	(126,7)	
Part du groupe	23,1	(126,7)	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action*	1,80	(9,86)	
Résultat dilué par action*	1,80	(9,86)	

État du résultat global

(en millions d’euros)	Exercice 2019	Exercice 2018	Note
Résultat net	23,1	(126,7)	
Éléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	3,4	3,4	6
Effet d’impôt relatif aux éléments recyclables	(0,1)	(0,1)	
Éléments non recyclables en résultat net			
Gains/pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	(197,0)	25,7	4
Effet d’impôt relatif aux éléments non recyclables	50,9	(6,6)	
Résultat global consolidé	(119,7)	(104,3)	
Part du groupe	(119,7)	(104,3)	
Intérêts minoritaires	-	-	

* Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578).

Bilan consolidé

Actif

(en millions d’euros)		Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Note
Actifs non courants	Immobilisations incorporelles	41,9	43,5	3
	Immobilisations corporelles	883,8	859,8	3
	Actifs financiers	209,2	205,9	6
	Autres créances	-	-	2
	Impôts différés actifs	258,0	202,6	5
	Total Actifs non courants	1 392,9	1 311,8	
Actifs courants	Stocks et en cours	1 305,3	1 262,2	2
	Créances clients et comptes rattachés	519,9	636,7	2
	Créances financières court terme	5,6	6,4	6
	Autres créances	207,6	139,8	2
	Impôts courants actifs	12,2	24,5	
	Disponibilités	478,3	218,4	6
	Actifs destinés à être cédés	-	-	3
	Total Actifs courants	2 528,9	2 288,0	
Total actif		3 921,8	3 599,8	

Passif

(en millions d’euros)		Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Note
Capitaux propres	Capital social	98,4	98,4	10
	Primes d’émission et de fusion	10,1	10,1	
	Réserves consolidées groupe	795,0	1 062,6	
	Résultat de l'exercice groupe	23,1	(126,7)	
	Intérêts minoritaires	-	-	
	Total Capitaux propres	926,6	1 044,4	
Passifs non courants	Emprunts et dettes financières	15,4	9,3	6
	Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	1 187,9	1 059,7	4
	Provisions non courantes	71,5	64,5	7
	Total Passifs non courants	1 274,8	1 133,5	
Passifs courants	Endettement court terme	36,9	25,6	6
	Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	47,6	53,8	4
	Provisions courantes	6,3	3,9	7
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 096,1	905,6	2
	Autres dettes	533,5	433,0	2
	Impôts courants passifs	-	-	
	Total Passifs courants	1 720,4	1 421,9	
Total passif		3 921,8	3 599,8	

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1 ^{er} janvier 2018	98,4	10,1	178,7	(529,4)	1 407,8	1 165,6	-
Dividende 2017 payé en 2018					(19,3)	(19,3)	
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			3,3			3,3	
Écarts actuariels de la période				19,1		19,1	
Paiements fondés sur des actions					2,4	2,4	
Autres variations					-	-	
Résultat 2018					(126,7)	(126,7)	
Au 1 ^{er} janvier 2019	98,4	10,1	182,0	(510,3)	1 264,2	1 044,4	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			3,3			3,3	
Écarts actuariels de la période				(146,1)		(146,1)	
Paiements fondés sur des actions					2,2	2,2	
Autres variations					(0,3)	(0,3)	
Résultat 2019					23,1	23,1	
Au 31 décembre 2019	98,4	10,1	185,3	(656,4)	1 289,2	926,6	-

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)		Exercice 2019	Exercice 2018
Flux de trésorerie d'exploitation	Résultat net	23,1	(126,7)
	Part des minoritaires	-	-
	Plus ou moins values sur cessions/retraits d'actifs	0,1	(2,1)
	Plus ou moins values sur cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
	Amortissements et provisions	59,4	117,1
	Variation des impôts différés	(4,5)	(29,1)
	Capacité d'autofinancement	78,1	(40,8)
	Variation du besoin en fonds de roulement	306,2	(44,0)
Flux net de trésorerie d'exploitation		384,3	(84,8)
Flux de trésorerie d'investissement	Investissements Raffinage/Distribution*	(111,8)	(124,4)
	Produit brut des cessions	0,3	13,1
	Produit brut des cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
	Flux de trésorerie d'investissement	(111,5)	(111,3)
Flux de trésorerie de financement	Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	-	(19,3)
	Augmentation de l'endettement	-	-
	Diminution de l'endettement**	(14,4)	(3,5)
	Flux de trésorerie de financement	(14,4)	(22,8)
Variation de trésorerie***	Trésorerie d'ouverture	216,4	435,3
	Trésorerie de clôture	474,8	216,4
	Variation de trésorerie	258,4	(218,9)

* Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.
Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location dans le cadre de la norme IFRS 16 sont exclues du tableau de flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie.
** Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier » (note annexe 6.6).
*** Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

Notes annexes aux comptes consolidés

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social depuis le 1^{er} mars 2020 à Immeuble Spring, 20 rue Paul Héroult – 92 000 Nanterre. Auparavant, le siège social était situé à Tour Manhattan, 5/6 place de l'Iris – 92 400 Courbevoie. L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage-Distribution de l'industrie pétrolière. Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2020.

Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le groupe) sont établis au 31 décembre 2019 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Normes, interprétations et amendements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2019 sont les suivants :

- IFRS 16 « contrats de location » ;
- IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
- Amendements à IAS 19 « modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à IAS 28 « intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 9 « clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Améliorations annuelles cycle 2015-2017 (amendements à IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et à IAS 23).

La norme IFRS 16 a eu des impacts sur les comptes de la société qui sont détaillés dans la note 1.4. Les autres normes et amendements n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application optionnelle en 2019

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations publiés non obligatoires dans les comptes au 31 décembre 2019 et non adoptés par anticipation par le groupe sont les suivantes :

Normes adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « définition de l'importance relative »

- Amendements à IFRS 3 « regroupements d'entreprises »
 - Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « réforme des indices de taux d'intérêt »
 - Refonte du cadre conceptuel
- Normes non-adoptées par l'Union Européenne :
- IFRS 17 « contrats d'assurance » (secteurs des assurances et des mutuelles)
 - Amendements à IAS 1 « clarification du classement des passifs en courant et non courant »

Note 1.2. Principes de consolidation

Périmètre
Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Activité	Filiales	N° SIREN	Siège social	%
Raffinage d'hydrocarbures	Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Immeuble SPRING 20 rue Paul Héroult 92000 Nanterre	100
Distribution de combustibles liquides et solides	Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques. Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2019. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat
Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations majeures faites par la Direction lors

de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, la période de recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les litiges par exemple.

Note 1.4. Norme IFRS 16 «contrats de location»

La norme IFRS 16 d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers ;
- d'un impact en capitaux propres net des impôts différés.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage ;
- les intérêts de la dette de loyer.

Le groupe Esso S.A.F. a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon

la méthode rétrospective simplifiée qui consiste à reconnaître à la date de première application :

- d'une part, le passif locatif à hauteur de la valeur des paiements de loyers restants actualisée aux taux à la date de transition ;
- et d'autre part, l'actif au titre du droit d'utilisation pour un montant égal au passif locatif, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer.

Conformément à la méthode rétrospective simplifiée, aucun retraitement comparatif des états financiers antérieurs n'a été réalisé.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (≈ 4 500 euros).

Dans le cadre de son activité, le groupe conclut en tant que preneur des contrats portants sur les principaux actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d'actualisation appliqués aux contrats de location sont basés sur le taux d'emprunt marginal du groupe.

Les impacts de la norme IFRS 16 dans les comptes au 31 décembre 2019 sont détaillés ci-dessous :

Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Exercice 2018	Exercice 2019 (A)	Impacts IFRS 16 (B)	Exercice 2019 hors IFRS 16 (C)=(A)-(B)
Effets changements induits par l'application de l'IFRS 16				
Résultat opérationnel	(169,1)	1,4	(0,8)	2,2
Dont achats consommés et charges externes	(14 410,0)	(14 369,1)	9,5	(14 378,6)
Dont dotation aux amortissements	(108,0)	(119,3)	(10,3)	(109,0)
Produits et charges financiers	11,9	16,9	(0,1)	17,0
Impôts courants et différés	30,5	4,8	0,3	4,5
Résultat net part du groupe	(126,7)	23,1	(0,6)	23,7

Bilan

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019 (A)	Impacts IFRS 16 (B)	Montants au 31 décembre 2019 hors IFRS 16 (C)=(A)-(B)
Effets changements induits par l'application de l'IFRS 16				
Total des actifs non courants	1 311,8	1 392,9	20,5	1 372,4
dont immobilisations corporelles	859,8	883,8	20,2	863,6
dont impôts différés actifs	202,6	258,0	0,3	257,7
Total des actifs courants	2 288,0	2 528,9	(0,3)	2 529,2
dont autres créances	139,8	219,8	(0,3)	220,1
Total actif	3 599,8	3 921,8	20,2	3 901,6
Capitaux propres	1 044,4	926,6	(1,3)	927,9
dont réserves consolidées groupe	935,9	795,0	(0,7)	795,7
dont résultat de l'exercice groupe	-	23,1	(0,6)	23,7
Total des passifs non courants	1 133,5	1 274,8	12,2	1 262,6
dont emprunts et dettes financières	9,3	15,4	12,2	3,2
Total des passifs courants	1 421,9	1 720,4	9,3	1 711,1
dont endettement court terme	25,6	36,9	9,5	27,4
dont autres dettes	433,0	533,5	(0,2)	533,7
Total passif	3 599,8	3 921,8	20,2	3 901,6

Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux chaînes de valeur distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui utilisent les ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces chaînes de valeur sont soumises à des risques et incertitudes semblables et sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

Note 2.2. Stocks

Stocks de produits pétroliers

Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut et de bio-carburants sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut,

seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks, permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Quotas d'émission de CO2

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks ;
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First in, First out* ou *Premier entré, Premier sorti*) ;
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus ;
- à la clôture :

- une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe ;
- un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles ;
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Certificats d'économie d'énergie

De par son activité de mise à la consommation de produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par le gouvernement français en réponse aux directives Européennes 2006/32/CE & 2012/27/UE. Ces dispositions obligent les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à promouvoir des économies d'énergie auprès d'autres acteurs (les « bénéficiaires »). Des certificats sont émis

par l’État en échange des preuves de réalisation des actions d’économie d’énergie. Les obligés peuvent soit obtenir ces certificats en finançant eux-mêmes ces mesures d’économie d’énergie des bénéficiaires, soit acheter directement des certificats déjà émis sur le marché.

Le dispositif a été mis en place en 2006 et s’appuie sur des obligations pluriannuelles. Chaque période voit son obligation augmenter par rapport à la période précédente et élargit son champ d’application. La quatrième période a débuté au premier janvier 2018 et s’achèvera le 31 décembre 2021 suite à son allongement d’un an promulgué par le décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019.

Pour répondre à son obligation, le groupe Esso S.A.F. achète principalement des certificats sur le marché d’échange de certificats de CEE (Certificats d’économie d’énergie).

En l’absence de normes IFRS ou d’interprétations relatives à la comptabilisation des CEE, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- un passif est comptabilisé pour matérialiser l’obligation liée aux quantités mises à la consommation, si l’obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l’obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- les CEE sont valorisés au coût unitaire pondéré (coût d’acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Détail des stocks au 31 décembre 2019

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d’euros)			
Stocks de produits pétroliers		Au 31décembre 2019	Au 31décembre 2018
Pétrole brut	Valeur brute	686,4	690,0
	Dépréciation	(21,6)	(33,1)
	Valeur nette	664,8	656,9
Produits intermédiaires et finis	Valeur brute	599,7	653,7
	Dépréciation	(10,0)	(84,5)
	Valeur nette	589,7	569,2
Total produits pétroliers	Valeur brute	1 286,1	1 343,7
	Dépréciation	(31,6)	(117,6)
	Valeur nette	1 254,5	1 226,1
Autres stocks	Valeur brute	62,7	46,8
	Dépréciation	(11,9)	(10,7)
	Valeur nette	50,8	36,1
Total des stocks (net)		1 305,3	1 262,2

Impact de la variation des stocks de produits pétroliers sur le résultat de l’exercice 2019

La valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2019 de 1 286,1 millions d’euros est en baisse de 57,6 millions d’euros par rapport au 31 décembre 2018.

Après prise en compte d’une provision pour dépréciation comptable des stocks pour 31,6 millions d’euros et de la reprise de la provision pour dépréciation 2018 pour 117,6 millions d’euros (soit une reprise nette de 86 millions d’euros pour l’année 2019), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est positive de 28,4 millions d’euros.

Impact des effets stocks sur le résultat de l’année 2019

(en millions d’euros)		
Effets stocks	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Effet prix sur stocks	61,0	76,5
Provision pour dépréciation		
Dotation	(31,5)	(117,6)
Reprise	117,6	1,4
Valeur nette	86,1	(116,2)
Total effets stocks	147,1	(39,7)

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l’effet prix sur stocks constituent les effets stocks. L’effet prix sur stocks mesure l’impact estimé des fluctuations des coûts de matières premières et des produits finis.

L’effet prix sur stock inclus dans la valeur brute des produits pétroliers en stocks au 31 décembre 2019 est positif de 61 millions d’euros. L’impact total des effets stocks sur le résultat au 31 décembre 2019 est positif de 147,1 millions d’euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé au 31 décembre 2019 et toutes choses égales par ailleurs, une hausse/baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 \$ par baril entraînerait une variation de l’effet prix sur stock estimée à environ +/- 161 millions d’euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d’un baril de Brent est passé d’environ 63 \$ (57 €)/baril en novembre 2019 puis à 67 \$ (60 €)/baril en décembre 2019 puis a baissé à 64 \$ (58 €) sur la période de réalisation des stocks en janvier 2020 alors qu’il était de 59 \$ (52 €) en janvier 2019 sur la période de réalisation des stocks à fin 2018.

Impact de l’obligation de stockage stratégique

En tant qu’opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l’obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le CPSSP (Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2019 s’élève à 22,5 millions d’euros.

Suivi des quotas d’émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du SEQE (Système d’échange de quotas d’émissions de gaz à effet de serre) au 1^{er} janvier 2005, l’État attribue gratuitement des quotas d’émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d’installations concernées par le SEQE. La période du SEQE en cours a débuté le 1^{er} janvier 2013 et se poursuivra jusqu’en 2020, avec des règles harmonisées d’attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement d’environ - 2 %/an.

Les quotas d’émissions alloués gratuitement par l’État pour la période en cours de 8 ans, 2013-2020, soit 16 149 milliers de tonnes, sont en baisse d’environ 30 % par rapport aux quotas d’émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14 453 milliers de tonnes, ce qui se traduit par davantage d’achats de quotas sur le marché.

En 2019, les quotas d’émissions restitués sont de 2 713 milliers de tonnes contre 2 678 milliers de tonnes en 2018.

À partir de 2021, une quatrième phase du SEQE va commencer pour durer jusqu’en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués seront calculés par la Commission Européenne au deuxième semestre 2020, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019. Selon des premières indications, ces quotas alloués pourraient être sensiblement réduits dès 2021.

Période 2013-2020

(en milliers de tonnes)			
Quotas d’émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués	
Année 2013		2 152	2 738
Année 2014		2 115	2 679
Année 2015		2 077	2 578
Année 2016		2 039	2 676
Année 2017		2 000	2 638
Année 2018		1 961	2 678
Année 2019		1 922	2 713
Année 2020		1 882	
Total années 2013-2020		16 149	18 700

Note 2.3. Chiffre d’affaires

Le chiffre d’affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l’IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ». L’IFRS 15 requiert l’identification des obligations de prestation pour le transfert des biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d’affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s’attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d’affaires est comptabilisé lorsqu’il y a transfert à l’acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi les ventes de produits pétroliers sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers qui font l’objet d’une inscription pour leur valeur nette au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Droits d’accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mis à la consommation. Le montant des accises est fixé par l’État français et est payé directement par Esso S.A.F. aux autorités douanières et fiscales. Les accises sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente. L’analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le groupe à déterminer qu’il agit en tant que principal dans ces transactions de ventes. Le chiffre d’affaires comprend ainsi les droits d’accises collectés par le groupe sur la distribution de produits pétroliers. Pour le groupe Esso S.A.F. il s’agit principalement de la T.I.C.P.E. (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) présentée sur une ligne séparée dans la présentation détaillée de son chiffre d’affaires.

Chiffre d’affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d’affaires s’établit comme suit :

(en millions d’euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de biens	12 503	12 397
Prestations de services	259	249
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergé tiques	2 032	2 207
Total	14 794	14 853

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit :

	Année 2019		Année 2018	
	milliers m³	millions euros	milliers m³	millions euros
Carburants Aviation		1 674	783	1 456
Supercarburants Automobile		5 056	2 190	4 842
Gazole et Fioul domestique		11 621	6 243	11 550
Fiouls Lourds		838	321	1 152
Gaz de Pétrole Liquéfié		704	141	683
Produits semi-finis		4 578	1 470	4 365
Ventes de carburants et combustibles		24 471	11 148	24 048
Ventes Lubrifiants et Spécialités		1 452	955	1 242
Total ventes de produits raffinés hors taxes		25 923	12 103	25 290
Ventes de pétrole brut		1 142	400	405
Total ventes de produits pétroliers hors taxes		27 065	12 503	25 695
Ventes de services			259	249
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			2 032	2 207
Chiffre d'affaires (hors TVA)		14 794		14 853
dont volumes ventes activités de distribution sur marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)	16 435	-	15 189	-

2.3.1. Chiffre d'affaires : informations sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)		
Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Exercice 2019	Exercice 2018
Groupe ExxonMobil	3 298	3 292
Autres sociétés pétrolières	967	1 011
Autres clients*	8 497	8 343
Ventes de produits et services hors taxes	12 762	12 646
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 032	2 207
Chiffre d'affaires (hors TVA)	14 794	14 853

*En 2019, un client représente environ 10 % du chiffre d'affaires

2.3.2. Chiffre d'affaires : informations sur les secteurs géographiques

(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires	Exercice 2019	Exercice 2018
France	11 897	12 089
Exportations	2 897	2 764
Total	14 794	14 853

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Achats consommés	(13 772,9)	(14 062,9)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	(57,6)	243,6
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	28,8	(1,5)
Effets de change opérationnels	6,7	(16,0)
Charges externes	(574,2)	(573,2)
Total	(14 369,1)	(14 410,0)

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de restructuration, cessions d'actifs, provisions relatives à des litiges majeurs, certaines dépréciations d'actifs non courants.

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Total autres produits opérationnels	-	-
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(10,1)	(17,3)
Total autres charges opérationnelles	(10,1)	(17,3)
Total autres produits et charges opérationnels	(10,1)	(17,3)

Les autres produits et charges opérationnels comprennent une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 10,1 millions d'euros en 2019 contre 17,3 millions d'euros en 2018.

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

(en millions d'euros)		
Créances clients et comptes rattachés	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	460,2	427,5
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	59,7	209,2
Total	519,9	636,7

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 46 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(en millions d'euros)		
Autres créances courantes	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Personnel	1,0	1,1
État et collectivités*	80,9	53,2
Débiteurs divers	104,4	61,5
Charges constatées d'avance	21,3	24,0
Total	207,6	139,8

* Hors impôts courants passifs.

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	362,0	326,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés au groupe ExxonMobil	734,1	579,3
Total	1 096,1	905,6

(en millions d'euros)		
Autres dettes courantes	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dettes fiscales et sociales*	412,9	367,4
Subventions	0,3	0,4
Créditeurs divers	120,2	65,1
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
Total	533,5	433,0

* Hors impôts courants passifs.

Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

Variation du besoin en fonds de roulement	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers	(3,3)		(3,4)	
Stocks	(43,1)		(128,0)	
Créances clients et comptes rattachés		116,9	(48,3)	
Autres créances	(67,8)			14,4
Impôts courants actifs		12,3	(0,4)	
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		190,6		111,1
Autres dettes		100,6		10,6
Impôts courants passifs				
Total	(114,2)	420,4	(180,1)	136,1
Variation du besoin en fonds de roulement		306,2		(44,0)

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d’autres actifs amortis sur la durée d’utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d’actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« *Goodwill* »).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d’acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l’exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l’apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L’amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d’amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d’actifs » le groupe Esso S.A.F. peut effectuer un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d’un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d’utilité. La valeur d’utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

• Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n’est réalisé qu’en cas d’indice de perte de valeur. S’il n’est pas possible d’estimer la valeur recouvrable de l’actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l’UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l’actif ne sera pas déprécié si l’UGT correspondante ne s’est pas dépréciée. Une UGT est le plus petit groupe d’actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d’autres groupes d’actifs.

Si la valeur recouvrable d’un actif susceptible d’être évalué individuellement, ou de l’UGT, était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence. L’application de ces principes au groupe Esso SAF conduit à tester, dans le cadre d’une valorisation de la totalité des actifs du groupe, la valeur recouvrable des deux groupes d’actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer.

• Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n’a pas de survaleur (« *Goodwill* ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.3 ci-après.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L’IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir. Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

• L’actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
• La vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le président-directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d’actifs dans la limite de 20 % du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le conseil d’administration,
• Le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l’actif,
• La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d’un an.

Avant une classification du groupe d’actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l’amortissement des actifs corporels et incorporels s’arrête et le groupe d’actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d’une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Note 3.2. Contrats de location

La norme IFRS 16 d’application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d’un actif représentatif du droit d’usage de l’actif loué pendant la durée du contrat,
- d’une dette au titre de l’obligation de paiements des loyers,
- d’un impact en capitaux propres net des impôts différés.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l’amortissement du droit d’usage,
- les intérêts de la dette de loyer.

Le groupe ESAF a choisi d’appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée qui consiste à reconnaître à la date de première application :

- d’une part, le passif locatif à hauteur de la valeur des paiements de loyers restants actualisée aux taux à la date de transition ;
- et d’autre part, l’actif au titre du droit d’utilisation pour un montant égal au passif locatif, ajusté du montant des loyers payés d’avance ou à payer.

Conformément à la méthode rétrospective simplifiée, aucun retraitement comparatif des états financiers antérieurs n’a été réalisé.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l’IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l’actif sous-jacent est de faible valeur (4 500 euros).

Contrats de location simple

Dans le cadre de son activité, le Groupe conclut en tant que preneur des contrats de « location simple » portants sur les principaux actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d’actualisation appliqués aux contrats de location sont basés sur le taux d’emprunt marginal du groupe.

Contrat de location financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type VLCC (Very large crude carrier), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d’euros. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l’actif en « immobilisations corporelles – droit d’utilisation des contrats de location », et au passif

en « emprunts et dettes financières – contrats de location » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d’actualisation utilisé correspond à un taux d’emprunt marginal du groupe.

Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2019

Conformément à la norme IAS 36.12, le niveau de capitalisation boursière d’Esso S.A.F., étant inférieur aux capitaux propres consolidés qui s’élèvent à 927 millions d’euros au 31 décembre 2019, doit être retenu comme un indice indiquant qu’une dépréciation d’actifs pourrait être nécessaire. Un test de dépréciation a donc été effectué en comparant la valeur recouvrable des deux groupes d’actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable respective.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d’utilité calculée à partir de l’actualisation des flux de trésorerie futurs estimés reposant sur des prévisions tenant compte des conditions d’exploitation de chaque raffinerie et d’hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment :

- des projections de marges de raffinage tenant compte d’un environnement de bas de cycle d’ici à 2023, puis un retour à des marges de tendance long terme ;
- des prix du pétrole brut stables à 60 \$/baril à moyen terme puis une remontée de ces prix à un niveau de 70 \$/baril à plus long terme.

Les flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar sont convertis en euros (parité \$/€ retenue à 1,19) et sont actualisés à un taux de 7 % qui correspond au coût moyen pondéré du capital d’Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l’infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1%.

Aucune dépréciation n’a été comptabilisée à la suite du test effectué.

Une augmentation de 0,25 % du taux d’actualisation combinée à un taux de croissance à l’infini à 0 % ne conduirait pas à des valeurs d’utilité inférieures aux valeurs comptables testées. Une augmentation de 0,25 % du taux d’actualisation combinée à une parité \$/€ de 1,25 ne conduirait pas à des valeurs d’utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Un taux de croissance à l’infini à 0 % combiné à une parité \$/€ de 1,25 ne conduirait pas à des valeurs d’utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Hors modification du taux d’actualisation ou de la parité \$/€, le changement d’une des hypothèses clef décrites ci-dessus induisant une baisse de 10 % des flux de trésorerie futurs ne conduirait pas à des valeurs d’utilité inférieures aux valeurs comptables testées.

Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en millions d’euros)

		Valeur en début de période	Valeur en début de période des contrats de location simple	Acquisitions/dota- tions de la période	Cessions mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles et corporelles	Immobilisations incorporelles					
	Valeur brute*	141,0		4,5		145,5
	Amortissements*	(79,6)		(6,1)		(85,7)
	Dépréciation	(17,9)				(17,9)
	Valeur nette	43,5		(1,6)		41,9
Immobilisations corporelles	Valeur brute	2 473,8	16,8	126,6	(53,9)	2 563,3
	Raffinage	2 303,6		95,7	(52,9)	2 346,4
	Distribution	124,7		11,3	(1,0)	135,0
	Droits d'utilisation des contrats de location**	45,5	16,8	19,6		81,9
	Amortissements	(1 614,0)	(5,9)	(113,2)	53,6	(1 679,5)
	Raffinage	(1 500,5)		(91,3)	52,9	(1 538,9)
	Distribution	(77,7)		(7,6)	0,7	(84,6)
	Droits d'utilisation des contrats de location**	(35,8)	(5,9)	(14,3)		(56,0)
	Valeur nette	859,8	10,9	13,4	(0,3)	883,8

* Dont valeur de l’actif incorporel correspondant au contrat d’approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 22,8 M€.

** Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 5,7 M€.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2018 était la suivante :

(en millions d’euros)

		Valeur en début de période	Acquisitions/dotations de la période	Cessions mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles et corporelles	Immobilisations incorporelles				
	Valeur brute*	153,6	2,2	(14,8)	141,0
	Amortissements*	(83,4)	(6,2)	10,0	(79,6)
	Dépréciation	(17,9)			(17,9)
	Valeur nette	52,3	(4,0)	(4,8)	43,5
Immobilisations corporelles	Valeur brute	2 448,1	122,2	(96,5)	2 473,8
	Raffinage**	2 313,3	115,3	(79,5)	2 349,1
	Distribution	134,8	6,9	(17,0)	124,7
	Amortissements	(1 602,4)	(101,9)	90,3	(1 614,0)
	Raffinage**	(1 519,2)	(96,6)	79,5	(1 536,3)
	Distribution	(83,2)	(5,3)	10,8	(77,7)
	Valeur nette	845,7	20,3	(6,2)	859,8

* Dont valeur de l’actif incorporel correspondant au contrat d’approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 26,9 M€.

** Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 9,7 M€.

Note 4. Charges et avantages au personnel

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d’Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP), un PERCO (Plan d’épargne pour la retraite collectif) et des régimes à prestations définies dont la gestion s’effectue dans le cadre d’une IGRS ESSO (Institution de gestion de retraite supplémentaire). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d’une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l’Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n’a pas d’autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l’exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés non externalisés sont inscrits au passif du bilan, et évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l’obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite ;
- un taux d’actualisation financière ;
- un taux d’inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs ;
- des hypothèses d’augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d’évolution) ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des hypothèses de charges sociales ;
- l’engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont également inscrits au passif du bilan et la variation des écarts actuariels de l’exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l’occasion de la remise des médailles du travail font l’objet d’une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements ont fait l’objet d’une revue par un actuaire indépendant qui a confirmé la pertinence des hypothèses.

Les provisions pour retraite constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l’impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de

l’exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

4.1.1 Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d’actualisation financière de 1,10 % (taux de référence utilisé : Obligations d’entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d’inflation à long terme de 1,8 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d’augmentation des salaires basé sur l’inflation intégrant des hypothèses d’augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes femmes publiées par l’INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : La variation de - 0,5/+ 0,5 point de l’écart actuariel (taux d’actualisation) entraînerait une variation des engagements de l’ordre de + 9 %/- 8 %.

4.1.2 Modification des accords de retraite supplémentaire du personnel en 2019

Les ordonnances relatives à la loi Pacte (Plan d’Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) publiées le 4 juillet 2019 ont eu des conséquences sur les plans à prestations définies du groupe (régis par l’article 39 du Code Général des Impôts et l’article L137-11 du code de la Sécurité sociale – aussi appelé « retraite chapeau ») qui ont été les suivantes :

- fermeture du plan à prestations définies au personnel embauché depuis le 4 juillet 2019
- pour le personnel actif, fin de l’acquisition des droits à « retraite chapeau » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le groupe a conclu en décembre 2019 un accord avec ses organisations syndicales pour un aménagement de ses plans de retraites avec effet au 1^{er} janvier 2020 sans impact financier sur l’exercice 2019.

4.1.3 Préfinancement des retraites en 2019

L’ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu’en 2030. La sécurisation peut se faire au moyen d’un ou plusieurs des dispositifs prévus par l’ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits auprès d’organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2018 les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 du groupe portant sur les droits à retraite liquidés dans la limite de 1,5 PASS s’élèvent à 472 millions d’euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés avaient été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.

Le groupe a décidé en date du 1^{er} juillet 2019 de sécuriser 10 % de ces droits à retraite liquidés par externalisation auprès d’ExxonMobi OFP (Organisme de fonds de pension) avec des versements de cotisations effectués en 2019 pour un montant total de 63 millions d’euros. La mise en place de cette externalisation a mis fin à la caution reçue de la société ExxonMobil France Holding.

4.1.4 Évolution sur l’exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2019 sont ventilés comme suit :

(en millions d’euros)	
Engagements de retraite	Total 2019
Engagements au 1 ^{er} janvier 2019	1 109,3
Coût des services rendus	15,1
Charge d’intérêts	20,6
Autres	(0,1)
Charge/(produit) de l’exercice	35,6
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global*	197,0
Prestations versées	(48,5)
Engagements au 31 décembre 2019	1 293,4

Variation de la valeur des placements	
Valeur actuelle des placements au 1 ^{er} janvier 2018	-
Cotisations versées	62,8
Prestations versées	(1,5)
Produits financiers des placements	0,8
Valeur des placements au 31 décembre 2019	62,1

Provision pour engagements de retraite	1 231,3
--	---------

* Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2018 était la suivante :

(en millions d’euros)	
Engagements de retraite	Total 2018
Engagements au 1 ^{er} janvier 2018	1 148,1
Coût des services rendus	16,1
Charge d’intérêts	20,1
Autres	3,7
Charge/(produit) de l’exercice	39,9
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global*	(25,7)
Prestations versées	(53,0)
Engagements au 31 décembre 2018	1 109,3

* Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

4.1.5 Paiements des retraites effectués en 2019 et montants prévisionnels 2020

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2019 à 48,5 millions d’euros. Les versements à effectuer en 2020 sont estimés à 47,6 millions d’euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l’abondement prévu dans le cadre du PERCO (Plan d’épargne pour la retraite collectif) se sont élevés en 2019 à 6 millions d’euros. Pour 2020, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 6,6 millions d’euros.

4.1.6 Nature des placements effectués par l’Organisme de Fonds de Pension

Composition du portefeuille des placements	Au 31 décembre 2019
Actions	30,4 %
Obligations	68,1 %
Disponibilités	1,5 %

4.1.7 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d’euros)		
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Provisions pour retraite	1 231,3	1 109,3
Provisions pour les médailles du travail	4,2	4,2
Total	1 235,5	1 113,5

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d’actions ou unités d’actions d’Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d’actions ou unités d’actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l’action ExxonMobil converti en euros le jour de l’attribution et étalée sur la période d’acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L’application de l’IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l’exercice comme cela est détaillé dans le tableau d’analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l’année 2019, la charge ainsi calculée s’élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,2 millions d’euros (2,4 millions d’euros en 2018).

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l’exercice 2019 s’élève à 231 milliers d’euros (231 milliers d’euros en 2018). Au 31 décembre 2019, l’engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 2 087 milliers d’euros (1 713 milliers d’euros au 31 décembre 2018).

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L’effectif moyen du groupe au 31 décembre 2019 se décompose comme suit :

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l’entreprise	
	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018
Cadres	527	526	37	45
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 045	1 139	37	47
Ouvriers	182	164	14	14
Total	1 754	1 829	88	106

L’effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l’effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l’effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L’effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu. L’effectif mis à la disposition de l’entreprise comprend l’effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l’effectif « détaché » par d’autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Note 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat

La charge d’impôt sur le résultat comprend l’impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d’impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l’impôt constaté au titre de l’exercice 2019 est un crédit d’impôt pour un montant de 4,8 millions d’euros contre un crédit d’impôt de 30,5 millions d’euros en 2018. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 18,3 millions d’euros contre une perte de 157,2 millions d’euros en 2018.

La charge d’impôt 2019 s’analyse comme suit :

(en millions d’euros)		
Impôts courants et différés	Exercice 2019	Exercice 2018
Bénéfice net ou perte nette avant impôt	18,3	(157,2)
Taux d’imposition	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	(6,3)	54,1
Incidence		
– des charges et produits non taxables	6,9	6,7
– du delta de taux sur impôts différés calculés à 25,83 %	4,8	(30,6)
– divers	(0,6)	0,3
Impôt réel des activités poursuivies	4,8	30,5
Dont :		
Impôt courant	0,4	1,3
Impôt différé	4,4	29,2

Note 5.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l’IAS 12.74, les actifs et les passifs d’impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l’état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d’impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants. Les actifs et passifs d’impôts différés sont évalués au taux d’impôt dont l’application est attendue sur la période au cours de laquelle l’actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d’impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit:

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

Impôts différés	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts différés sur les provisions réglementées		(114,8)		(113,8)
Impôts différés sur les décalages temporaires	9,3		4,3	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles	0,1			(5,2)
Impôts différés sur les participations		(5,9)		(5,8)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	326,3		292,4	
Impôts différés sur les provisions pour inspections métal (annulation)		(64,1)		(65,1)
Impôts différés sur déficits reportables	107,1		95,8	
Total	442,8	(184,8)	392,5	(189,9)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	258,0		202,6	

Au 31 décembre 2019, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s’établit à 627 millions d’euros en hausse de 44 millions d’euros par rapport au 31 décembre 2018. Le montant du déficit fiscal reportable donnant lieu à la reconnaissance d’actifs d’impôts différés inscrits au bilan s’élève à 415 millions d’euros (371 millions d’euros en 2018) et se traduit par un montant de 107,1 millions d’euros (95,8 millions d’euros en 2018) d’impôts différés actifs valorisés au taux de 25,83 % applicable à compter de 2022.

Le groupe considère que la probabilité de consommation des pertes fiscales reportables s’effectuera sur une durée de 10 ans compte tenu de ses activités industrielles à long terme et du cycle de ses marchés.

Cette probabilité tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir de prévisions de marges de raffinage intégrant un environnement de bas de cycle d’ici à 2023, d’une hypothèse des prix du pétrole brut stables à 60 \$/baril à moyen terme puis une remontée des prix du pétrole brut à un niveau de 70 \$/baril à plus long terme*, mais aussi d’incertitudes liées à l’évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut, de la parité euro/dollar et du plafonnement de l’utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Ces prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s’appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

* Niveau projeté à cet horizon par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F.

Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables

Actifs et passifs financiers

L’évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l’IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » :

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti ;
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO2 ou certificats d’économie d’énergie

Comme précisé dans la note 9 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d’achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l’optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l’IFRS 9 pour l’ensemble de ses contrats d’achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO2 ou de certificats d’économie d’énergie.

Opérations en devises

La comptabilisation et l’évaluation des opérations en devises sont définies par l’IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat. Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Note 6.2. Produits et charges financiers

	(en millions d’euros)	
	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Dividendes versés par les filiales non consolidées	19,4	15,7
Intérêts versés par les filiales non consolidées	-	-
Écarts de change positifs	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total produits financiers	19,4	15,7
Charge d’intérêts de contrat de location-financement	(0,7)	(1,0)
Coût de l’endettement financier brut	(0,8)	(0,5)
Autres revenus négatifs d’intérêt	(0,6)	(1,6)
Écarts de change négatifs	(0,4)	(0,7)
Autres charges financières	-	-
Total charges financières	(2,5)	(3,8)
Résultat financier	16,9	11,9

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

6.3.1. Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2019 est la suivante :

Actifs financiers	(en millions d’euros)				
	Au 31 décembre 2018	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur*	Au 31 décembre 2019
Actifs financiers disponibles à la vente		1,0			1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	204,7			3,4	208,1
Autres immobilisations financières	0,2		(0,1)		0,1
Total	205,9	-	(0,1)	3,4	209,2

* La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l’impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2018 était la suivante :

Actifs financiers	(en millions d’euros)				
	Au 31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur*	Au 31 décembre 2018
Actifs financiers disponibles à la vente		1,0			1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	201,3			3,4	204,7
Autres immobilisations financières	0,2				0,2
Total	202,5	-	-	3,4	205,9

* La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l’impôt différé correspondant.

6.3.2. Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d’euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice*	Chiffre d'affaires de l'exercice*	Bénéfice ou (perte) de l'exercice*	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux*	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
1 - Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
– SPR (Société des stockages pétroliers du Rhône)	9 623	4 391	591	50,01	1 372	B	niveau 3	-
Sous-total filiales	9 623	4 391	591		1 372			
2 - Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
– SPVM (Société pétrolière du Val-de-Marne)	6 156	4 271	197	50,00	4	B	niveau 3	-
– SPLRL (Société du pipeline de la raffinerie de Lorraine)	4 628	3 217	373	43,00	-	B	niveau 3	-
– SOGEPP (Société de gestion des produits Pétroliers)	18 188	5 772	557	37,00	4 978	B	niveau 3	-
– SPBA (Société pétrolière du bec d'Ambès)	18 312	10 543	1 331	34,00	2 592	B	niveau 3	1 217
– Raffinerie du midi	17 069	18 698	4 962	33,33	2 790	B	niveau 3	1 652
– SMCA (Société de manutention de carburants aviation)	20 646	40 796	7 986	33,33	554	B	niveau 3	1 992
– DPC (Dépôts de pétrole côtiers)	16 614	11 802	1 170	25,85	426	B	niveau 3	302
Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %	101 613	95 100	16 575		11 344			5 163
3 - Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
– Autres participations évaluées à la juste valeur	100 256	289 687	68 487		10 826	M (A,B,C,D)	niveau 3	12 225
Sous-total participations inférieures à 20 %	100 256	289 687	68 487		10 826			12 225
Total	211 492	389 179	85 654		23 542			17 388

(en milliers d’euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Variation
Juste valeur des titres**	208 253	204 808	3 445
Valeur des titres dans les comptes sociaux	23 542	23 542	0
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global	231 795	228 350	3 445

* Données de l'exercice 2018

** Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA

• méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2019, le taux d'actualisation retenu est de 7 % stable par rapport au 31 décembre 2018.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,75 % et 7,75 % au 31 décembre 2019, celui-ci variait entre 6,75 % et 7 % au 31 décembre 2018.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de + 1 % entrainerait une baisse de 14,7 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2019. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de - 10 % aurait un impact négatif de 13,3 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2019.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.3. Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(en millions d’euros)

Année 2019	Esso Raffinage S.A.S.	Worex S.N.C.
Pourcentage de détention	100 %	99,99 %
Informations financières		
– Actifs non courants	811,1	9,8
– Actifs courants	371,7	161,2
Total actif	1 182,8	171,0
– Capitaux propres part de l'entité	260,8	13,5
– Passifs non courants	799,3	3,4
– Passifs courants	122,7	154,1
Total passif	1 182,8	171,0
Résultat net	24,6	7,2

Note 6.4. Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (6,4 millions d'euros au 31 décembre 2018) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

Note 6.5. Passifs financiers

6.5.1. Endettement long terme

(en millions d’euros)

Endettement long terme	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Contrat de location-financement*	2,7	8,7
Contrats de location-simple**	12,2	-
Comptes bloqués participation du personnel	0,5	0,6
Total	15,4	9,3

* Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ». Au 31 décembre 2019, le solde du contrat de location-financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2019, soit 1,1234 (\$/€). Au 31 décembre 2018, le taux du dollar était de 1,1450 (\$/€).

** Contrats de location-simple constitués principalement de baux commerciaux.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

6.5.2. Endettement court terme

(en millions d’euros)

Endettement court terme	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Compte groupe passif financier*	4,0	3,8
Avance financière reçue	13,8	14,6
Contrat de location-financement	6,2	5,2
Contrats de location-simple	9,5	-
Financement court terme	-	-
Banque créditrice	3,4	2,0
Total	36,9	25,6

* Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

6.5.3. Contrat de location-financement : redevances restant à payer

(en millions d’euros)

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer*		
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles raffinage	6,5	2,7	-
Total	6,5	2,7	-

* Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d’euros)

Calcul de l'endettement net du groupe	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Endettement long terme	(15,4)	(9,3)
Endettement court terme	(36,9)	(25,6)
Créances financières court terme	5,6	6,4
Disponibilités	478,3	218,4
Montant de l'endettement net	431,6	189,9

(en millions d’euros)

Variation de l'endettement financier net	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Variation
Endettement long terme	(15,4)	(9,3)	(6,1)
Endettement court terme hors banque créditrice	(33,5)	(23,6)	(9,9)
Créances financières court terme	5,6	6,4	(0,8)
Total endettement financier	(43,3)	(26,5)	(16,8)
Banque créditrice	(3,4)	(2,0)	(1,4)
Disponibilités	478,3	218,4	259,9
Total trésorerie nette	474,9	216,4	258,5
Total endettement net	431,6	189,9	241,7

(en millions d’euros)

	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Variation
Analyse de la variation de l'endettement financier net			
Endettement financier net au début de la période	189,9	405,3	(215,4)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	384,3	(84,8)	469,1
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(111,5)	(111,3)	(0,2)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	-	(19,3)	19,3
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions du contrat de location-simple	(31,1)	-	(31,1)
Endettement financier net à la fin de la période	431,6	189,9	241,7

Note : le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2019 le groupe dispose d’une ligne de financement comme détaillé ci-dessous :

Millions d’euros (montants excédentaires entre parenthèses)

Principales lignes de financement disponibles	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2019	Échéance	Existence ou non de couvertures/ taux fixe ou variable
Court terme	BNP Paribas	50	-	Avril 2020	Non/taux variable
Court terme	ECBV*	1 200	(478)	Indéterminée	Non/taux variable

* ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) est une société de financement du groupe ExxonMobil.

Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d’un évènement passé ;
- il est probable qu’une sortie de ressources représentatives d’avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l’obligation ;
- le montant de l’obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu’elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l’arrêt ferme et définitif d’une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d’exploitation, ou qui résulteraient d’une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l’IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en millions d’euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2019	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2019
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	1 059,7	128,2	-	-	1 187,9
Provisions pour restructurations	3,2	-	(3,1)	-	0,1
Provisions pour remise en état des sites	54,8	11,7	-	(4,1)	62,4
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques	1,9	-	-	-	1,9
Autres provisions non courantes**	4,5	2,7	-	(0,1)	7,1
Total provisions non courantes	1 124,2	142,6	(3,1)	(4,2)	1 259,4
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	53,8	47,6	-	(53,8)	47,6
Provisions pour restructurations	3,7	3,4	-	(5,7)	1,4
Provisions pour remise en état des sites	-	-	-	-	-
Autres provisions courantes**	0,2	4,7	-	-	4,9
Total provisions courantes	57,7	55,7	-	(59,5)	53,9
Total provisions	1 181,9	198,3	(3,1)	(63,7)	1 313,3

* Le détail du poste figure en note 4.1.

** Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2018 était la suivante :

(en millions d’euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2018	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2018
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	1 098,7	-	(39,0)	-	1 059,7
Provisions pour restructurations	3,4	2,6	(2,8)	-	3,2
Provisions pour remise en état des sites	37,9	19,7	-	(2,7)	54,8
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques	0,9	1,0	-	-	1,9
Autres provisions non courantes**	6,1	0,3	-	(1,9)	4,5
Total provisions non courantes	1 147,0	23,6	(41,8)	(4,6)	1 124,2
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés*	53,9	53,8	-	(53,9)	53,8
Provisions pour restructurations	3,1	3,5	-	(2,9)	3,7
Provisions pour remise en état des sites	-	-	-	-	-
Autres provisions courantes**	0,4	-	(0,2)	-	0,2
Total provisions courantes	57,4	57,3	(0,2)	(56,8)	57,7
Total provisions	1 204,4	80,9	(42,0)	(61,4)	1 181,9

* Le détail du poste figure en note 4.1.

** Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

Note 7.2. Passifs éventuels

Lorsqu’une obligation à la date de clôture n’est que potentielle, c’est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l’échéance d’une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s’agit alors d’un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s’avère matériellement significative.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 33 millions d’euros dont une estimation d’environ 3 millions d’euros pour les PPRT (Plans de prévention des risques technologiques) en cours de mise en place. Les échéances d’éventuelles sorties de ressources s’étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

Note 8. Procédures et litiges en cours

Contrôle fiscal de la société Esso S.A.F. – abandon des redressements envisagés
Le contrôle fiscal de la société Esso S.A.F. sur les exercices 2013-2014-2015 qui avait fait l’objet d’une proposition de rectification en date du 13 juillet 2018 portant sur la rémunération versée à la société ExxonMobil Sales and Supply LLC dans le cadre du contrat d’approvisionnement en pétrole brut des deux raffineries du groupe a pris fin sans aucun impact financier. En effet, en 2019 l’administration fiscale a décidé d’abandonner les redressements envisagés, à la suite des éléments présentés par la société Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2019, le groupe Esso S.A.F. n’était pas engagé dans d’autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Note 9. Facteurs de risques

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l’exercice de ses activités de Raffinage-Distribution qu’à l’environnement réglementaire, commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère. Ces risques (également détaillés dans la déclaration de performance extra-financière du groupe) peuvent principalement être classés selon quatre grandes catégories, tout en reconnaissant que leurs conséquences peuvent aussi être transversales.

Les Notes 9.1 (Risques Financiers), 9.2 (Risques Opérationnels, Industriels et Environnementaux) et 9.3 (regroupant les Risques Sociaux et Sociétaux et les Risques Réglementaires) se concentrent sur les conséquences plus spécifiquement financières de ces risques.

Note 9.1 Risques Financiers

9.1.1. Risques liés à l’environnement des activités de Raffinage-Distribution
Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale, à l’évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

La forte baisse du prix du pétrole brut sur la période 2013 à 2015 a conduit à une perte fiscale dont l’utilisation future est plafonnée annuellement alors que toute variation à la hausse de la valeur des stocks est imposée immédiatement. Ainsi pour les années 2016 et 2017, la hausse du prix du pétrole brut s’est traduite par une taxation immédiate des effets stocks positifs de 250 millions d’euros en 2016 et 91 millions d’euros en 2017, après imputation de 50 % de la perte fiscale provenant des effets stocks négatifs générés entre 2013 et 2015. La baisse du prix du pétrole brut en 2018 assortie d’une baisse des marges de raffinage qui sont restées en repli en 2019 s’est traduite par une augmentation de la perte fiscale sur les deux derniers exercices dont l’utilisation future est plafonnée annuellement, allongeant ainsi le délai de consommation du déficit fiscal créé en 2013.

Depuis plusieurs années, l’industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement concurrentiel et marqué par : un tassement de la demande en produits pétroliers en Europe (- 1,6 % en France en 2019), la concurrence des raffineries des États-Unis, du Moyen-Orient ou de la Russie et le déséquilibre de la demande en carburants, particulièrement accentué en France, génèrent une transformation profonde et durable du raffinage européen. Les politiques énergétiques mises en place dans les pays membres de l’Union Européenne qui favorisent une transition vers d’autres sources d’énergie devraient à terme conduire à de nouvelles restructurations. En France, la baisse de la diésélisation du parc automobile et le rééquilibrage progressif de la consommation d’essence par rapport au gazole devrait permettre au raffinage de mieux répondre aux attentes du marché domestique, et de réduire progressivement les importations de distillats.

Le début de l’année 2020 a également vu une forte diminution de la demande française et mondiale liée au confinement imposé par les diverses autorités nationales en réponse à la pandémie de Covid-19. Dans le sillage de cette baisse de demande, le prix du pétrole brut a ainsi reculé de plus de 60 % sur les trois premiers mois de 2020.

9.1.2. Risques de marché : matières premières et produits pétroliers
Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d’achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l’optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d’approvisionnement à l’achat ou à la vente

rentrent dans la classification « own use » prévue par l’IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d’un seul contrat d’approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « ExxonMobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n’intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d’achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d’achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être adossée à une opération d’approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d’approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d’instruments financiers et Esso S.A.F. n’a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d’un contrat d’achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers ont un impact important sur les résultats du groupe et la structure de son bilan comptable, du fait de la variation induite par la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe.

La valeur des stocks de produits pétroliers fin 2019 s’établit à 1 254 millions d’euros contre 1 226 millions d’euros fin 2018 soit une hausse de 28 millions d’euros qui s’explique d’une part par la variation des quantités en stock au 31 décembre 2019 et d’autre part par la hausse des prix des produits en stocks. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d’une part l’effet prix sur stock, qui donne l’impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d’autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2019, ces effets stocks sont positifs pour 147 millions d’euros contre des effets stocks négatifs de 40 millions en 2018. Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d’Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l’effet prix a été mise en réserve. Ainsi la réserve constituée sur la période 2006 à 2012 a dû être intégralement reprise au 31 décembre 2016 pour compenser l’impact sur les résultats de la très forte baisse du cours du pétrole brut jusqu’à 37 \$/baril fin 2015. En 2017 et 2018, un montant de 270 millions d’euros a été mis en réserve provenant des effets stocks positifs constatés en 2016 et 2017. En 2019, une reprise de 30 millions d’euros a été réalisée pour réduire l’impact de la nouvelle baisse du prix du pétrole brut constatée en 2018.

(en millions d’euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2019	Année 2018	Année 2017	Année 2016	Année 2015
Montant de la réserve début de période	270	200	-	30	500
Affectation à la réserve*	-	70	200	-	-
Prélèvement sur la réserve*	(30)	-	-	(30)	(470)
Montant de la réserve fin de période	240	270	200	-	30

* Affectation du résultat de l’exercice précédent.

9.1.3. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d’intérêts

Taux de change
Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l’euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d’exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars. Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s’efforce d’une part d’amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d’autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix. En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l’objet d’un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d’échéances était la suivante :

(millions d’euros équivalents)

	Exercice 2019	Exercice 2018
Position nette à 30 jours	(375)	(430)
Position nette à 10 jours	135	130

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l’année 2019, une variation linéaire de 10 % sur l’année de la valeur du dollar par rapport à l’euro aurait eu un impact sur le résultat d’environ + 38 M€ en cas de baisse du dollar, de - 43 M€ en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à un gain de change opérationnel de 7 millions d’euros constaté en 2019 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l’exercice.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil. Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 16, les passifs financiers incluent depuis le 1^{er} janvier 2019 l'ensemble des contrats de location.

Ces actifs et ces passifs financiers se décomposent comme suit :
(en millions d'euros)

	Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(17,8)	(0,5)	(18,4)	(0,6)
Contrats de location	(15,7)	(14,9)	(5,2)	(8,7)
Actifs financiers	5,6		6,4	
Trésorerie nette	474,9		216,4	
(Endettement) /excédent net	447,0	(15,4)	199,2	(9,3)

Au 31 décembre 2019, les passifs financiers comprennent une ligne « contrats de location » qui regroupe des contrats de location-simple et un contrat de location-financement. Les montants mentionnés représentent la valeur actualisée des paiements au titre de chaque contrat de location au taux marginal d'emprunt du groupe.

La partie court terme des contrats de location-simple, qui regroupent principalement des baux commerciaux, s'établit à 9,5 millions d'euros, celle à long terme est de 12,2 millions d'euros.

La partie court terme du contrat de location financement mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « DHT CHINA » est de 6,2 millions d'euros. La partie long terme de ce contrat s'élève à 2,7 millions d'euros.

Les actifs financiers de 5,6 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2019 à une fluctuation de + 0,5 %/- 0,5 % sur les taux est non significative.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

9.1.4. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2019, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. sont de 46 milliers d'euros, non significatives par rapport au chiffre d'affaires hors taxes, en hausse par rapport à 2018. La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

9.1.5. Risques de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour suffisantes pour assurer la liquidité du groupe. Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

Note 9.2. Risques Opérationnels, Industriels et Environnementaux

9.2.1. Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine, en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maîtrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (Environnement business planning) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS « *Operations Integrity Management System* » permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu. Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011

et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des POA (Personnes et organismes associés) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA en octobre 2015. Des réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu en 2016 concernant les mesures foncières. En 2017 une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1^{er} semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Le PPRT a finalement été approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de signature. La provision constituée en 2018 pour un montant de 1 million d'euros complétée par un passif éventuel a été maintenue au 31 décembre 2019.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la SPVM (Société pétrolière du Val de Marne) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

9.2.2. Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incombent. Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou aux marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2019, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris

celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales était de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe ExxonMobil en France au 31 décembre 2019 est de 750 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

9.2.3. Risque lié aux effets du changement climatique et aux évènements naturels « hors-norme »

Le changement climatique pourrait entraîner une interruption majeure d'activité en cas d'épisode naturel hors norme. Un évènement de cette nature pourrait affecter sa capacité à conduire ses opérations et par conséquent impacter la performance du groupe. Les phénomènes naturels hors norme sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités, de même que l'évolution de la demande d'énergie avec la conduite régulière d'études prospectives.

9.2.4. Risque de Rupture Technologique

L'émergence soudaine d'une technologie de remplacement des produits actuellement commercialisés par le groupe Esso, pourrait rendre l'outil de raffinage obsolète. Toutefois, le groupe Esso bénéficie de son intégration au sein du groupe ExxonMobil qui consacre de nombreux efforts à la recherche, à l'innovation et au développement technologique. Ce dernier déploie des partenariats avec des universités (80 de par le monde) et a en particulier mis en place plusieurs programmes de recherche sur les biocarburants avancés.

Note 9.3. Risques Réglementaires, Sociaux et Sociétaux

9.3.1. Risques de non-conformité aux lois et règles applicables

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité. Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations

potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

9.3.2. Risque de non-conformité des produits aux normes en vigueur

La non-conformité d'un produit ou l'absence d'informations sur sa fiche de données sécurité pourraient impacter la sécurité du transport ou la santé de l'utilisateur final et par là même porter atteinte à sa réputation auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes. Le groupe Eso s'engage à assurer la fiabilité de ses produits en respectant la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques) relative aux substances chimiques et en gérant pro activement ses fiches de données sécurité associées. À cet effet, le groupe a mis en place des équipes de spécialistes dans chaque activité concernée, notamment sur ses sites industriels et procède à des contrôles qualité rigoureux.

9.3.3. Risques d'atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriées et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société. Le groupe s'assure également de la protection des données personnelles par une parfaite conformité à la réglementation et en dédiant à la coordination des actions un délégué à la protection des données personnelles. En outre, des formations obligatoires destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

9.3.4. Risques liés aux évolutions réglementaires de la politique énergétique et du changement climatique

La compétitivité des activités du groupe Eso S.A.F. pourrait être affectée par une inflation des contraintes législatives et réglementaires européennes, ou françaises, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des carburants liquides moins carbonés.

Comme il l'a toujours fait, le groupe Eso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient du plan climat et de la transition énergétique.

Fin 2018, le Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire a publié une feuille de route de la Stratégie Nationale Bas Carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 (vs 1990) et viser la neutralité carbone en 2050 en s'appuyant d'une part sur l'efficacité énergétique pour baisser la consommation totale en énergie et d'autre part en faisant évoluer le mix énergétique, en faisant baisser la part des énergies fossiles de 40 % en 2030 vs 2012.

Un projet de Programmatons Pluriannuelles de l'Énergie (PPE), en cours de consultation, a été présenté en janvier 2019 et prévoit des objectifs de réduction des consommations en produits pétroliers en baisse significative, de 35 % en 2028 (vs 2012).

Pour les prochaines années, les raffineries du groupe vont continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus restrictives sur certains produits (la production de fioul de soute bas soufre aux normes IMO2020 a ainsi été mise en place avec succès sur le site de Fos-sur-Mer en 2019) et poursuivre leurs projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu pour être opéré avec une dépense d'énergie supplémentaire la plus faible possible. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.

Par ailleurs, les installations du groupe ont développé des plans de réponse aux aléas climatiques (gel, inondations...) en conformité avec les exigences réglementaires. Une description plus détaillée de ces risques figure dans le rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale du Groupe.

9.3.5. Risque Sanitaire

Le groupe Eso S.A.F. opère des sites industriels, notamment classés Seveso III. La nature de ses activités expose ses salariés, et entreprises sous-traitantes, à des risques professionnels pouvant porter atteinte à leur sécurité et/ou leur santé. La mauvaise prise en compte de ces risques pourrait également remettre en question la crédibilité du groupe en tant qu'acteur responsable et par conséquent mettre en péril sa relation avec ses clients, ses fournisseurs et les communautés environnantes. Le groupe Eso S.A.F., qui considère que la sécurité, au-delà d'être une nécessité dans l'industrie pétrolière, est d'abord une valeur fondamentale, s'appuie sur deux outils performants de gestion et de prévention des risques propres au groupe : le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS, déjà présenté dans la note 9.B.1) et le système de gestion de la sécurité (LPS) qui vise à prévenir ou réduire les incidents à l'aide d'outils basés sur l'étude du comportement et de techniques de gestion éprouvées.

Dans un contexte d'intégration croissante des réseaux et des flux de biens et de personnes, la propagation d'une pandémie pourrait impacter l'entreprise dans la mesure où son personnel, ses sous-traitants seraient touchés ou confinés. Le groupe Eso S.A.F. a intégré le risque pandémie dans ses plans de continuité d'activité. Ces plans sont conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes qui seraient données par les autorités ou devraient être mises en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations tout en déployant les barrières destinées à limiter les risques de contamination.

Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2019, le capital social d'Eso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière. Au 31 décembre 2019, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2019, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Eso S.A.F., soit 10 000 actions.

Eso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre. Le groupe Eso S.A.F. a une position financière nette positive de 432 millions d'euros à fin 2019 contre une position financière nette positive de 190 millions d'euros à fin 2018. Le groupe a décidé en date du 1^{er} juillet 2019 de sécuriser 10 % de ces droits à retraite liquidés par externalisation auprès d'ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) et a versé en 2019 un montant total de 63 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, le montant des engagements de retraite non préfinancés inscrit au bilan consolidé ressort à 1 231 millions d'euros.

Eso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Eso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Eso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Eso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Le bénéfice réalisé en 2017 a donné lieu au versement d'un dividende ordinaire de 1,50 euro par action. Compte tenu de la perte réalisée en 2018, aucun dividende n'a été versé au titre de cet exercice. Pour l'exercice 2019 qui est également en perte, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

Note 11. Transactions avec les parties liées

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :
• le groupe Eso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
• le groupe Eso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Le groupe Eso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2019 sont les suivants :

(millions d'euros)			
Produits/charges année 2019	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Achats de produits pétroliers	(9 159)	(9 159)	
Achats de services	(248)	(234)	(14)
Achats de fournitures et utilités	(79)	(10)	(69)
Ventes de produits pétroliers	3 213	3 158	55
Prestations de services	222	186	36
Charges financières	(1)	(1)	
Produits financiers	-	-	

(millions d'euros)			
Bilan au 31 décembre 2019	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Dettes commerciales	(734)	(730)	(4)
Créances commerciales	60	55	5
Dettes financières	(27)	(23)	(4)
Créances financières	6	1	4

* Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Eso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.
** Principales filiales non consolidées du groupe Eso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2018 étaient les suivants :

(millions d’euros)			
Produits/charges année 2018	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Achats de produits pétroliers	(9 257)	(9 257)	
Achats de services	(229)	(225)	(4)
Achats de fournitures et utilités	(90)	(8)	(82)
Ventes de produits pétroliers	3 076	2 989	87
Prestations de services	216	185	31
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	-	-	

(millions d’euros)			
Bilan au 31 décembre 2018	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil*	Filiales/participations du groupe**
Dettes commerciales	(579)	(569)	(10)
Créances commerciales	209	199	10
Dettes financières	(27)	(23)	(4)
Créances financières	6	-	6

* Il s’agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.
** Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s’élevaient à 15 millions d’euros au 31 décembre 2019 (14 millions d’euros au 31 décembre 2018).

Note 12. Engagements hors bilan

Note 12.1. Engagements donnés

(millions d’euros)			
Engagements opérationnels donnés	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	
Contrat Air Liquide*	88	94	
Engagements d’achats d’immobilisations**	35	23	
Engagements locations diverses***	-	9	
Autres engagements donnés****	165	47	
Total	288	173	

* Ce montant correspond à un engagement de paiement d’un terme fixe vis-à-vis d’Air Liquide dans le cadre de contrats d’achat d’hydrogène, d’oxygène et d’azote pour les deux raffineries.
Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d’achat d’oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

** Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d’achats d’immobilisations.
*** Ce montant comprenait au 31 décembre 2018, l’engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries. Au 31 décembre 2019, en application de la norme IFRS 16, ces contrats de location sont inscrits au bilan consolidé et ne sont plus mentionnés dans les engagements hors bilan.
**** Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l’engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC, l’engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense, l’engagement pris en 2016 pour un contrat de location des bureaux situés au Pecq. Au 31 décembre 2019, en application de la norme IFRS 16, les baux commerciaux sont inscrits au bilan consolidé et ne sont plus mentionnés dans les engagements hors bilan.

Note 12.2. Engagements reçus

(millions d’euros)			
Engagements opérationnels reçus	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	
Crédits d’enlèvement en douane	250	251	
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d’économie d’énergie	88	174	
Total	338	425	

D’autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d’exécution contractuelle ou de cession d’actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

Note 13. Événements postérieurs à la clôture

▪ Impact de la pandémie de Covid-19
Le groupe Esso S.A.F. a intégré de longue date le risque pandémique dans des plans de continuité d’activité conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes données par les autorités ou mises en œuvre dans l’objectif de limiter les impacts sur les opérations. Ces plans ont été revalidés dès le début de l’année 2020 en anticipation de la possible arrivée sur le continent européen de l’épidémie de Covid-19. Face à la propagation rapide du virus, l’Organisation Mondiale de la Santé a classé en pandémie le Covid-19 le 11 mars 2020, et le gouvernement français a pris des mesures de confinement de la population le 17 mars 2020. Ces mesures de confinement, qui impactent non seulement la France, mais également de nombreux pays, aussi bien à l’échelle européenne que mondiale, engendrent une baisse importante de la demande en produits pétroliers, non seulement à cause de la réduction de la mobilité, mais également du fait du recul de l’activité économique. Pour répondre à cette situation, le groupe Esso S.A.F. a annoncé dès le 20 mars que les débits des unités de distillation de ses raffineries seraient ajustés pour tenir compte de la baisse de la demande, tout en mettant en œuvre les procédures prévues afin d’assurer la continuité de l’approvisionnement de ses clients. L’évolution de la pandémie et la durée des mesures de confinement est incertaine, tout comme les procédures de dé-confinement qui pourraient être progressives

et étalées dans le temps. Le groupe Esso S.A.F. continuera en conséquence d’adapter la marche de ses unités en fonction de l’évolution de la demande ou de potentielles contraintes d’approvisionnement, de production ou de stockage.

Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s’est élevé à 366 600 euros au titre de l’année 2019 dont 26 400 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s’est élevé à 45 300 euros au titre de l’année 2019 dont 7 500 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires de la société Esso S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes consolidés de la société Esso S.A.F. relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu’ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d’administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l’exercice, de l’ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L’opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d’audit.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.4 Norme IFRS 16 « contrats de location » de l’annexe des comptes consolidés concernant l’incidence sur les comptes consolidés de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs corporels

(Notes 3.1 et 3.3 de l’annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s’élèvent à 884 millions d’euros et comprennent des actifs amortis et non amortis. Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d’acquisition, diminué des amortissements. À chaque clôture, en présence d’indice de perte de valeur, le groupe apprécie une valeur d’utilité de ses actifs corporels et il réalise, le cas échéant, un test de dépréciation en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable des actifs corporels. La valeur recouvrable d’un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d’utilité. La valeur d’utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés. La valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d’utilité calculée à partir de l’actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d’exploitation de chaque raffinerie et d’hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. L’évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la direction du Groupe Esso et notamment à l’appréciation des conditions d’exploitation de chaque raffinerie et d’hypothèses économiques du secteur. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte d’un environnement de bas de cycle d’ici à 2023 puis un retour à des marges de tendance long terme. Par ailleurs, cette évaluation s’appuie sur des paramètres en matière de parité euro-dollar, de taux d’actualisation et de taux de croissance à l’infini. Nous considérons que l’évaluation des actifs corporels, constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d’indice de perte de valeur - la capitalisation boursière d’Esso S.A.F. étant inférieure aux capitaux propres consolidés au 31 décembre 2019, et du niveau élevé d’estimations et hypothèses retenues dans la détermination des valeurs recouvrables.

Réponses apportées lors de notre audit

Afin d’apprécier la détermination des valeurs recouvrables, nos travaux ont consisté, avec l’appui de nos experts en évaluation :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la Direction pour la réalisation des tests des deux raffineries ;
- S’assurer de l’intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l’année précédente ;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications les supportant ;
- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des éléments sources internes ;
- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – parité euro-dollar, taux d’actualisation et taux de croissance à l’infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;
- Analyser les facteurs expliquant l’évolution des valeurs recouvrables entre 2018 et 2019 et obtenir des explications de la Direction ;
- Prendre connaissance et vérifier les analyses de sensibilité effectuées.

Évaluation des impôts différés actifs

(Note 5.2 de l’annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les déficits fiscaux totaux du groupe d’intégration fiscal s’élèvent à 627 millions d’euros. Les déficits fiscaux donnant lieu à la reconnaissance d’actifs d’impôt différés inscrits au bilan consolidé s’élèvent à 414 millions d’euros, soit 107 millions d’euros d’actifs d’impôts différés au taux de 25,83 % applicable à partir de 2022. Au cours de l’exercice 2019, les déficits fiscaux reportables augmentent de 44 millions d’euros, conduisant à un complément d’impôts différés actif de 11 millions d’euros. Les actifs d’impôts différés relatifs aux déficits reportables ne sont comptabilisés que s’il est probable que le groupe disposera dans le futur de bénéfices imposables suffisants pour consommer ses pertes fiscales reportables. La base taxable du groupe d’intégration fiscale résulte, entre autres, de l’effet prix sur stock qui dépend du cours du baril de Brent et de la parité euro/dollars qui sont des données exogènes. Comme indiqué dans la note 5.2 de l’annexe aux comptes consolidés, la capacité du groupe à recouvrer ses actifs d’impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par le groupe à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs sur une durée de 10 ans. Ces prévisions de résultats taxables s’appuient principalement sur celles également utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels. Nous avons considéré le caractère recouvrable des actifs d’impôts différés relatifs aux déficits reportables comme un point clé de notre audit en raison de l’importance des jugements de la direction pour la comptabilisation

de ces actifs et du caractère significatif de leur montant.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d’audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard de la capacité du groupe d’intégration fiscale à dégager des profits taxables futurs permettant l’utilisation des pertes fiscales reportables existantes. Pour l’appréciation des montants de profits taxables futurs, nous avons :

- Pris connaissance de la procédure de reconnaissance des impôts différés actifs ;
- Vérifié que les hypothèses et estimations utilisées pour justifier les impôts différés actifs sont cohérentes avec celles utilisées pour le test de dépréciation des actifs corporels ;
- Considéré l’impact du plafonnement de l’utilisation des déficits fiscaux.

Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Note 2.2 de l’annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s’élèvent à 1 286 millions d’euros en valeur brute au 31 décembre 2019. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d’achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l’amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers. Nous avons considéré l’existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l’audit du fait de l’importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l’existence des stocks de produits pétroliers : Le groupe a mis en place un système d’inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d’évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d’inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d’anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l’efficacité des procédures d’inventaires physiques ;

- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l’inventaire permanent.
- (ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :
 - Pour les stocks de pétrole but et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d’achat, depuis la commande, jusqu’à la réception des produits et l’enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) ;
 - Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d’administration arrêté le 17 mars 2020. S’agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d’arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu’ils feront l’objet d’une communication à l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l’article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l’article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n’ont pas fait l’objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l’objet d’un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d’autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. par votre assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Grant Thornton était dans la 19^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 13^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d’établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes consolidés ne comportant

pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d’audit de suivre le processus d’élaboration de l’information financière et de suivre l’efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l’audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d’administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives.

L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant

fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l’information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable e la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit des comptes consolidés ainsi que de l’opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d’audit

Nous remettons au comité d’audit un rapport qui présente notamment l’étendue des travaux d’audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d’audit figurent les risques d’anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d’audit la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d’audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton	MAZARS
Alexandre MIKHAIL	Jean-Louis SIMON
Associé	Associé

Comptes annuels de la société

Esso S.A.F.

- 124 Bilan au 31 décembre 2019
- 126 Compte de résultat de l'exercice 2019
- 127 Tableau de financement de l'exercice 2019
- 128 Annexe au bilan et au compte de résultat

Bilan au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)		2019		2018	
Actif		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	44 500	35 980	8 520	3 566
	Fonds commercial	598	598	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	800		800	1 981
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	9 892	632	9 260	9 340
	Constructions	34 058	24 980	9 078	11 118
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 017	34 054	22 963	24 243
	Autres immobilisations corporelles	18 011	11 970	6 041	4 760
	Immobilisations corporelles en cours	7 852		7 852	1 633
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières				
	Participations	176 283	1 219	175 064	175 064
	Créances rattachées aux participations	-		-	-
	Prêts	-		-	-
	Autres immobilisations financières	-		-	-
	Total I	349 011	109 433	239 578	231 705
Actif circulant	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	686 937	21 593	665 344	657 423
	En-cours de production - produits finis	599 604	9 957	589 647	569 237
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	530 456	111	530 345	653 371
	Autres	658 917		658 917	310 287
	Disponibilités	-		-	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	4 548		4 548	5 988
	Total II	2 480 462	31 661	2 448 801	2 196 306
	Charges à répartir				
	Primes remboursement des obligations				
	Écart de conversion actif	-		-	2 215
Total général		2 829 473	141 094	2 688 379	2 430 226

(en milliers d'euros)		2019	2018
Passif			
Capitaux propres	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Écart de réévaluation 1976	10 239	10 262
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	673 249	703 249
	Report à nouveau	11 640	89 603
	Résultat de l'exercice	(57 513)	(107 963)
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	20 732	19 986
	Provisions fiscales sur stocks de brut	0	0
	Provisions pour hausse des prix	0	0
	Autres	195	195
	Total I	776 831	833 621
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour perte de change	0	2 215
	Autres	3 314	2 753
	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	198 671	204 639
	Autres	70 862	68 048
	Total II	272 847	277 655
Dettes	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	3 042	1 284
	Emprunts et dettes financières divers	18 161	18 745
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140 903	912 997
	Dettes fiscales et sociales	357 019	321 138
	Autres dettes	119 257	64 719
	Total III	1 638 446	1 318 950
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	64	67
	Écart de conversion passif	255	-
Total général		2 688 379	2 430 226

Compte de résultat de l’exercice 2019

(en milliers d’euros)		2019	2018
Produits d’exploitation	Production vendue – produits pétroliers et services	14 466 531	14 557 862
	Montant net du chiffre d’affaires	14 466 531	14 557 862
	(dont à l’exportation = 2 897 179 milliers d’euros)		
	Production stockée/(déstockée) – produits pétroliers	(54 086)	89 928
	Solde net des échanges inter-confrères – produits pétroliers	12 947	(2 333)
	Production immobilisée		
	Subventions d’exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	141 542	25 969
	Autres produits	108 903	133 731
Total		14 675 837	14 805 157
Charges d’exploitation	Achats de marchandises		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 275 731	11 482 695
	Variation de stocks	3 582	(152 658)
	Autres achats et charges externes	1 067 219	988 417
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 043 580	2 220 688
	Salaires et traitements	50 230	51 526
	Charges sociales	57 335	58 536
	(dont charges de retraite = 26 458 milliers d’euros)		
	Dotations aux amortissements et aux provisions :		
	– sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 812	5 008
	– sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
	– sur actif circulant : dotations aux provisions	31 550	117 549
	– pour risques et charges : dotations aux provisions	29 476	6 919
	Autres charges	162 942	205 502
Total		14 729 457	14 984 182
1 - RÉSULTAT D’EXPLOITATION		(53 620)	(179 025)
Opérations faites en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers	De participations	24 346	15 746
	D’autres valeurs mobilières et créances de l’actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	131
Total		24 346	15 877
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 062	1 876
	Différences négatives de change		
Total		1 062	1 876
2 - RÉSULTAT FINANCIER		23 284	14 001
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(30 336)	(165 024)

Compte de résultat de l’exercice 2019 (suite)

(en milliers d’euros)		2019	2018
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(30 336)	(165 024)
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	352	971
	Sur opérations en capital	96	1 318
	Reprises sur provisions et transferts de charges	33 578	77 967
Total		34 026	80 256
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	53 914	4 743
	Sur opérations en capital	290	2 440
	Dotations aux amortissements et provisions	15 653	22 881
Total		69 857	30 064
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(35 831)	50 192
	Participation et intéressement	84	(94)
	Impôts sur les bénéfices	8 570	6 963
5 - RÉSULTAT NET		(57 513)	(107 963)

Tableau de financement de l’exercice 2019

(en milliers d’euros)		2019	2018
Ressources			
Capacité d’autofinancement de l’exercice		(53 774)	(169 425)
Produits de cessions d’immobilisations		72	1 318
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres		359 371	-
Augmentation des capitaux propres		-	-
Augmentation de l’endettement net		-	219 100
Total		305 669	50 993
Emplois			
Acquisitions d’immobilisations		15 769	9 268
Dividendes mis en paiement		-	19 282
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres		-	22 443
Diminution de l’endettement net		289 900	-
Total		305 669	50 993

Annexe au bilan et au compte de résultat

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement de l’ANC n°2014-03 de l’Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements en vigueur ainsi qu’en fonction des normes spécifiques de la profession.

La société Eso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d’un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d’euros.

1-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d’achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s’avère inférieure à leur valeur comptable.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d’acquisition, à l’exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l’approche par composants. L’amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d’immobilisations. La différence entre l’amortissement économique et l’amortissement dégressif est constatée par voie d’amortissements dérogatoires.

Les principales durées d’amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d’acquisition hors frais accessoires, éventuellement augmentée de l’effet de la dernière réévaluation légale. À chaque clôture, la valeur d’utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d’utilité est déterminée

en fonction d’une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. Lorsque cette valeur d’utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1-4 Stocks

Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés en sous-douane dans les raffineries de la filiale Eso Raffinage, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par Eso S.A.F. ou par des tiers. Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode PMP (Prix moyen pondéré). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d’achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d’échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l’amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d’inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d’échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan comptable professionnel des industries du raffinage et de la distribution d’hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d’exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « écarts de conversion Actif ou Passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d’une provision pour risque de change.

1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraite. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- le coût des plans de CFC (Congés de fin de carrière) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Eso S.A.F.

Les activités d’Eso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d’exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l’arrêt ferme et définitif d’une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d’exploitation, ou qui résulteraient d’une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1-7 Chiffre d’affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l’acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l’objet d’une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1-8 Accord d’intéressement

L’accord sur la participation, l’intéressement et l’abondement signé en juin 2013 avait été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans entre les sociétés Eso S.A.F., Eso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Gravenchon. Concernant l’année 2019, aucun accord n’a été signé à la suite des négociations qui ont été menées au cours du premier semestre 2019.

1-9 Groupe d’intégration fiscale

La société Eso S.A.F. est mère d’un groupe d’intégration fiscale composé de 4 sociétés (Eso S.A.F., Eso Raffinage S.A.S., Worex, et Eso France S.A.R.L.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément.

Par ailleurs, la société « tête de groupe » Eso S.A.F. enregistre les résultats de l’intégration fiscale en constatant le gain ou la perte d’impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Le montant des déficits propres aux filiales utilisé par la société « tête de groupe » Eso S.A.F. dans le cadre de l’intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 4-18.

2- Faits marquants de l’exercice et principaux litiges en cours

▪ **Grand arrêt programmé de la raffinerie de Gravenchon**
La partie Est de la raffinerie de Gravenchon a été mise progressivement à l’arrêt à partir du 25 février 2019. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d’environ 226 000 barils/jour a été réduite à 166 500 barils/jour pendant cette période.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d’inspection et d’entretien sur des équipements normalement en service. Il a également permis de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l’efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Durant cet arrêt, environ 650 000 heures de travail ont été réalisées par 1 200 intervenants extérieurs présents en moyenne chaque jour sur la raffinerie. Les unités de production ont redémarré progressivement à compter du 20 avril 2019 pour atteindre leur pleine capacité le 10 mai 2019.

▪ **Contrôle fiscal exercices 2013-2014-2015**
Le contrôle fiscal de la société Eso S.A.F. sur les exercices 2013-2014-2015 qui avait fait l’objet d’une proposition de rectification en date du 13 juillet 2018 portant sur la rémunération versée à la société ExxonMobil Sales and Supply LLC dans le cadre du contrat d’approvisionnement en pétrole brut des deux raffineries du groupe a pris fin sans aucun impact financier. En effet, en 2019 l’administration fiscale a décidé d’abandonner les redressements envisagés, à la suite des éléments présentés par la société Eso S.A.F.

▪ **Plans de Prévention des Risques Technologiques**
Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l’impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d’euros contre 2,8 millions d’euros. Le nouveau PPRT a été approuvé en juin 2017 sans impact matériel supplémentaire attendu.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu’en juillet 2016. Des réunions des POA (Personnes et organismes associés) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis en juin 2016 en vue d’établir un PPRT. Les études techniques finalisées et les cartes d’aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA en octobre 2015. Des réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu en 2016 concernant les mesures foncières. En 2017 une nouvelle consultation des POA a été réalisée au cours du 1^{er} semestre et un bilan de la concertation a été établi en juillet 2017. Une enquête publique a été effectuée du 6 novembre au 8 décembre 2017. Le PPRT a finalement été approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de signature. La provision constituée en 2018 pour un montant de 1 million d’euros complétée par un passif éventuel a été maintenue au 31 décembre 2019.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la SPVM (Société pétrolière du Val de Marne) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

▪ **Passifs éventuels**
La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l’article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2019 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s’élève à environ 33 millions d’euros dont une estimation d’environ 3 millions d’euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours de mise en place. Les échéances d’éventuelles sorties de ressources s’étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3- Événements postérieurs à la clôture

▪ **Impact de la pandémie de Covid-19**
Le groupe Esso S.A.F. a intégré de longue date le risque pandémique dans des plans de continuité d’activité conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes données par les autorités ou mises en œuvre dans l’objectif de limiter les impacts sur les opérations. Ces plans ont été revalidés dès le début de l’année 2020 en anticipation de la possible arrivée sur le continent européen de l’épidémie de Covid-19. Face à la propagation rapide du virus, l’Organisation Mondiale de la Santé a classé en pandémie le Covid-19 le 11 mars 2020, et le gouvernement français a pris des mesures de confinement de la population le 17 mars 2020. Ces mesures de confinement, qui impactent non seulement la France, mais également de nombreux pays, aussi bien à l’échelle européenne que mondiale, engendrent une baisse importante de la demande en produits pétroliers, non seulement à cause de la réduction de la mobilité, mais également du fait du recul de l’activité économique. Pour répondre à cette situation, le groupe Esso S.A.F. a annoncé dès le 20 mars que les débits des unités de distillation de ses raffineries seraient ajustés pour tenir compte de la baisse de la demande, tout en mettant en œuvre les procédures prévues afin d’assurer la continuité de l’approvisionnement de ses clients. L’évolution de la pandémie et la durée des mesures de confinement est incertaine, tout comme les procédures de dé-confinement qui pourraient être progressives et étalées dans le temps. Le groupe Esso S.A.F. continuera en conséquence d’adapter la marche de ses unités en fonction de l’évolution de la demande ou de potentielles contraintes d’approvisionnement, de production ou de stockage.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n’est à noter.

4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

4-1 État de l’actif immobilisé

(en milliers d’euros)

2019	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	39 810	3 531	1 875	(118)	45 098
Immobilisations incorporelles en cours	1 842	833	(1 875)		800
Total I	41 652	4 364	0	(118)	45 898
Immobilisations corporelles					
Terrains	9 960			(68)	9 892
Constructions	33 919	115	64	(39)	34 059
Installations techniques, matériels et outillages industriels	55 621	458	1 122	(184)	57 017
Autres immobilisations corporelles	15 364	3 088	337	(778)	18 011
En-cours et autres	1 632	7 743	(1 523)		7 852
Total II	116 496	11 404	0	(1 069)	126 831
Immobilisations financières					
Participations	176 283			(1)	176 282
Créances rattachées à des participations	-			-	-
Prêts	-			-	-
Autres immobilisations financières	-			-	-
Total III	176 283	0	0	(1)	176 282
Total général	334 431	15 768	0	(1 188)	349 011

4-2 Variation des amortissements

(en milliers d’euros)

2019	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	35 507	591	(118)	35 980
Immobilisations corporelles	65 402	7 220	(986)	71 636
Immobilisations financières				
Total	100 909	7 811	(1 104)	107 616

4-3 Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d’euros)

2019	Coût d'entrée	Additions	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Autres immobilisations corporelles *	45 487		4 014	39 800	5 687
Total général	45 487	0	4 014	39 800	5 687

* Contrat d’affrètement long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN » remplacé en 2012 par le pétrolier « SAMCO CHINA » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7 M€. Le contrat d’affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail. Par avenant en date du 7 novembre 2016, le nom du VLCC a été modifié de « SAMCO CHINA » à « DHT CHINA ».

4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,2 millions d’euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d’euros) et les terrains (5,6 millions d’euros).

(en milliers d’euros)			
Variation de l’écart de réévaluation	Solde en début d’exercice	Variation d’exercice	Solde en fin d’exercice
Immobilisations corporelles	5 664	(23)	5 641
Immobilisations financières	4 598	-	4 598
Total	10 262	(23)	10 239

4-5 Filiales et participations

(en milliers d’euros)									
Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capi-taux propres hors résultat de l’exercice	Bénéfice ou (perte) de l’exercice	Chiffre d’affaires de l’exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l’exercice
A/Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d’inventaire excède 1 % du capital d’Esso S.A.F.									
1 - Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.)									
– Worex	1 797	5 043	7 352	1 383 448	99,99	9 297		18 673	5 000
– Esso Raffinage S.A.S.	34 466	560 228	24 910	722 931	100,00	141 214	13 832	20 500	0
– Société des SPR (Stockages pétroliers du Rhône)	1 372	8 967	402	4 356	50,01	1 372			0
2 - Participations (10 à 50 % du capital)									
– Raffinerie du midi	3 432	13 637	4 962*	18 698*	33,33	2 790			1 652
– Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	32 961	42 985*	177 473*	17,23	8 760			7 690
– Société pétrolière du Bec d’Ambès (SPBA)	167	18 145	1 331*	10 543*	34,00	2 592			1 217
– Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPPI)	12 443	5 744	557*	5 772*	37,00	4 978			0
B/Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1 - Filiales françaises						40			0
2 - Participations dans des sociétés françaises						4 020	574	14 623	8 787

* Chiffres de 2018.

4-6 Détail des stocks

(en milliers d’euros)			
Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	686 439	(21 593)	664 846
Produits intermédiaires et finis	599 604	(9 957)	589 647
Autres	498		498
Total	1 286 541	(31 550)	1 254 991

4-7 Variation des capitaux propres

(en milliers d’euros)				
Rubriques	Montant début d’exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d’exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Écart de réévaluation 1976	10 263		(23)	10 240
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	270 000		(30 000)	240 000
Autres réserves facultatives	433 249			433 249
Report à nouveau	89 603		(77 963)	11 640
Résultat 2018	(107 963)	107 963		
Résultat 2019			(57 513)	(57 513)
Subventions d’investissement				
Provisions réglementées				
– pour investissement	-			-
– pour hausse des prix	-			-
– pour dépréciation fiscale des stocks	-			-
– pour plus-values réinvesties	195			195
– pour amortissements dérogatoires	19 985	2 061	(1 315)	20 731
Total	833 621	110 024	(166 814)	776 831

Notes :
- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d’une valeur nominale de 7,65 euros.
- Exxon Mobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(en millions d’euros)					
Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	2019	2018	2017	2016	2015
Montant de la réserve début de période	270	200	-	30	500
Affectation à la réserve	-	70	200	-	-
Prélèvement sur la réserve	(30)	-	-	(30)	(470)
Montant de la réserve fin de période	240	270	200	0	30

4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d’euros)					
Catégories des provisions	Montants début d’exercice	Dotation de l’exercice	Reprise de l’exercice (Provision utilisée)	Reprise de l’exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d’exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires*	204 639	29 351	(34 793)	(526)	198 671
Autres provisions					
Pour perte de change	2 215	-	(2 215)	-	0
Pour risques exceptionnels	2 753	589	-	(26)	3 316
Pour charges exceptionnelles**	68 047	13 127	(10 314)	-	70 860
Total	277 655	43 067	(47 322)	(552)	272 847

* Cette ligne comprend une provision retraite reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F. à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003 ainsi qu’une provision correspondant à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.
Au 31 décembre 2019, la société a préfinancé une partie de ses engagements de retraite.
L’ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu’en 2030.
La sécurisation peut se faire au moyen d’un ou plusieurs des dispositifs prévus par l’ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits

auprès d’organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.
Au 31 décembre 2018 les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 de la société portant sur les droits à retraite liquidés dans la limite de 1,5 PASS s’élèvent à 347 millions d’euros. En application de cette ordonnance, 10 % de ces droits à retraite liquidés avaient été sécurisés par une caution de la société ExxonMobil France Holding.
La société Esso S.A.F. a décidé en date du 1^{er} juillet 2019 de sécuriser 10 % de ces droits à retraite liquidés par externalisation auprès d’ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) avec des versements de cotisations effectués en 2019 pour un montant total de 45,5 millions d’euros. Suite à cette externalisation il a été mis fin à la caution de la société ExxonMobil France Holding.
** Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites industriels inactifs.

4-9 Variation des autres dépréciations

(en milliers d’euros)

Catégories des dépréciations	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	598	-	-	598
Sur immobilisations corporelles	0	-	-	0
Sur immobilisations financières	1 218	-	-	1 218
Sur actif circulant	117 664	31 550	(117 553)	31 661
Total	119 481	31 550	(117 553)	33 478

Au 31 décembre 2019, une dépréciation d’un montant de 31 550 milliers d’euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2020. La dépréciation constatée en 2018 pour le montant de 117 549 milliers d’euros a été reprise.

4-10 État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d’euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à un an au plus	Montant de liquidité de l'actif à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	530 345	530 345	
Autres créances	658 917	658 917	
Sous-total	1 189 262	1 189 262	0
Charges constatées d'avance	4 548	4 548	
Total général	1 193 810	1 193 810	0

Dettes : la totalité des dettes est à moins d’un an.

4-11 État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d’euros)

Charges à payer	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Factures non parvenues	247 083	175 313
Dettes fiscales et sociales	13 717	12 097
Impôts sur les sociétés à payer	0	0
Avoirs à établir	2 618	4 218
Autres charges à payer	151 638	72 398
Total	415 056	264 026

(en milliers d’euros)

Produits à recevoir	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Factures à établir	31 385	32 482
Avoirs à recevoir	7 571	9 346
Impôts sur les sociétés à recevoir	12 241	24 541
Autres produits à recevoir	10 031	18 035
Total	61 228	84 404

4-12 Charges constatées d’avance – Produits constatés d’avance

Le poste « charges constatées d’avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d’avance. Le poste « produits constatés d’avance » contient essentiellement des loyers reçus d’avance.

4-13 Informations sur les entreprises liées

(en milliers d’euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	151 924	23 140	
Créances rattachées à des participations	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	172 035	112 633	
Autres créances	475 362	14 405	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	17 877	4 046	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	843 431	115 865	
Au résultat			
Charges financières	502	-	
Produits financiers	-	-	

4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2019		2018	
	Quantité milliers m³	Valeur millions d’euros	Quantité milliers m³	Valeur millions d’euros
Carburants Aviation	1 674	783	1 456	707
Supercarburants Automobile	5 056	2 190	4 842	2 165
Gazole et Fioul domestique	11 381	6 038	11 337	6 146
Fiouls lourds	838	321	1 152	399
Gaz de Pétrole Liquéfié	704	141	683	169
Produits semi-finis et autres produits	4 578	1 470	4 365	1 560
Ventes de carburants et combustibles	24 231	10 943	23 835	11 146
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 452	955	1 242	923
Total ventes de produits raffinés hors taxes	25 683	11 898	25 077	12 069
Ventes de pétrole brut	1 142	400	405	137
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	26 825	12 298	25 482	12 206
dont volumes ventes activités Distribution sur marché intérieur (ventes en France hors ventes directes raffinage)	16 195	8 282	14 976	8 028
Ventes de produits pétroliers hors taxes		12 298		12 206
Ventes de services hors taxes		137		145
Sous-total		12 435		12 351
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 032		2 207
Chiffre d'affaires*		14 467		14 558
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
– France		11 570		11 793
– Export		2 897		2 765
Total		14 467		14 558

* Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4-15 Résultat financier

Le résultat financier pour l’année 2019 est positif de 23,3 millions d’euros et comprend des dividendes reçus pour 24,3 millions d’euros. Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d’euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe Exxon-Mobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	502	-
Produits financiers		
Intérêts reçus	-	-
Dividendes reçus	-	24 346

4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 35,8 millions d’euros et comprend les éléments suivants :

(en milliers d’euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2019
Cessions d'actifs immobilisés	291
Coûts de restructuration	(125)
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(10 228)
Autres charges et produits exceptionnels	(25 024)
Dotation & reprise aux provisions réglementées (y compris amortissements dérogatoires)	(745)
Total résultat exceptionnel	(35 831)

4-17 Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l’impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d’un prix moyen reflétant l’évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d’inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l’effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2019, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d’effets stocks positifs évalués à 147 millions d’euros (contre 40 millions d’euros d’effets stocks négatifs en 2018).

C. Accroissement et allègement de la dette future d’impôt de la société Esso S.A.F.

(en milliers d’euros)			
Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d’exercice actif/(passif)	Montant en fin d’exercice actif/(passif)	Variation sur l’exercice (accroissement)/allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(67)	(67)	-
Provisions pour hausse des prix	0	0	-
Amortissements dérogatoires	(6 881)	(7 138)	(257)
Autres	0	0	-
Total provisions réglementées	(6 948)	(7 205)	(257)
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	75 720	71 728	(3 992)
Autres	2 325	8 681	6 356
Total charges non déductibles temporairement	78 045	80 409	2 364
Déficits reportables	200 637	215 769	15 132
Total	271 734	288 973	17 239

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43 %.

Compte tenu de la perte fiscale de l’exercice 2019 qui s’élève à 45 millions d’euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s’établit à 627 millions d’euros à fin décembre 2019. Le crédit d’impôt différé correspondant ressort à 216 millions d’euros. À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l’imputation des déficits sur les profits futurs est limitée à 1 million d’euros majoré de 50 % du résultat fiscal de l’année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2019, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s’établit à 11 368 milliers d’euros.

4-18 Commentaires sur la situation fiscale

A. Ventilation de l’impôt sur les bénéfices

(en milliers d’euros)			
Exercice 2019	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	(30 336)	8 570	(21 766)
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	(35 747)	0	(35 747)
Résultat comptable	(66 083)	8 570	(57 513)

B. Détail de la charge ou produit d’impôt de l’exercice

(en milliers d’euros)		(charge)/produit
Exercice 2019		
Charge d’impôt au titre du groupe fiscal		0
Profit d’intégration fiscale provenant des filiales		7 457
Ajustement impôt de l’exercice antérieur		1 113
Total (charge)/produit d’impôt de l’exercice		8 570

4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l’organisation d’Esso S.A.F., l’information ci-après concerne les membres du conseil d’administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l’exercice 2019 s’élève à 231 milliers d’euros (231 milliers d’euros en 2018). Au 31 décembre 2019, l’engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 2 087 milliers d’euros (1 713 milliers d’euros au 31 décembre 2018).

4-20 Engagements hors bilan

Engagements donnés

(en milliers d’euros)		
Engagements donnés	2019	2018
Engagements pour retraite du personnel*	463 280	435 505
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d’enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	39 173	37 673
Contrat Air Liquide**	87 256	94 811
Engagements d’achats d’immobilisations***	2 161	1 843
Engagements locations diverses****	4 928	8 695
Autres engagements donnés*****	211 243	69 981
Total	808 041	648 508

* Estimation sur une base actualisée au taux de 1,10 % des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2019 s’établit à 35 millions d’euros.

En date du 1^{er} juillet 2019, la société Esso S.A.F. a décidé de sécuriser 10 % de ces droits à retraite liquidés par externalisation auprès d’ExxonMobil OFP (Organisme de Fonds de Pension) et a effectué des versements de cotisations en 2019 pour un montant total de 45,5 millions d’euros.

** Ce montant correspond à un engagement de paiement d’un terme fixe vis-à-vis d’Air Liquide dans le cadre de contrats d’achat d’hydrogène, d’oxygène et d’azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d’achat d’oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

*** Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d’achats d’immobilisations.

**** Ce montant comprend l’engagement pris pour les locations de moyens logistiques utilisés pour la distribution des produits pétroliers sur le territoire français ainsi que pour les locations de véhicules incluant ceux utilisés dans les deux raffineries.

***** Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l’engagement implicite d’Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l’engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie ainsi que le bail du nouveau siège social Immeuble Spring situé à Nanterre.

Engagements de crédit-bail

(en milliers d’euros)					
Engagements de crédit-bail	de l’exercice	Redevances payées*		Redevances restant à payer*	
		cumulées	jusqu’à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres im-mobilisations corporelles	5 951	62 340	6 536	2 684	-
Total	5 951	62 340	6 536	2 684	-

* Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Les engagements de crédit-bail concernent le pétrolier « DHT CHINA » de type « Very Large Crude Carrier » pris en affrètement long terme le 17 avril 2009. Si ce bien avait été acquis par la société, la dotation aux amortissements au titre de l’exercice 2019 aurait été de 4 014 milliers d’euros et le montant des amortissements constatés aux cours des exercices précédents aurait été de 35 785 milliers d’euros.

Engagements reçus

(en milliers d’euros)		
Engagements reçus	2019	2018
Garanties sur crédits d’enlèvement en douane reçues d’ExxonMobil France Holding	250 239	250 684
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d’économie d’énergie	68 174	148 100
Total	318 413	398 784

4-21 Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l’entreprise	
	2019	2018	2019	2018
Cadres	237	245	21	26
Agents de maîtrise, employés et techniciens	70	88	9	12
Ouvriers	7	8	5	5
Total	314	341	35	43

L’effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l’effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l’effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L’effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu. L’effectif mis à la disposition de l’entreprise comprend l’effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l’effectif détaché par d’autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires de la société Esso S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la société Esso S.A.F. relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu’ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d’administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L’opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d’audit.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Existence et évaluation des stocks de produits pétroliers

(Notes 1.4 et 4.6 de l’annexe aux comptes sociaux)

Risque identifié

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s’élèvent à 1 287 millions d’euros en valeur brute au 31 décembre 2019. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d’achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l’amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l’existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l’audit du fait de l’importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l’existence des stocks de produits pétroliers : Le groupe a mis en place un système d’inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d’évaluer ce système :
• Nous avons analysé les procédures d’inventaire physique, réalisé des entretiens avec les opérationnels et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d’anomalies significatives ;
• Nous avons assisté à plusieurs inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe ainsi que pour un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l’efficacité des procédures d’inventaires physiques ;
• Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l’inventaire permanent.
(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :
• Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d’achat, depuis la commande, jusqu’à la réception des produits et l’enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en

œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO) ;
• Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des titres de participation

(Notes 1.3 et 4.5 de l’annexe aux comptes sociaux)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 175 millions d’euros. Ils sont comptabilisés à leur date d’entrée au coût d’acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d’utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note 1.3 de l’annexe aux comptes sociaux, la valeur d’utilité est déterminée en fonction d’une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale, des perspectives de rentabilité de la participation détenue et de données de marché observées. L’estimation de la valeur d’utilité de ces titres requiert l’exercice du jugement de la direction, nous avons ainsi considéré l’évaluation de la valeur d’utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l’estimation des valeurs d’utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :
• Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifier que les informations comptables concordent avec les comptes des entités ;
• Pour les évaluations reposant sur des données de marché observées, corroborer les données avec des éléments sources externes ;
• Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
• Prendre connaissance de la méthode d’évaluation retenue par la direction ;
• S’assurer de l’intégrité du modèle utilisé ;
• Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principales estimations, jugements et hypothèses utilisées dans le modèle obtenir des explications les supportant ;
• Corroborer les données clés du modèle avec des éléments sources internes ;
• Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation supportant les paramètres utilisés – taux d’actualisation et de taux de croissance à l’infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires*
Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration arrêté le 17 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S’agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d’arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu’ils feront l’objet d’une communication à l’assemblée générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d’entreprise

Nous attestons de l’existence, dans le rapport du conseil d’administration sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l’article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l’établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l’exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d’autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. par votre assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars. Au 31 décembre 2019, le cabinet Grant Thornton était dans la 19^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 13^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d’audit de suivre le processus d’élaboration de l’information financière et de suivre l’efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l’audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d’administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement

du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d’audit

Nous remettons au comité d’audit un rapport qui présente notamment l’étendue des travaux d’audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d’audit figurent les risques d’anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d’audit la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d’audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton Alexandre MIKHAIL Associé	MAZARS Jean-Louis SIMON Associé
---	--

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l’assemblée générale de la société Esso S.A.F.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l’intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l’existence d’autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l’article R. 225-31 du Code de Commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l’assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l’approbation de l’assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l’exercice écoulé qui ont fait l’objet de l’autorisation préalable de votre conseil d’administration.

1.1. Avenant à la convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d’ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %, administrateur commun : Philippe Ducom)

Une convention de services a été signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd. Il s’agit d’un contrat d’agent commercial dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006

et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances.

Le conseil d’administration du 20 mars 2019 a autorisé la conclusion d’un avenant à cette convention portant sur la révision annuelle de la redevance.

Le montant net des prestations facturées, au titre de cette convention, par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d’ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s’est élevé à 1 294 090 euros au titre de l’exercice 2019.

1.2. Avenant à la convention Master Service Agreement « Raffinage Distribution » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %, administrateur commun : Philippe Ducom)

Une convention prévoyant la fourniture de prestations de services de conseil et de support fonctionnel, de support technique et administratif pour les activités raffinage et distribution a été conclue entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA.

Le conseil d’administration du 20 mars 2019 a autorisé la conclusion d’un avenant à cette convention modifiant la base de facturation des services rendus par les lignes fiouls et lubrifiants.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 70 720 224 euros au titre de l’exercice 2019. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 33 026 527 euros au titre de l’exercice 2019.

1.3. Avenant à la convention Master Business Support Agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %, administrateur commun : Philippe Ducom)

Une convention a été conclue entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Cette convention concerne les services rendus dans différents domaines aux sociétés affiliées françaises, par des centres de support ou de coordination dont la facturation est centralisée par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA.

Le conseil d’administration du 20 mars 2019 a autorisé la conclusion d’un avenant à cette convention concernant des nouveaux services rendus par la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. dans le cadre du suivi de ces activités.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 11 093 792 euros au titre de l’exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d’administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention et de son avenant, estimant que ceux-ci portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

2. Conventions déjà approuvées par l’assemblée générale

Conventions approuvées au cours d’exercices antérieurs
1) Dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé :

En application de l’article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l’exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l’assemblée générale au cours d’exercices antérieurs, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

2.1. Contrat d’exportation de lubrifiants finis entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d’ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s’agit d’un contrat d’exportation de produits finis fabriqués dans l’usine de mélange de lubrifiants de Gravenchon, qui a été prolongé pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014 par avenant.

Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 259 584 893 euros au titre de l’exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d’administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention, estimant que celle-ci porte sur des opérations courantes et est conclue à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

2.2. Contrat d’approvisionnement d’huiles de base entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d’ExxonMobil Petroleum Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Un contrat qui fixe les modalités d’approvisionnement d’ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA en huile de base auprès de votre société est entré en vigueur le 6 octobre 2005.

Les facturations par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 210 794 754 euros au titre de l’exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d’administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention, estimant que celle-ci porte sur des opérations courantes et est conclue à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

2.3. Accord de participation d’Esso S.A.F. au programme d’incentive d’ExxonMobil Corporation (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Une convention de participation à l’attribution de bonus sous diverses formes a été établie avec la société ExxonMobil Corporation. La société Esso S.A.F., en tant qu’employeur des personnes concernées, a acquitté les charges sociales correspondantes.

Au titre de l’exercice 2019, le montant des charges sociales payées par Esso S.A.F. sur bonus/dividendes se sont élevées à 1 215 081 euros.

2.4. Product Trading Services entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d’ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s’agit d’un contrat qui couvre des services de support fournis par Esso Belgium pour l’achat et la vente de produits pétroliers et matières premières, dont le niveau de commission a été mis à jour par avenant.

Les prestations facturées à ce titre par Esso Belgium à Esso S.A.F. se sont élevées à 7 710 994 euros au titre de l’exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d’administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention, estimant que celle-ci porte sur des opérations courantes et est conclue à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

2.5. Contrat d’approvisionnement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s’agit d’un contrat d’approvisionnement réciproque en bitumes entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical.

Les ventes facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 5 765 831 euros au titre de l’exercice 2019. Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 70 097 657 euros au titre de l’exercice 2019.

2.6. Convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding (actionnaire direct à plus de 10 % et mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Il s’agit d’un contrat relatif à la prise en charge par ExxonMobil France Holding des garanties de douanes dont Esso S.A.F. est redevable.

Les prestations facturées par ExxonMobil France Holding à Esso S.A.F. s’élèvent à 501 368 euros au titre de l’exercice 2019.

Lors de sa réunion du 17 mars 2020, votre conseil d’administration a décidé de procéder au déclassement de cette convention, estimant que celle-ci porte sur des opérations courantes et est conclue à des conditions normales (article L. 225-39 du Code de commerce).

2.7. Convention de services relative aux CEE (Certificats d’économie d’énergie) et quotas CO₂ entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d’ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s’agit d’une convention de services entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. autorisée par le conseil d’administration du 24 juin 2015, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette convention de services concerne les prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les CEE et quotas CO₂ qui sont nécessaires à Esso S.A.F. pour remplir ces obligations en matière d’économies d’énergie et d’émissions de dioxyde de carbone.

Les prestations facturées par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 67 000 euros au titre de l’exercice 2019.

2.8. Convention de sous location « Tour Manhattan » et son avenant conclus entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France.

Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d’administration du 21 mars 2018 afin de réactualiser le pourcentage d’occupation dans le cadre de la restitution de locaux.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 219 907 euros au titre de l’exercice 2019.

2.9. Convention d’entraide PJG - NDG entre Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention a pour objet la fourniture de service d’entraide réciproque pour l’exploitation du site de Port Jérôme Gravenchon. Elle a été mise à jour par avenant.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 5 500 400 Euros au titre de l’exercice 2019. Celles facturées par ExxonMobil Chemical France à Esso S.A.F. se sont élevées à 282 583 euros au titre de l’exercice 2019.

2.10. Convention d’entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

La convention d’entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France a été conclue le 14 décembre 1998. Cette convention précise les modalités d’application et de facturation des services d’entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France. Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 4 757 520 euros au titre de l’exercice 2019.

2.11. Convention de sous-location et son avenant entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention concerne la sous-location de places de stationnement et de location d’aménagements et de mobilier entre ExxonMobil Chemical France et Esso S.A.F.

Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d’administration du 21 mars 2018 afin de réactualiser le pourcentage d’occupation dans le cadre de la restitution de locaux. Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 128 264 euros au titre de l’exercice 2019.

2.12. Convention de services « Tour Manhattan » et son avenant entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Il s’agit d’un contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d’assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense.

Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d’administration du 21 mars 2018 afin d’ajouter une rémunération additionnelle relative à la quote-part des coûts des services généraux des fonctions support.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 2 680 398 euros au titre de l’exercice 2019.

2.13. Contrat de rémunération entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding SAS de la caution donnée pour les obligations de sécurisation des retraites (actionnaire direct à plus de 10 % et mandataire social commun : Antoine du Guerny)

Cette convention autorisée par le conseil d’administration du 13 septembre 2017 concerne la caution donnée par ExxonMobil France Holding SAS à Esso S.A.F. pour l’obligation de sécurisation des rentes versées dans le cadre des régimes de retraite mentionnés à l’article L. 137-11 du Code de Sécurité Sociale. ExxonMobil France Holding SAS se porte solidairement caution au bénéfice des retraités pour l’ensemble des obligations de sécurisation de la société Esso S.A.F.

Le montant de la rémunération facturée par ExxonMobil France Holding SAS à Esso S.A.F. au titre de cette convention s’élève à 58 602 euros au titre de l’exercice 2019. Par ailleurs cette convention a pris fin en 2019 à la suite de l’externalisation de la sécurisation des droits à retraites liquidés (art. 39) auprès d’ExxonMobil OFP à compter du 1^{er} juillet 2019.

2) Sans exécution au cours de l’exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l’assemblée générale au cours d’exercices antérieurs, qui n’a pas donné lieu à exécution au cours de l’exercice écoulé.

2.14. Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d’Esso Belgium, division d’ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, par la division distribution d’Esso S.A.F. (actionnaire indirect à plus de 10 %)

Il s’agit d’un contrat entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F., par lequel Esso S.A.F. fournit des prestations de conseil, assistance et support concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai. Cette convention est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2005.

Il n’y a pas eu de prestation facturée par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA au titre de cette convention sur l’exercice 2019.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 11 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International Alexandre MIKHAIL Associé	MAZARS Jean-Louis SIMON Associé
---	--



Ce rapport annuel a été édité par la direction des affaires générales d’Esso S.A.F.
Conception/réalisation : All Contents
Crédits photo : © Christophe Delacroix – Lucas Martinez – Sipa Press – Robert Seale – Rich Crowder/Group SJR

Retrouvez toute notre actualité sur
corporate.esso.fr

Suivez nous sur les réseaux sociaux :
Compte Twitter : [ExxonMobil-Fra](#)
Compte LinkedIn : [ExxonMobil-Europe](#)



Esso Société Anonyme Française

au capital de 98 337 521,70 euros
20, rue Paul Héroult - 92000 Nanterre
Code APE 4730Z R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :

Immeuble Spring
20, rue Paul Héroult CS 90236
92023 Nanterre Cedex
Téléphone : 01 49 67 90 00

Documents présentés à l'assemblée
générale des actionnaires le 17 juin 2020
et communiqués au Comité social
et économique central de l'Unité économique
et sociale d'Esso S.A.F., Esso Raffinage,
ExxonMobil Chemical France



Une marque d'ExxonMobil